



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT **2017** SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVEC TOUTES NOS PARTIES PRENANTES, DÉVELOPPONS DURABLEMENT L'AVENIR DE NOTRE VILLE



La longue histoire de notre cité nourrit nos actions actuelles ; elle nous guide également vers l'avenir. Nous lisons ce rapport développement durable 2017 au prisme de l'année 2018, avec sa canicule, ses incendies de forêt jusqu'en Scandinavie, et cette prise de conscience généralisée de l'urgence climatique : nous sommes déjà dans le monde d'après, et ce ne sont pas les générations suivantes qui vont résoudre nos problèmes.

Il est urgent de se saisir collectivement de cette opportunité pour que notre ville s'adapte davantage au changement climatique.

Ce rapport nous livre comme chaque année un « arrêt sur image » de l'activité de tous nos services. Une photographie à 360 degrés, où le nombre, la qualité et la variété des réalisations impressionnent toujours, et cette édition n'échappe pas à la règle.

Parmi les nouveautés que j'en retiendrai, je citerai en particulier la grande consultation sur les rythmes scolaires, l'étude d'impact en santé du Parc Zénith, le succès du marché équitable de Noël, ou encore la signature de la nouvelle charte de coopération culturelle. L'ambition de l'équipe municipale est claire, elle s'affiche par exemple dans la progression de nos achats d'énergie renouvelable (l'objectif des 20% en 2020 est déjà quasiment atteint), la part du bio dans

nos restaurants scolaires (qui passe du 32 à 40% en 2018), comme dans les clauses sociales de nos marchés publics (plus de 77 000 heures)...

Nous avons été récompensés en 2017 par l'obtention du label 4 fleurs, comme par l'Access City Award, qui distingue la ville européenne la plus accessible aux personnes en situation de handicap. Nous partageons pour la première fois très largement les résultats de notre politique, grâce à la diffusion d'un document grand public qui présentera désormais chaque année nos principales avancées en matière de développement durable.

Derrière ce rapport, ces chiffres, ces actions, rappelons-nous qu'il y a des femmes et des hommes engagés, auxquels je tiens à rendre hommage : notre mission « développement durable », nos 43 référentes DD, nos technicien-nes de terrain qui sont de plus en plus impliqués et convaincus, et qui coopèrent avec toutes nos parties prenantes, et avec cette diversité de Lyonnaises et de Lyonnais qui se mobilisent également au quotidien et incarnent déjà le changement.

Et si la Ville, naturellement, ne peut pas tout, elle affirme chaque jour sa volonté de faire sa part et de montrer l'exemple. Tous ensemble, y compris avec les plus fragiles, nous travaillons à rendre la ville plus sobre, plus respirable, plus verte, plus inclusive, plus conviviale et plus solidaire.

Comme le proclament nos « Dialogues en Humanité », il est trop tard pour être pessimiste : la résistance aujourd'hui, c'est l'optimisme !

DOUNIA BESSON

Adjointe au Maire de Lyon

Déléguée au Développement Durable
et à l'Économie Sociale et Solidaire

COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

Le rapport annuel sur la situation de la Ville de Lyon en matière de Développement Durable (DD), se présente selon **13 thématiques qui reflètent la transversalité du Développement Durable de la Ville de Lyon :**

-  SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE
-  SANTÉ - ENVIRONNEMENT
-  TRANQUILLITÉ - PRÉVENTION
-  PARTICIPATION CITOYENNE
-  BIODIVERSITÉ - ESPACES VERTS ET NATURE
-  ÉCONOMIE DURABLE - COMMANDE RESPONSABLE
-  MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)
-  MOBILITÉ
-  ENFANCE, ÉDUCATION
-  DÉVELOPPEMENT CULTUREL
-  ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ
-  SENSIBILISATION, ÉDUCATION POPULAIRE, FORMATION
-  EMPLOI ET INSERTION

Les 5 finalités du DD sont également mises en exergue à travers des pictogrammes. Elles sont définies par le Ministère en charge de l'environnement, dans le référentiel qui propose un cadre de référence pour les projets territoriaux de Développement Durable.



ASSURER
la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.



PRÉSERVER
la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.



LUTTER
contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.



FONDER
les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



PERMETTRE
l'épanouissement de tous les êtres humains.

Par ailleurs, le rapport fait état des engagements politiques de la Municipalité pour ce mandat, à travers « la stratégie poursuivie » traduite en **contexte** et **objectifs** pour chacune des 13 thématiques. Celles-ci sont ensuite déclinées à travers les actions menées par la Ville en 2017 selon trois prismes : celui des **engagements** de la Collectivité **au bénéfice de ses habitant-es**, pour **une administration exemplaire**, et les focus qui reprennent des actions particulièrement innovantes ou emblématiques.

De plus, pour lire le Développement Durable à travers le prisme de la commande publique responsable, vous trouverez **7 encarts** au sein des thématiques les plus représentatives. Ceux-ci présentent des actions retenues au titre du « **Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)** », adopté par le Conseil Municipal le 14 novembre 2016.

Ce travail, fruit de la gouvernance menée par Dounia Besson, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable, a associé l'ensemble des élu-es et les services de la Ville afin de définir et illustrer une stratégie de Développement Durable, déclinée dans tous les champs de compétence de l'administration.

Enfin, il comprend les Indicateurs de suivi du Développement Durable de la Collectivité, répartis entre les cinq finalités.

Vous souhaitant une agréable lecture de ce rapport,
La Mission Développement Durable de la Ville de Lyon.





RAPPORT 2017

1.	SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE	6
2.	SANTÉ - ENVIRONNEMENT	11
3.	TRANQUILLITÉ - PRÉVENTION	19
4.	PARTICIPATION CITOYENNE.....	23
5.	BIODIVERSITÉ, ESPACES VERTS ET NATURE	26
6.	ÉCONOMIE DURABLE - COMMANDE RESPONSABLE	30
7.	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE - RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE.....	36
8.	MOBILITÉ	42
9.	ENFANCE - ÉDUCATION	45
10.	DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....	50
11.	ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ	54
12.	SENSIBILISATION, ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION	59
13.	EMPLOI ET INSERTION	63

SYNTHÈSE 2017 DES INDICATEURS DE SUIVI DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.	Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	69
2.	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	72
3.	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	75
4.	Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère.....	77
5.	Épanouissement de tous les êtres humains	79



SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE...

La cohésion sociale suppose de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires. C'est toute la question du « Vivre ensemble », enjeu de nos politiques sociales. Quel que soit leur angle d'approche, solidarité envers les plus démunis, politique de la ville, liens inter générationnels, toutes s'inscrivent dans la tradition humaniste lyonnaise.

Pour y parvenir, une nouvelle dynamique se dessine avec notamment des dispositifs de lutte contre l'exclusion et contre l'isolement, la convention territoriale « contrat de ville 2015/2020 », pour un autre regard sur le vieillissement actif, au travers de la participation au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

Elle s'appuie sur de nombreux partenaires pour chercher la redistribution par l'innovation sociale et l'autonomisation des Lyonnais-es dans leur parcours d'accès aux droits.

Notre ambition est ainsi de mettre en œuvre une politique de développement solidaire en direction de tous les territoires, en travaillant les questions d'égalité des chances et de diversité et en impulsant une politique qui favorise l'innovation sociale.

CONTEXTE & OBJECTIFS

La Ville est solidaire des fragilités rencontrées par tous-tes. Les contours de l'action sociale évoluent : avec une nouvelle géographie prioritaire, le rapprochement des antennes solidarités et des maisons de la Métropole, un guichet social d'accueil commun. L'action sociale se traduit essentiellement en faveur :

- du logement social,
- des seniors,
- des plus précaires,
- des quartiers « politique de la Ville »,
- du numérique au bénéfice de l'accueil personnalisé.

INDICATEURS

La Ville de Lyon a dépassé le seuil symbolique des 20 % de logements sociaux dès 2016, renforcé en 2017, avec la progression suivante :



Au 1 ^{er} janvier 2015	19,77 %
Au 1 ^{er} janvier 2016	20,18 %
Au 1 ^{er} janvier 2017	20,51 %

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Diagnostic partagé sur le quartier Verdun Suchet

Le quartier Verdun Suchet (quartier de Perrache), présentant les signes d'une certaine vulnérabilité sociale, a été intégré à la nouvelle géographie prioritaire en tant que Quartier de Veille Active dans le contrat de ville 2015 – 2020.

Afin de mieux prendre en compte le territoire d'usage dans la phase de diagnostic, le quartier Sainte-Blandine y a été associé. Ce territoire de 5 300 habitants, situé « derrière les voûtes », est également en pleine mutation car il est fortement impacté par le projet urbain Lyon Confluence.

Afin de dégager les grands enjeux de ce territoire, la Ville de Lyon a organisé des ateliers de diagnostic partagé en avril, pour présenter les données sociodémographiques et les confronter à la perception des acteurs de terrain.

Une quarantaine d'acteurs différents ont participé à ces ateliers :

- des acteurs associatifs : MJC Confluence, éducateurs de prévention de la Sauvegarde, Périscope, Maison des familles, Habitat et Humanisme, Envie partagée, jardins suspendus...
- des acteurs institutionnels : de nombreux services de la Ville (éducation, enfance, culture, CCAS, sécurité prévention, police municipale, habitat, etc.), la Maison de la Métropole, le Centre d'Échanges de Lyon Perrache, Grand Lyon Habitat, la SPL Confluence...
- des acteurs représentant les habitants : le conseil de quartier Perrache Confluence et le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île.

La restitution de ces ateliers de diagnostic a eu lieu en novembre à la mairie du 2^{ème} arrondissement. Les grands enjeux identifiés sont :

- renforcer le lien social et l'animation de la vie de quartier (lutte contre l'isolement des personnes âgées, animation de l'espace public, etc.),
- renforcer et mieux coordonner les interventions en direction de la jeunesse (orientation, stages de 3^{ème}, parcours vers l'emploi, accès à l'offre socioculturelle, etc.),
- améliorer l'accès aux droits et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de précarité (accompagnement aux usages du numérique, mobilisation des institutions culturelles comme levier d'insertion, etc.).

Suite à la restitution de ce diagnostic, les différents acteurs ont été invités à se positionner sur les enjeux sur lesquels ils souhaitaient travailler, ce qui permettra de lancer 3 groupes de travail début 2018.



Le quartier Verdun Suchet, 2^{ème} arrondissement



Premières récoltes pour la Légumerie sur le jardin de la Réserve

Le jardin partagé de la Réserve a été mis en œuvre par l'association « l'atelier des friches » à Gerland (7^{ème} arrondissement), à l'angle des rues Benjamin Delessert et Georges Gouy.

Après plusieurs années de développement, l'Atelier des Friches a dû cesser ses activités, et l'espace n'a plus été cultivé. La Ville de Lyon a alors souhaité confier ce jardin à la Légumerie, association d'agriculture urbaine qui avait déjà fait ses preuves sur d'autres sites.

Ce jardin partagé ouvert sur le quartier, soutenu dans le cadre de la Politique de la Ville et d'appels à projets municipaux, est progressivement redevenu un espace de rencontres intergénérationnelles et de convivialité, un espace de fraîcheur ouvert sur le quartier, qui bénéficie à tous les riverains. Ce jardin partagé est aussi un lieu support pour des actions de prévention en matière d'alimentation et de santé.

De nombreuses associations deviennent partenaires du lieu, en particulier dans le cadre de chantiers participatifs. 2017 a été l'année des premières récoltes, aboutissement de longs mois de travail. Les cultures collectives (légumes, aromatiques, fleurs...) ont été partagées équitablement entre tous les jardiniers.



La politique sociale sur tous les fronts

La Ville de Lyon a dépassé le seuil symbolique des 20 % de logements sociaux, ce qui était l'objectif fixé par le Maire de Lyon avant que la loi ne renforce les obligations et exige un taux de 25 % à l'horizon 2025. Atteindre les 20,51 % au 1^{er} janvier 2017 a représenté un très gros effort de la Collectivité pour accompagner les bailleurs sociaux à produire ces logements dans tous les arrondissements de Lyon.

La politique conduite vise à faire émerger une offre très variée de logements conventionnés, allant des acquisitions-améliorations dans les arrondissements déjà très urbanisés comme le 1^{er} ou le 4^{ème} arrondissement, aux logements neufs dans tous les secteurs de projets qui font la ville de demain, à Confluence ou à Gerland.

L'objectif de rééquilibrage à l'échelle des arrondissements guide les choix stratégiques et c'est ainsi que La Duchère (9^{ème} arrondissement) et Mermoz (8^{ème} arrondissement) poursuivent leur mutation en accueillant désormais une diversité de produits répondant à l'ensemble des besoins en logements des Lyonnais-es et de toutes celles et de tous ceux qui veulent venir vivre à Lyon.



Logements sociaux au 87, Cours Charlemagne, 2^{ème} arrondissement



Le numérique se déploie dans les résidences seniors

L'installation des ordinateurs répond à une demande conjointe des résident-es et des élu-es et à une obligation posée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

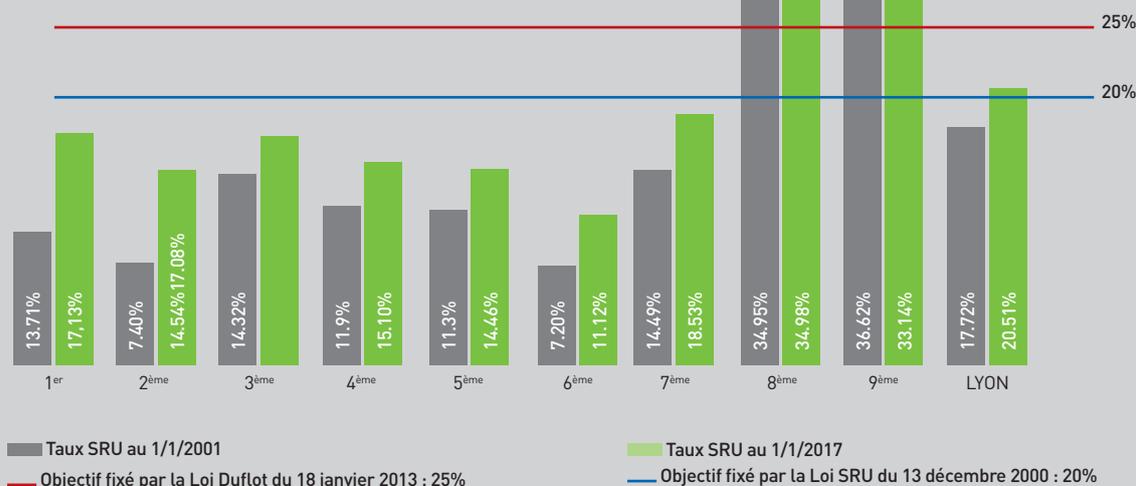
Un ordinateur adapté a été installé dans chaque résidence autonomie seniors* de la Ville. Cet outil est bienvenu pour des ateliers informatiques ou pratiques et un usage individuel.

Chaque résident qui le souhaite dispose d'un compte utilisateur lui permettant de sauvegarder ses documents informatiques personnels et bénéficie d'un accompagnement à la prise en main. Traitement de texte, tableau Excel, jeux, mais aussi accès à Skype sont rendus possible, ainsi que l'accès à la carte des lieux frais sur lyon.fr. Cet événement a été célébré lors de la semaine bleue qui avait cette année pour thème « les seniors et les nouvelles technologies ».

*Nouveau nom des logements-foyers, les résidences autonomie seniors sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Elles sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services.

TAUX DE LOGEMENT SOCIAL À LYON ET PAR ARRONDISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le taux de logement social, défini par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 est le rapport du nombre de logement sociaux sur le nombre de résidences principales. L'objectif d'atteindre 20% en 2020, fixé par la loi SRU, a été porté à 25% en 2025 par la loi Duflot du 18 janvier 2013.





Le numérique se déploie dans la résidence Jean Zay, 9^{ème} arrondissement



Les ateliers sociolinguistiques entre le Centre Social et Culturel Pierrette Augier (9^{ème} arrondissement) et le Service Archéologique de la Ville de Lyon

Le Centre Social et Culturel Pierrette Augier (CSCPA) et le Service Archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) sont partenaires depuis de longues années sur de multiples projets autour de la restitution des découvertes et des chantiers effectués dans le 9^{ème} arrondissement et de la présentation des techniques et méthodes de l'archéologie préventive.

En 2017, dans le cadre des ateliers sociaux linguistiques, des rencontres avec des habitant-es en apprentissage de la langue française ont été mises en place sur la thématique universelle de l'eau. Ce partenariat sera développé en 2018, car le Service Archéologique proposera au public allophone du CSCPA des échanges bimensuels sur une autre thématique, celle de la terre en tant que matériau.

Sept rendez-vous de 1 heure et demie ont été pris le vendredi matin au cours de séances de conversation libre dans les 9^{ème} et 1^{er} arrondissements. Les participant-es ont pu s'approprier l'archéologie de leur quartier grâce à des ateliers sur :

- les outils utilisés par les chercheur-es et les objets découverts,
- l'évolution du territoire grâce à un puzzle cartographique remontant le temps jusqu'au II^e siècle de notre ère,
- l'évolution des habitats à travers les siècles,
- l'artisanat lié à la terre.

Trois visites et rencontres ont également eu lieu :

- la découverte des laboratoires et des collections de référence du Service Archéologique,
- la visite de l'amphithéâtre des Trois Gaules,
- la rencontre avec une céramologue.

Les échanges avec les participant-es provenant de 4 continents et les scientifiques ont été très riches et fructueux grâce à la thématique de l'eau qui est commune à tous.



Les ateliers sociolinguistiques avec le Service Archéologique de la Ville de Lyon



Les Coopératives Jeunesse de Service (CJS)

Ce projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans, leur proposant de créer une entreprise éphémère collective le temps d'un été et de proposer leurs services sur leur territoire (petits travaux, administratif, événementiel, etc.). De la recherche de clients à la réalisation de la prestation, en passant par la comptabilité, les jeunes découvrent toutes les facettes de l'entrepreneuriat, avec à la clé une petite gratification financière : ils récoltent les bénéfices financiers de leur travail comme dans une vraie entreprise, et surtout le plein d'expérience !

Initiées il y a près de 30 ans au Québec, les CJS ont fait leurs preuves et sont désormais déployées en France par le réseau Coopérer pour Entreprendre. Les CJS Duchère (9^{ème} arrondissement) et du 8^{ème} arrondissement sont les premières créées à Lyon. La première est portée par l'association d'éducation populaire Les Cités d'Or avec le soutien de la Mission Duchère et la seconde par Escale Création avec le soutien de la Mission entrée-Est. Pour chacune, une quinzaine de jeunes ont été recrutés afin de passer leurs vacances d'été 2017... au travail !

À titre d'exemple, la CJS Uniservices portée par Escale Création dans le 8^{ème} arrondissement a consisté en la réalisation de plusieurs contrats pour des missions de nettoyage, archivage, distributions de documents, retranscription d'entretiens, etc. Le groupe de jeunes a été accompagné par deux animateurs, suivi par un comité local constitué de différents acteurs et a œuvré pour des clients tels la régie de quartier Eurequa, GrandLyon Habitat, un particulier, etc.



Mise en place d'un site d'habitat adapté

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) assure depuis 2006, la gestion d'un site occupé par une dizaine de familles sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage.

Le projet, conduit par Grand Lyon Habitat, a permis des travaux d'aménagements pour mettre en place sur ce même site des logements adaptés pérennes. Durant la période des travaux, le CCAS a assuré le déménagement temporaire des personnes concernées et la coordination des réunions d'informations.

Les 44 personnes concernées ont pu s'installer en début d'année dans leurs nouveaux logements dans le 8^{ème} arrondissement.

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Professionaliser le plaisir de la table en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Dans les 4 EHPAD du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les cuisines confectionnent les repas de l'ensemble de la journée du petit-déjeuner au dîner, 365 jours par an. Toute l'équipe de l'EHPAD s'implique, de la diététicienne aux agents d'entretien et aides-soignants qui assurent le service à table, en passant par les animatrices qui se chargent de la décoration de la salle, etc.

Des formations ont été menées en 2015 pour professionnaliser cette approche et un concours « service à table » est né dans la foulée.

Cette année, ces 4 EHPAD ont participé, pour la première fois, à un concours cuisine autour de la thématique « repas automnal, mélange des saveurs, variétés des textures » créant une émulation des équipes pour servir au mieux les besoins des résidents et leur procurer un maximum de bien-être sur ce temps de convivialité.



Les plaisirs de la table dans un EPHAD



SANTÉ ENVIRONNEMENT

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Lyon s'est dotée en 2011 d'un plan municipal de santé recensant les multiples actions favorables à la santé des Lyonnais-es en matière de salubrité de l'environnement urbain, de réduction des inégalités sociales et environnementales de santé et de prévention des risques sanitaires émergents.

L'Observatoire de la santé des Lyonnais-es permet d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé, les Ateliers Santé Villes favorisent la participation des habitant-es et le contrat local de santé signé en 2015 avec l'Etat, l'Assurance maladie et les centres hospitaliers s'inscrit dans une logique de partenariat.

Le volet santé-environnement de ce contrat évoque les principaux enjeux suivants :

- agir pour éviter toutes situations d'insalubrité,
- maîtriser les risques d'exposition liés aux activités dont la pollution des sols,
- s'adapter aux changements climatiques en intégrant les enjeux sanitaires.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Dès 2001, la Ville de Lyon adhère au Réseau Français des Villes-santé piloté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et regroupant 1 300 villes européennes. Les villes constituent des acteurs de la promotion de la santé et agissent sur l'ensemble des déterminants de la santé humaine, qu'ils soient personnels, sociaux, économiques et environnementaux dans le cadre des diverses politiques publiques : aménagement urbain, logement, gestion de l'eau, des équipements accueillant des jeunes enfants ou seniors, des espaces verts, modes de déplacement, etc.

INDICATEURS



Enquêtes

3 110

sanitaires, épidémiologiques et lutte anti-vectorielle



Prélèvements

7 749

dans les milieux (eaux, air, sol, etc.) et les lieux de vie (air intérieur, bruit, champ électromagnétique, poussières, etc.)

FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Qualité environnementale et sanitaire des bâtiments

La Ville est fortement impliquée dans une démarche de qualité environnementale du bâtiment (QEB), pour toutes ses opérations de travaux, constructions neuves, réhabilitations, maintenance.

La QEB est le terme usuel qui illustre la volonté de réduire les impacts d'un bâtiment du fait de sa conception, ses caractéristiques constructives et sa localisation.

Pour les opérations de travaux, la Collectivité s'appuie sur un Cahier des Exigences Techniques Environnementales qui est une pièce contractuelle des marchés de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre doit le retranscrire dans les marchés de travaux.

Objectifs et résultats obtenus

Les objectifs suivants sont visés en phase conception :

1. La perméabilité à l'air des bâtiments devra être inférieure à $1\text{m}^3/\text{h}$ sous 4 Pascal ;
2. Le bois utilisé en construction devra être à 100 % certifié de provenance européenne ou de forêt éco-gérée et naturellement résistant aux xylophages ;
3. Les colles, peintures, vernis, lasures et produits pour les façades devront justifier d'un écolabel et d'une classe d'émission A+ afin de garantir une bonne qualité d'air intérieur ;
4. Les déchets issus des chantiers devront être valorisés à 70 % à partir de 2020 en évaluant les impacts sanitaires potentiels.

Résultats

1. En 2017, 5 opérations sont concernées par la perméabilité à l'air. Pour 2 opérations, il n'a pas été techniquement possible de réaliser le test. Pour 2 opérations, le test a montré un résultat favorable (1.36 et 1.56) qui ont fait l'objet de mesures correctives ;
2. En 2017, 10 opérations sont concernées par la clause sur

la certification du bois, pour lesquelles elle a été rendue contractuelle ;

3. En 2017, 9 opérations sont concernées par la clause sur les peintures, vernis, lasures et produits pour façade, pour lesquelles elle a été rendue contractuelle ;
4. Pour l'opération de démolition de bâtiments en vue de la construction du Groupe Scolaire J. Masset, sur 7 741 tonnes de déchets, 6 253 tonnes ont été revalorisées, soit un taux de 81%.



Groupe scolaire Joannès Masset. « 17 bâtiments démolis, 7741 tonnes de déchets évacués, dont 81% de revalorisation ».

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Généralisation des Conseils Locaux de Santé Mentale dans tous les arrondissements de Lyon

Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont des instances locales et partenariales réunissant, par arrondissement, les élus, la psychiatrie publique, les usagers, et les acteurs sociaux et médicaux de la Ville (dont les

directions de l'Éducation, de l'Enfance, de l'Écologie Urbaine et le CCAS) autour des questions relatives à la santé mentale entendue au sens large.

Ils ont pour objectif de mettre en œuvre la politique de santé mentale la plus adaptée aux besoins du territoire et favorisent la prévention, l'accès aux soins et l'inclusion sociale des habitants en souffrance psychique. Les CLSM, avec les Ateliers Santé Ville dans les quartiers prioritaires, sont un outil incontournable de la prévention santé et font, à ce titre, partie intégrante du Contrat Local de Santé de Lyon.

Chacun des 9 arrondissements a mis en place son dispositif. Partant du constat que le développement de ces réseaux était nécessaire, la Ville de Lyon a accompagné leur nouvelle organisation avec la création de deux postes (financés par l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Lyon et 3 centres hospitaliers) gérés directement par le Vinatier.

Trois coordinateurs CLSM assurent donc depuis décembre 2017 un maillage complet du territoire de Lyon.



La lutte contre les marchands de sommeil se poursuit avec des condamnations

La qualité de l'habitat et du logement est un déterminant majeur de la santé de toutes les personnes vivant en milieu urbain. En contrôlant le respect des normes minimales d'habitabilité, la Ville de Lyon est garante de la salubrité des logements inspectés et de la santé de leurs occupants.

Le travail partenarial avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Départementale des Territoires a permis de tisser des liens avec d'autres services de l'Etat (le Ministère de la Justice, le service des fraudes, les services fiscaux, la brigade des mœurs) pour que des sanctions soient prises à l'encontre de quelques propriétaires peu scrupuleux.



Prévenir les risques liés aux milieux aquatiques

Les eaux de surface (fleuves, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins d'agrément, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale en raison des enjeux sanitaires liés à la fréquentation croissante des espaces publics aquatiques et à la hausse des températures. 242 analyses ont ainsi été conduites sur les eaux de surface et nappes sur une vingtaine de plans d'eau où le taux de cyanophycées a fait l'objet de 43 prélèvements en 2017.

L'objectif est de maîtriser le risque bactériologique et le développement algal dans les eaux, surveiller certains paramètres de la nappe phréatique et d'identifier et surveiller les impacts sanitaires liés au changement climatique (milieux aquatiques, biotope, population de vecteurs, espèces envahissantes, etc.)

Cette action s'inscrit dans le volet « Adaptation » du Plan Climat - Énergie Territorial (PCET) de la Ville.

Les enjeux sanitaires liés aux milieux aquatiques en ville ont été présentés dans le cadre du forum interne Développement Durable, organisé sur le plan Climat à destination des agents de la Collectivité. En effet, la conception et les usages des espaces publics aquatiques évoluent dans un contexte de changement climatique.

Un autre enjeu sanitaire lié à la fréquentation croissante des espaces publics, et suite aux opérations menées en 2016 à la Confluence est à signaler : deux opérations de fléchage de ragondins ont eu lieu fin 2017. En effet, la colonie s'était considérablement étendue. Pour accompagner ces actions ponctuelles, des panneaux d'information ont été installés en lien avec l'aménageur. Ils expliquent que le nourrissage de ces animaux est interdit et qu'ils peuvent être dangereux pour l'être humain et les animaux domestiques.



Milieu aquatique à Confluence - 2^{ème} arrondissement



Qualité sanitaire des Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux

Les conditions d'accueil des usagers et notamment des personnes les plus vulnérables comme les nourrissons et les jeunes enfants, participent à la qualité du service public.

La qualité sanitaire des Établissements Recevant du Public (ERP) accueillant un public sensible est un objectif que la Ville suit au moyen de divers diagnostics ciblés sur certaines situations d'exposition.

680 analyses ont été réalisées dans les piscines publiques et privées et 362 recherches de légionelles ont été conduites afin de préserver la santé des usagers.

Au total en 2017, ce sont plus de 300 ERP qui ont été inspectés ou diagnostiqués sur différents paramètres sanitaires, dont 247 ERP municipaux.

Ces diagnostics portent à la fois sur les établissements neufs et anciens et sur des paramètres très variés comme la potabilité de l'eau distribuée, la qualité de l'eau chaude sanitaire et de l'eau des piscines (680 analyses), la qualité de l'air intérieur, le suivi des polluants présents dans les sols (gaz, radon), la présence d'agents biologiques dégradant les bois et l'exposition aux champs électromagnétiques.

La campagne de diagnostic de l'air intérieur (QAI) des ERP scolaires s'est poursuivie en 2017 dans tous les arrondissements avec 76 campagnes de prélèvements et 51 établissements bénéficiant d'un diagnostic QAI complet et 7 pour un diagnostic ciblé sur le radon. 44 groupes scolaires ont fait l'objet d'une première campagne de mesures cette année.

Un suivi environnemental spécifique complémentaire (suivi des gaz de sols) est assuré dans quelques écoles et crèches en raison de leur situation sur des sites présentant des pollutions résiduelles identifiées et maîtrisées : il s'agit de garantir dans le temps l'adéquation des dispositifs constructifs retenus.

Le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et dans les écoles municipales depuis 2014 a fait l'objet d'une synthèse visant à enrichir le retour d'expérience des villes. Le document a été publié en juillet sur le site des Villes santé. En conférence de presse du 23 juin, les premiers résultats d'analyse de l'air de 51 écoles lyonnaises ont été communiqués.

Une affiche synthétisant les résultats a été établie et est en cours de diffusion et les mesures se poursuivent jusqu'en 2018 pour tous les groupes scolaires.

Les non-conformités observées lors des diagnostics conduits en 2017 concernent majoritairement le confinement lié au renouvellement d'air insuffisant et la concentration de polluants.

Les consignes d'aération manuelle quotidienne des salles sont rappelées et précisées notamment dans le contexte particulier des pics de pollution. L'objectif est d'éviter la concentration de polluants dans les locaux, que ces polluants proviennent des activités intérieures ou de leur situation.

Par ailleurs, les matériaux bio-sourcés ont fait l'objet d'une analyse et d'une présentation dans le cadre d'un séminaire professionnel organisé par la Ville afin de prendre en compte les qualités et les risques sanitaires spécifiques à cette filière.

Le Point Villes-Santé rassemble les informations recueillies sur cette question par les villes membres du Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Semaine des gestes qui sauvent

Forte d'un parc de 109 Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE), la Ville de Lyon a souhaité, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC) Val de Rhône, créer un évènement grand public. Durant une semaine, sous la bannière « qui ne sauve pas, n'est pas Lyonnais-se », plus de 2000 Lyonnais-es ont pu s'initier aux gestes qui sauvent, notamment dans 4 casernes du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS), au centre commercial de la Part-Dieu, dans les écoles élémentaires municipales et place Bellecour où s'est installée « la rue des premiers secours. »

De nombreuses animations, proposées dans une ambiance ludique et pédagogique, ont permis à tout un chacun, quel que soit son âge, de mieux comprendre la chaîne des secours, d'apprendre les gestes de l'urgence et de manipuler un kit individuel pour apprendre le massage cardiaque.

« Sauver une vie, c'est possible si chacun s'engage » : c'était également le message délivré dans quatre courtes vidéos qui ont largement été vues sur les réseaux sociaux durant cette semaine.



Affiche de la campagne « Les gestes qui sauvent »



Une cartographie des « lieux frais » en cas de fortes chaleurs

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Ville met l'accent sur les enjeux sanitaires liés aux changements climatiques. Devançant d'une année l'appel de la Ministre de la Santé, la Ville de Lyon a réalisé en 2017 une cartographie des lieux frais sur le territoire lyonnais.

L'enjeu est de réduire l'exposition des habitant-es et des visiteurs aux événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, canicules), en localisant des lieux frais où se préserver de la chaleur. Une attention particulière est portée aux personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, sans-abris, etc.).

En partenariat avec l'Université Lyon 3, des étudiants en master 2 « Santé, intelligence géographique et aide à la décision » ont opéré un recensement et un repérage de près de 600 lieux frais, parcs, traboules, bâtiments historiques, équipements publics et privés climatisés, fontaines, qui sont autant de lieux libres d'accès et gratuits recensés pour apporter de la fraîcheur. Les 266 fontaines d'eau potable entretenues par la Ville sont également répertoriées.

Cette carte est disponible en ligne sur l'application mobile Ville de Lyon et sur le site lyon.fr : <http://cartes.lyon.fr>

Elle sera complétée en 2018 par des « parcours frais », proposant des balades urbaines agréables, même par forte chaleur.



La cartographie des lieux frais de la Ville de Lyon

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Prévention des conduites addictives

Le règlement intérieur de la Ville, mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015, est le socle sur lequel s'appuient les actions concrètes déclinant le projet « Prévention des conduites addictives ».

Onze sessions de sensibilisation sur ce sujet ont été mises en place au cours du dernier trimestre 2016. Elles ont accueilli 112 agents, dont des personnels d'encadrement, des conseillers de prévention et des responsables de ressources humaines.

Orientées sur la définition de l'addiction, ses différentes formes (produits ou comportements) et ses conséquences dans les vies personnelle et professionnelle, elles ont permis de faire le point sur les besoins et attentes des services en ce domaine.

En 2017, s'appuyant sur les éléments d'évaluation de ces formations, le groupe de travail « Prévention des addictions », qui présente pour validation des propositions d'actions à la commission dédiée issue du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), a réalisé :

- 2 plaquettes d'information : publiées sur l'intranet et distribuées dans les directions,
- de nouvelles sessions de formation, principalement à destinations des managers et deux spécifiques aux conseillers en prévention et responsables ressources humaines, portant plus précisément sur le volet opérationnel : comportements, pratiques et moyens adaptés, et cadre réglementaire.

En 2017/2018, le groupe de travail a élaboré une Foire Aux Questions (FAQ) destinée à apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées. Elle sera accessible sur l'intranet d'ici le 3^{ème} trimestre de cette année.

Le groupe de travail réfléchit également à un plan de communication global sur le sujet.



Bruit : la Ville de Lyon participe à l'évolution de la réglementation

Au-delà de la seule sphère auditive, le bruit peut entraîner des troubles de formes très diverses : perturbation du sommeil, désordres cardiovasculaires, troubles digestifs, effets sur le système endocrinien, aggravation des états anxio-dépressifs.

La Ville de Lyon réalise chaque année plusieurs sonométries durant les spectacles de plein air avec deux objectifs : sensibiliser les équipes de régisseurs, mieux analyser l'exposition du public et orienter les choix de sonorisation.

La Ville de Lyon a été consultée par les services de l'État dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur la diffusion de musique amplifiée courant 2016 et des propositions lyonnaises ont été intégrées dans le décret du 9 août 2017.

Les agent-es sont allés à la rencontre des Lyonnais-es en février 2017 lors de conférences devant les représentants des comités de quartier, puis une présentation à deux voix, réalisée par les services de la Ville et une association de défense des usagers, a permis de connaître les modalités d'intervention de chacun. Des échanges fructueux et nombreux ont clôturé cette soirée à l'Hôtel de Ville.

En novembre 2017, la Collectivité a présenté aux 8^{èmes} Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore les modalités d'intervention de la Collectivité dans le cadre de la charte de la vie nocturne en répondant à la question suivante : Comment des instances partenariales diverses permettent un mieux vivre ensemble ?



Bilan d'étape de la mise en œuvre du projet « Mieux-être au travail »

Lancé par la Direction Générale aux Ressources Humaines en 2016, le projet « Mieux être au travail » vise l'amélioration des conditions de travail des agents et la promotion de la santé au travail.

Concrètement, pour chaque direction ou délégation, il s'agit, notamment, de contribuer à la réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui constitue l'une des bases sur lesquelles peut être réalisé un diagnostic des conditions de travail permettant d'établir un programme de prévention des risques et envisager trois types de mesures : organisationnelles, techniques et humaines.

Pour partager un cadre général commun sur le sujet du « Mieux Être au Travail », en 2016 et 2017, la Ville a organisé des rencontres inter professionnelles (RH, technique, santé, ...) et multi-directions sur des sujets précis : « Quels indicateurs pour quelles conditions de travail améliorées ? », « Prévenir les inaptitudes et organiser le travail », « Évaluer les nouveaux risques pour une prévention efficace », ...

Elles ont été l'occasion de valoriser les actions mises en œuvre dans les services :

1. la Direction Logistique, Garage et Festivités (DLGF) a mis en place une stratégie d'anticipation qui lui permet d'assurer la gestion technique des quelques 2 000 événements

organisés chaque année par la Ville, grâce à une méthode de management participatif qui implique totalement les équipes dans la gestion en flux tendu de cette activité,

2. la Direction de l'Éducation a testé durant un an un dispositif « Temps Calmes » dans les écoles maternelles du 5^{ème} arrondissement, créé par un groupe de travail associant des partenaires internes et externes. Référentiel commun de gestion de la pause méridienne, il permet de gérer en toute sérénité le moment de la sieste et pose le cadre de bonnes pratiques professionnelles : l'enfant est entouré d'adultes référents fonctionnant en binôme et en plus grande cohésion, car les responsabilités sont partagées lors des temps d'apprentissage, de repos et d'activités périscolaires. Il a pour effet d'améliorer le climat social entre les professionnels.

Ces rencontres ont été combinées avec la semaine nationale de la Qualité de Vie au Travail qui s'est déroulée du 9 au 13 octobre 2017 et au cours de laquelle il a été proposé aux agents de participer à des ateliers de réflexion sur quatre sujets d'amélioration des conditions de travail : développer la culture de prévention, promouvoir la diversité, mieux être et santé et parler du travail.

La création d'une œuvre d'art collective : « Tes mains, mes mains » a eu comme objectif de soutenir l'identité professionnelle des agents en reconnaissant leur travail, en leur permettant de l'identifier comme action de la Ville et en le valorisant dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain. Utiliser la symbolique des mains, comme représentant la solidarité et le collectif dans le travail, met en lumière les relations humaines et rend visible le travail invisible. Cette œuvre a été exposée au public dans l'atrium de l'hôtel de Ville.

Cette semaine a été clôturée par une performance artistique vivante autour de la thématique de l'usure professionnelle réalisée par des agents de la ville.

Les événements proposés au cours de cette semaine ont généré près de 950 participations et il est projeté de renouveler cette expérience en 2019.

Le constat établi aujourd'hui démontre que le mieux-être au travail des professionnels impacte de manière positive la qualité du service rendu aux publics car la démarche participative adoptée et le fonctionnement en mode projet permet de répartir la charge de travail des acteurs pilotes et réalisateurs.



Œuvre « Mes mains, tes mains » conçue avec l'artiste Maria-Angela CAPOSSELA

FOCUS 2017



Une démarche d'évaluation innovante et partenariale pour un futur parc public

Parmi les outils destinés à faciliter la prise en compte des enjeux de santé dans toutes les politiques publiques, l'Évaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) est utilisée depuis quelques années en France.

Pour la première fois, cette démarche a été utilisée pour la création d'un nouveau parc public à Lyon dans le 3^{ème} arrondissement, situé au sein d'un campus professionnel et sur un ancien site industriel (Friche RVI). Cette étude réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne Rhône-Alpes a été ciblée sur les usages futurs, la prise en compte de l'effet d'îlot de chaleur urbain et des ombrages, la gestion des eaux et des pollutions historiques.

Les atouts propres à cette démarche sont le dialogue entre acteurs de l'aménagement et acteurs de la santé, l'implication des futurs usagers et le suivi dans le temps des recommandations.

Cette étude et les recommandations formulées sont consultables en ligne : www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/EIS_Parc_Zenith_Lyon.pdf. Ce travail partenarial a retenu l'attention des professionnels de l'urbanisme qui ont souhaité s'inspirer des démarches engagées à Lyon.

Le point Repère publié en avril 2017 par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, intitulé « Vers un urbanisme favorable à la santé » auquel la Ville de Lyon a participé, synthétise les principaux enjeux d'un urbanisme favorable à la santé. Il met ainsi l'accent sur la démarche d'Évaluation d'impact sur la santé.

Il est disponible sous le lien suivant :

www.urbalyon.org/AffichePDF/Point_de_Repere_n_4



Le nouveau parc Zenith, 3^{ème} arrondissement



La gestion des sols pollués et les équipements municipaux de la Ville

Dans le cadre du renouvellement urbain, la Ville de Lyon peut être amenée à construire de nouveaux équipements publics sur des sols historiquement dégradés (par exemple lorsque les premiers mètres de profondeur présentent des remblais anthropiques) ou ayant accueilli des industries polluantes.

La méthodologie nationale des sites et sols pollués exige que le sol accueillant de nouveaux usages (crèches, écoles, espaces verts, terrains de sport...) soit pleinement compatible, nécessitant souvent des études environnementales complexes et des travaux de dépollution ou de gestion des terres polluées.

A titre d'exemple, 3 actions concrètes de dépollution des sols peuvent être citées en 2017 :

- purge d'une zone polluée aux hydrocarbures au droit du futur groupe scolaire Berliet – Lyon 8^{ème}. 140 k€ HT. Direction de la Construction,
- purge de remblais pollués aux métaux lourds et composés organiques sous le futur parc Zénith (Lyon 3^{ème}). 215k€ HT. Direction des Espaces Verts,
- enlèvement de câbles à huile pollués et fourreaux amiantés enterrés, Internat Favre (Lyon 4^{ème}). 35 k€ HT. Direction Centrale de l'Immobilier.

Afin de prendre en compte les pollutions résultant des activités industrielles et artisanales antérieures, la Ville a produit une fiche conseil à destination des maîtres d'ouvrage et aménageurs expliquant les enjeux sanitaires liés aux changements d'usage de certains sites.

Cette fiche est disponible en téléchargement sur : www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2017-06/

En 2017, 233 projets ont ainsi fait l'objet de prescriptions sanitaires et environnementales ciblées visant à préserver la santé des futurs occupants.



La dépollution des sols de l'opération « Internat Favre »



Application Enform@Lyon

L'application gratuite sur smartphone Enform@Lyon, lancée en juin, a été développée par la Ville pour permettre à tous les habitant-es, dès l'âge de 13 ans, de pratiquer une activité sportive en utilisant le mobilier urbain, tout en découvrant la ville de manière originale : ce projet allie la promotion des activités physiques et sportives et la découverte du patrimoine culturel, grâce à son dispositif de géolocalisation et à des illustrations photographiques.

À cette occasion, le Musée Gadagne s'est associé à la démarche de mise en valeur de la culture et du patrimoine lyonnais grâce à des informations qui ponctuent les parcours. C'est ainsi que la Direction des Sports, en partenariat avec une structure spécialisée dans les nouvelles technologies, a étudié la possibilité d'aménager sur le territoire de la ville 11 parcours audioguidés pour pratiquer du sport ou faire des balades adaptées à la condition physique des personnes. Quatre de ces parcours comportent peu de dénivelés et sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les exercices de renforcement musculaire proposés sous vidéos dans l'application sont aussi bien pratiqués par un homme, une femme ou une personne à mobilité réduite.

En outre, l'Atelier Santé Ville « Collectif Santé Duchère », qui rassemble une quinzaine de structures du quartier (socioculturelles, institutionnelles, associatives, structures de santé...) a été associé à ce projet au titre de la promotion de la santé par l'activité physique, qui est un des axes de travail de la Collectivité. En effet, les études épidémiologiques démontrent qu'une activité physique régulière contribue à améliorer la santé de la population. Désormais trois boucles duchéroises sont proposées.

Des activités gratuites, encadrées par des coaches professionnels et des séances de marche nordique sont également offertes. Des aménagements d'agrès de fitness permettent une mise en adéquation des équipements sportifs de la Ville avec des activités sportives d'un type nouveau et en pleine expansion. Ces activités ont notamment vu le jour dans les jardins Gabriel Rosset (2^{ème} arrondissement), Pierre Thévenin (5^{ème} arrondissement) et sur les Berges du Rhône (6^{ème} arrondissement).

De plus, le développement du « street workout » (entraînements de rue consistant à utiliser l'environnement urbain pour s'entraîner et pour se muscler), permet de limiter la création d'équipements sportifs qui sont rapidement saturés.

Pour l'année 2017, 16 650 téléchargements de l'application Enform@Lyon sur mobile ont été dénombrés.

en form @Lyon

VILLE DE LYON

L'APPLI QUI CONNECTE LA VILLE À VOS BASKETS

11 PARCOURS GRATUITS DÉJÀ DISPONIBLES

Téléchargez l'application et découvrez Lyon autrement

Affiche de la campagne Enform@Lyon



Parcours Enform@Lyon adapté aux Personnes à Mobilité Réduite



TRANQUILLITÉ PRÉVENTION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La Ville de Lyon a la volonté d'offrir à ses habitant-es les meilleures conditions pour bien vivre ensemble, et en sécurité.

Un partenariat de qualité, la coordination d'actions, la médiation et l'élaboration d'outils adaptés sont les moyens stratégiques pour y parvenir. Ils concernent, pour chaque champ de compétence :

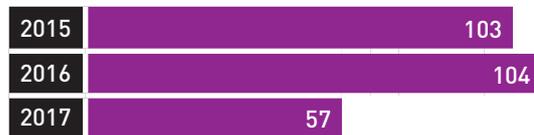
- le plan communal de sauvegarde qui prend en compte les risques d'immeubles menaçant ruine, le risque incendie dans les établissements recevant du public, et les risques naturels, notamment les risques géotechniques ;
- la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- les actions pour développer la vie nocturne en garantissant le respect de la tranquillité des riverain-es des établissements de nuit ;
- les conditions de sécurité des personnes lors des manifestations sur les espaces publics ;
- les phénomènes de sécurité publique, délinquance, malveillance, incivilités, dans l'élaboration des projets d'aménagement et de construction.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Les services de la Ville, pour atteindre les objectifs de sécurité et de concorde de la Collectivité, interviennent dans le cadre des pouvoirs de police du maire, dans les domaines de la prévention des risques de type sécurité civile, de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

INDICATEURS

Nombre de postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) proposés par la Ville à la justice :



LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La Culture et la Justice

Dans le cadre du dispositif « culture et justice », la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent plusieurs projets innovants.

À la demande des Substances⁽¹⁾ et en collaboration avec la Maison d'arrêt Lyon-Corbas, le metteur en scène Gilles Pastor avec le vidéaste Vincent Boujon ont mené des ateliers théâtre-vidéo-musculation, du 23 octobre au 3 novembre 2017, avec 12 détenus.

Gilles Pastor utilise comme point de départ la phrase d'Alfred de Musset dans *Lorenzaccio* « Je n'appartiens à personne ; quand la pensée veut être libre, le corps doit l'être aussi. » Prenant acte que la relation au corps, dans le contexte contraint de la détention, passe par la pratique du sport et la musculation en particulier, les artistes entreprennent d'interroger poétiquement cette relation que les détenus entretiennent avec leurs corps. La caméra suit les efforts des détenus, avec le soutien d'un coach sportif, et récolte leurs paroles pour fabriquer une vidéo où musculation de leurs corps, musculation de leurs voix, récits de batailles, racontent ce moment vécu où musculation et détention s'emmêlent.

L'Opéra⁽²⁾ de Lyon contribue aussi au programme Culture et Justice piloté par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), soit dans le cadre de mesures de réparation (Travail d'Intérêt Général), soit au sein de centres de détention. C'est notamment le cas depuis plusieurs années avec le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Un concert du chœur sous la direction de Stefano Montanari y a été organisé pour les détenus, précédé d'un travail de préparation mené en collaboration avec l'éducation nationale et le SPIP. Des détenus ont été accueillis à l'Opéra de Lyon pour une demi-journée de visite et de rencontres professionnelles.

Des actions sont également proposées à destination du personnel afin de travailler sur la sensibilisation des professionnels intervenant auprès des détenus. Elles se sont concrétisées sur la saison 2016-2017 par vingt invitations à une générale d'opéra et par vingt invitations à une visite de l'Opéra.

Au total, le dispositif a touché 90 personnes pendant la saison 2016-2017.

(1) Projet « Quand la pensée veut être libre » / Projet en détention en partenariat avec la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas & la Compagnie KastorAgile (Gilles Pastor & Vincent Boujon).

(2) Projet « L'Opéra et la justice ».



Les Substances



Les mesures de réparation pour des mineurs auteurs d'une infraction

La mesure de réparation est une mesure éducative, prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale. Elle vise deux objectifs : d'une part, faire prendre conscience au jeune de l'infraction commise et, d'autre part, lui permettre de restaurer son image vis-à-vis de la société.

Dans le cadre de sa politique de prévention de la récidive, la Ville de Lyon, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, a mis en place un module visant à accueillir des jeunes condamnés à effectuer une réparation pénale au sein des services. Ainsi, la Police Municipale, accompagnée par une juriste des Maisons de la Justice et du Droit, organisent trois ateliers collectifs par an.

Au cours de ces demi-journées, 4 à 6 jeunes sont accueillis dans les locaux de la Police Municipale pour revenir sur le cadre de la loi, la relation aux forces de l'ordre et sur différentes notions liées à la citoyenneté (risques liés à internet, harcèlement, violences faites aux femmes, ...).

Ce partenariat entre la Justice et la Ville de Lyon permet à ces mineurs de s'interroger sur la portée de leurs actes tout en leur proposant un espace d'échanges avec les forces de l'ordre.



Prévention des violences dans les relations des jeunes

Chaque année, la Ville de Lyon subventionne l'association Filactions pour mener une quarantaine d'interventions en milieu scolaire auprès des collégien-nes et lycéen-nes sur la prévention des violences sexistes et conjugales.

Ces violences sont un véritable enjeu de santé publique. En effet, plus d'une femme sur dix est concernée (et autant de jeunes dans les familles concernées), et elles représentent une des premières causes de mortalité pour les femmes en France. Elles résultent d'un système où les femmes ont historiquement, culturellement et socialement un statut inégalitaire par rapport aux hommes.

D'après l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF 2000), les jeunes sont la tranche d'âge la plus touchée par les violences conjugales, qui peuvent survenir dès les premières mises en couple à l'adolescence.

Afin de prévenir ces violences, il est donc important de les informer le plus tôt possible de leurs droits et de réfléchir ensemble à ce qu'il est acceptable de vivre, sur les notions de consentement, de respect, de liberté individuelle et d'égalité entre femmes et hommes. Il est également primordial de réfléchir et déconstruire les stéréotypes de sexe afin de permettre à chacune et chacun de s'épanouir au mieux sans se limiter en fonction de leur sexe et de ne pas reproduire des relations inégalitaires entre femmes et hommes.

Les interventions de Filactions permettent d'informer sur les lieux et ressources existants en cas de violences. Elles permettent un premier accueil et une orientation si la ou le jeune vient leur parler suite à une intervention de l'association, ce qui arrive assez fréquemment.

Lors de l'année 2017, 1 340 jeunes ont été « sensibilisé-es ».

Les établissements concernés sont les suivants : collèges Georges Clémenceau (7^{ème} arrondissement), Jean Mermoz (8^{ème} arrondissement), Jean de Verrazane (9^{ème} arrondissement) ; Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Maria Dubost (7^{ème} arrondissement) ; Lycées Colbert (8^{ème} arrondissement), Jacques de Flesselles (1^{er} arrondissement), la Martinière Monplaisir (3^{ème} arrondissement), et Martin Luther King (9^{ème} arrondissement).



Sensibiliser à la problématique des violences conjugales pour mieux repérer, signaler, orienter

Ce module de formation concernant les violences conjugales a été proposé aux personnels de la Ville de Lyon en contact direct avec les enfants, pour les sensibiliser à cette problématique et à celle, connexe, des enfants co-victimes.

Les associations Filactions (association de prévention contre les violences conjugales et les violences sexistes) et VIFFIL (association spécifique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants exposés dans le cadre de la sphère privée) sont intervenues en co-animation de deux journées, avec pour objectifs d'outiller les agent-es pour qu'ils puissent repérer des situations éventuelles de violence et orienter les personnes vers les ressources du territoire.

Le programme portait sur l'acquisition d'un vocabulaire commun, de chiffres clef, du cadre juridique, et de l'identification des différentes formes de violence et des signaux d'alerte ainsi que la prise de connaissance des conséquences au sein du couple sur les enfants et les adolescents de ces phénomènes. Ils agissaient d'acquiescer une compréhension de la problématique, de savoir se positionner face au récit de violences et face aux signes non verbalisés, d'apporter une réponse adaptée aux victimes et à leurs enfants, de repérer les structures relais, de différencier conflit, dispute et violence et d'initier un travail en réseau.

Lors de l'année 2017 :

- 26 participant-es ont bénéficié de cette formation lors de 2 sessions d'une journée à la Direction des sports ;
- 14 professionnels de la Direction de l'Enfance (directrices et coordonnatrices de crèche) et de l'Education (responsable de territoire, conseillère technique, infirmières et responsable de secteur) ont bénéficié d'une session d'une journée.

L'objectif pour la Direction de l'Education, qui comporte 1 528 agents permanents dans les écoles, ainsi que des directeurs d'accueil de loisirs et des animateurs, est de former un réseau de formateurs, relais de proximité auprès de l'ensemble des agents avec l'appui des équipes médicosociales scolaires.

D'autres Directions seront concernées par cette formation les années suivantes.



La sécurisation des Berges du Rhône

Les Berges du Rhône ont été redessinées sur plus de 5 kilomètres en 2007, bénéficiant ainsi d'un aménagement remarquable. Rendues aux piétons et aux cyclistes, elles sont devenues l'un des endroits préférés des Lyonnais-es. La présence d'établissements tels que des péniches transformées en bars et restaurants participent à ce succès. Cette importante affluence a engendré, notamment pendant les beaux jours, des nuisances et un certain nombre d'actes de délinquance (rixes, agressions, vols...), qui tendent à s'accroître le soir et la nuit.

Fort de ce constat, et en appui sur la cellule de veille « Berges du Rhône » prévue par la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Lyon a engagé une vaste politique partenariale et coordonnée de sécurisation, en lien étroit avec la Préfecture, la Police nationale et les établissements de nuit du secteur, afin de faire baisser les actes de délinquance.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- renforcement des patrouilles de la Police municipale et de la Police nationale les fins de semaine (jeudi et vendredi) de mai à septembre ;
- renforcement de l'éclairage public (notamment sous le pont de la Guillotière), afin de faciliter le travail du Centre de supervision urbaine (13 caméras de vidéoprotection sont installées entre les ponts Morand et Guillotière) et donc, par extension, des forces de l'ordre ;
- dispositif saisonnier de sécurité, encadré par un arrêté préfectoral, avec des agents de sécurité pouvant intervenir aux abords immédiats des établissements de nuit (péniches) ;
- intervention d'une équipe mobile de prévention et de réduction des (sur)consommations d'alcool et de stupéfiants (« Gon'Ambules » d'Avenir Santé), au rythme d'une à deux maraudes par semaine entre avril et octobre, soit 22 sorties annuelles.

Grâce à ce travail partenarial, la délinquance estivale sur le secteur a été divisée par deux entre 2016 et 2017.

En lien avec ses autres partenaires (Métropole, Lyon Parc Auto, Avenir Santé...), également parties prenantes de la cellule de veille dédiée, c'est toute la gestion de ce vaste espace public qui est pilotée de façon coordonnée.

À ce titre, les Berges du Rhône bénéficient également d'une action renforcée en termes d'hygiène et de propreté, avec notamment :

- l'implantation, de mai à septembre, de 12 sanitaires provisoires, localisés sur les quais bas (dont 7 emplacements le long de la promenade des Berges), qui viennent renforcer les 6 sanitaires permanents situés sur les quais hauts ;
- l'installation de nouvelles poubelles (11 supplémentaires en 2017, passant ainsi de 75 à 86), l'installation d'un nouvel éclairage et d'un système de rinçage à l'eau sur le parc Fosse aux Ours.



Les Berges du Rhône, 3^{ème} arrondissement



PARTICIPATION CITOYENNE

LA STRATÉGIE RENFORCÉE

La participation citoyenne est désormais un marqueur qualitatif fort dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville de Lyon. Les démarches participatives sont plus nombreuses (bibliothèque municipale Gerland, Évaluation d'Impacts sur la Santé (EIS), ...), plus inclusives avec une attention particulière à la recherche d'une représentativité de tous les publics (jeunes, femmes, riverains,...) et plus innovantes avec la participation numérique.

S'agissant de la participation numérique, après une première expérimentation fin 2016 – début 2017 sur le réaménagement du Clos Jouve dans le 4^{ème} arrondissement (2 300 visites, 474 personnes inscrites sur les forums de discussion, 144 commentaires), ce sont les rythmes scolaires qui ont été débattus en ligne par près de 1 576 personnes inscrites avec 15 536 visites (voir le détail dans la consultation numérique sur la réforme des rythmes scolaires (p.25)).

L'année 2017 a également été marquée par une campagne de communication et d'évènements autour des conseils de quartier. La campagne a donné lieu à une quarantaine d'évènements dans les 9 arrondissements pour aller à la rencontre des habitants, leur montrer ce qu'est l'activité des conseils de quartier et éventuellement susciter leur inscription. Ce sont 517 nouvelles inscriptions qui ont été enregistrées.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Lyon souhaite :

- développer les outils participatifs innovants (participation numérique, réalité virtuelle,...) ;
- assurer une coexistence productive entre les instances de participation citoyenne (conseils de quartier, conseils citoyens, conseil de développement, Comités d'Intérêt Local, réunions publiques et enquêtes publiques) ;
- multiplier les démarches participatives autour des politiques publiques ;
- renouveler le dispositif interne après l'avoir évalué et en intégrant les nouveaux besoins des services.

INDICATEURS



- **Université citoyennes : 7 temps forts organisés sur le 1^{er} semestre avec 298 participants**
- **4 916 membres de conseils de quartier dont 2 843 inscrits à la newsletter**
- **APICQ : 9 projets (26 304€) financés via l'Appel à Projets en faveur des Conseils de Quartier (APICQ)**
- **430 participants à la rencontre annuelle des conseils de quartier (13 novembre).**

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Projets de jardinage participatif avec les Conseils de Quartier

Une vingtaine de nouveaux projets de jardinage participatif a émergé en 2017. La demande citoyenne est très forte. Fin 2017, on comptait environ 30 projets en cours, gérés par des habitants et suivis par Lyon Nature, et le service de médiation nature et biodiversité de la Direction des Espaces Verts.

La Ville fournit des plantes, ainsi qu'une aide et des conseils pour la plantation ou pour l'organisation d'évènements de plantations. Les formes de jardinage et les projets sont très divers (plantations au pied des arbres, d'anciennes jardinières...), mais tous ont en commun d'être portés par des groupes d'habitants, parfois en partenariat avec des écoles, parents d'élèves, MJC, etc. Ces nouvelles formes de jardinage représentent une alternative originale et conviviale aux jardins partagés dont la superficie est bien souvent supérieure, mais qui contribuent à embellir la ville et à enrichir la trame verte urbaine.

Une quinzaine d'évènements «grand public» a été organisée dans les quartiers, en plus de nombreuses séances de plantations par des groupes d'habitants. 114 nouvelles Micro Implantations Florales (MIF) ont été créées sur les trottoirs de la ville en 2017, grâce à l'initiative de 4 groupes d'habitants. On compte ainsi aujourd'hui plus de 900 MIF sur l'ensemble de la Ville. Trois nouveaux secteurs ont été concernés par les chantiers : quartiers Grand Trou Moulin à Vent et Monplaisir (8^{ème} arrondissement), et quartier sud de Montchat (3^{ème} arrondissement).

Cette année, deux projets étaient particulièrement orientés vers le développement durable :

- journée Nature Place Guichard (3^{ème} arrondissement), organisée autour d'un atelier de fabrication d'abris à insectes (abeilles solitaires) et d'un atelier de fabrication de nichoirs et mangeoires à oiseaux que les participants pouvaient emporter chez eux. L'occasion aussi d'entretenir les bacs d'Incroyables Comestibles (mouvement participatif citoyen animé par l'idéal de nourrir l'humanité de façon saine pour l'être humain et pour la planète, localement et en suffisance) et la prairie fleurie plantée en avril. Ces activités ont permis aux habitants de s'approprier la place et de créer du lien ;
- les micro-implantations florales (MIF) de Monplaisir (8^{ème} arrondissement) : des micro-implantations et des plantations dans des bacs en bois ont vu le jour. Ces dernières sont gérées de façon participative par les riverains, avec un référent pour chacune des plantations. Les plantations ont été l'aboutissement d'un important travail de sensibilisation et de mobilisation des habitant-es et des riverain-es pour qu'ils comprennent l'enjeu de nature en ville et prennent en charge l'entretien des plantations toute l'année.



Micro-implantations florales de la Guillotière, 7^{ème} arrondissement



Jardinage participatif Place Guichard, 3^{ème} arrondissement



Dynamiser et outiller les instances de participation citoyenne

Le dispositif des Conseils de Quartier (instance de participation citoyenne rattachée aux mairies d'arrondissement) tient sa richesse de la diversité de ses membres. C'est pourquoi, régulièrement, la Ville de Lyon organise des campagnes de communication et d'évènements autour des Conseils de Quartier, de leur activité et de leurs actions.

Cette année, la campagne a été construite avec les arrondissements et les membres des Conseils de Quartier dès janvier pour démarrer en septembre. Une quarantaine d'événements a été proposée : cafés débat, repair café, rencontres, visites, expositions ou animations originales. Une campagne de communication grand public est venue renforcer la communication de proximité avec de l'affichage sur les panneaux d'information, des articles de presse, des flashs radio, la diffusion de formulaires d'inscription et de programme.

Au-delà des 517 nouveaux membres accueillis, c'est la qualité et la diversité des actions des Conseils de Quartier qui sont à saluer. Par ailleurs, confirmant l'évolution amorcée en 2016 (enquête auprès de 721 membres), le profil des membres actifs évolue vers une baisse de la moyenne d'âge et une plus grande diversité des profils socioprofessionnels.

D'autres instances de concertation ont été constituées en 2016 et développées en 2017 par la Ville de Lyon : les conseils citoyens sont des instances de participation citoyenne autonomes sur les quartiers en politique de la ville. Suite à une première « labellisation » de huit conseils citoyens, la Ville accompagne leur autonomisation et poursuit l'accompagnement de deux conseils citoyens supplémentaires en cours de création.

A ce titre, l'association Anciela est missionnée depuis janvier pour être un espace-ressource pour tous les conseils citoyens de Lyon. Dans ce cadre, elle les accompagne dans leur structuration et la réalisation de leurs actions en proposant des rencontres, des formations et un accompagnement, dispositifs qui pourront être complétés en fonction des besoins.

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Les tables ouvertes sur la participation citoyenne

Cette année, deux tables ouvertes sur la participation citoyenne ont été organisées à destination des agents de la Ville de Lyon mobilisés et/ou sensibles aux questions de participation des habitants aux politiques publiques. Ce cadre d'échange permet aux participants de partager leurs projets, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs réussites. Cet espace de travail interne et transversal enrichit les démarches et les approches, tout en favorisant les connexions entre services. Ces rendez-vous sont également l'occasion de faire découvrir des nouveaux équipements et des nouvelles démarches aux agents présents.

La première table ouverte a été proposée en mai dans la toute nouvelle bibliothèque de Gerland. Les participants ont échangé autour des fiches à destination du public réalisées sur la question de la pollution des sols (gestes au jardin). La démarche de participation numérique lancée sur le Clos Jouve fin 2016 leur a également été présentée.

Une seconde table ouverte a été organisée en décembre. À partir de l'exemple de la concertation organisée autour des rythmes scolaires, les échanges ont tout d'abord porté sur les démarches de participation numérique (intérêt, plus-value, limites) ; puis, cette rencontre a été l'occasion de présenter

aux agents présents l'accord-cadre dédié à la participation numérique. Le service archéologique de la Ville de Lyon a ensuite présenté différentes actions engagées auprès des habitants pour faire connaître son activité et permettre aux Lyonnais-es de mieux appréhender la thématique de l'archéologie.

FOCUS 2017



Consultation numérique sur la réforme des rythmes scolaires

Une expérimentation de consultation numérique a été menée sur le Clos Jouve en 2016. La démarche ayant été une réussite grâce à la participation d'une grande diversité de publics, un marché plus pérenne a été mis en place par la Ville pour confirmer cette expérimentation et favoriser l'engagement de démarches de participation numérique.

En 2017, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lyon a fait le choix d'une consultation à large échelle.

Pendant deux mois, du 11 octobre au 15 décembre 2017, tous les acteurs impliqués dans la vie de l'école ont été consultés : parents d'élèves, partenaires sociaux, membres de la communauté éducative, particulièrement les enseignants, et même les principaux intéressés puisqu'une enquête a été réalisée auprès de 1000 enfants par le cabinet spécialisé Inkidata.

13 réunions publiques ont été organisées dans les 9 arrondissements, permettant à plus de 500 personnes de participer et de s'exprimer.

La consultation a aussi été menée via la plateforme numérique Civocracy, précédemment utilisée pour le Clos Jouve.

Cette démarche a suscité un grand intérêt, et des contributions nombreuses et de qualité : en deux mois, la plateforme a recueilli 15 536 visites uniques, et 1 917 contributions issues de 1 576 participants. Les discussions se répartissaient en trois thématiques : 67 % des visiteurs se sont exprimés sur la discussion « Activités Périscolaires », 28 % sur la discussion « Besoin des familles » et 5% sur la discussion « Maternelles ».

Ce sont principalement les parents d'élèves qui ont participé (58 %). 12 % des visiteurs étaient des enseignants, des acteurs du périscolaire pour 4 %. Les agents de la Ville se sont également exprimés (5 % des visiteurs). 73 % des visiteurs étaient des femmes.

Par ailleurs, d'autres éléments témoignent du succès de la démarche : les visiteurs uniques sont restés en moyenne 2 minutes 10 sur le site, tandis que les visiteurs récurrents ont passé près du double sur celui-ci, soit 4 minutes en moyenne lors de leur retour.



BIODIVERSITÉ

ESPACES VERTS ET NATURE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La création d'une ville durable suppose de donner une place importante au végétal car il permet de lutter contre le réchauffement climatique, filtrer les eaux de pluies, fixer les polluants, réduire les gaz à effet de serre.

Il a aussi un impact positif sur la santé humaine, plus globalement sur l'ensemble du vivant, et invite aux modes de déplacements actifs.

Ce développement suppose la mise en place d'une stratégie en faveur du végétal avec l'inscription d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme (PLU), par sa prise en compte dans les grands projets urbains en anticipant sur l'offre en espaces publics, mais aussi dans les quartiers, avec une volonté forte pour relier les parcs entre eux et permettre aux habitant-es de s'investir : micro implantations florales (MIF), jardins partagés, plantations d'arbres...

Cela passe par la nécessaire création et réhabilitation de parcs, par l'élaboration de liaisons vertes, mais aussi par la prise en compte du végétal dans les aménagements de voirie et les cimetières afin de ne pas créer de ruptures mais des continuités vertes.

CONTEXTE & OBJECTIFS

Les espaces verts sont aujourd'hui reconnus et salués pour leur rôle sur l'attractivité de la ville mais aussi parce qu'ils génèrent des bienfaits sur la santé, sont source de bien-être, créateurs de lien social, et parce qu'ils offrent une réponse à la problématique des îlots de chaleur urbains. Les objectifs de la Ville de Lyon sont donc d'aménager et de gérer des espaces de nature toujours plus nombreux, agréables à vivre et de qualité écologique toujours plus élevée.

INDICATEURS

Au sein du zoo, 66 espèces dont 34 en programme d'élevage et 50% considérées en danger par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN).



66 ESPÈCES

34 en programme
d'élevage

50 % considérées
en danger

FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Environnement et santé - achats verts, écoresponsables, écologiques, durables et à faible impact sanitaire

Ce thème s'attache aux achats de fournitures ou services minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité (faune, flore, milieux naturels) à toutes les étapes (production, transport, conditionnement, utilisation, fin de vie, recyclage) et garantissant l'origine et la traçabilité des matières premières.

Objectifs et résultats obtenus :

1. Inclure un paragraphe sur la démarche environnementale de la Ville de Lyon dans les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE).
2. Inclure dans les consultations un critère de performance de protection de l'environnement.
3. Inclure dans les MJO (Mémoires Justificatifs des Offres) une question d'évaluation de la démarche environnementale de l'entreprise candidate.
4. Exiger la reprise et le traitement des déchets dans une filière de valorisation adaptée.
5. Imposer les kits anti-pollution pour les chantiers.
6. Demander systématiquement les fiches techniques et les fiches données sécurité et s'assurer en interne de leur transmission aux utilisateurs / usagers et de leur mise à jour.
7. Intégrer les préconisations du guide de conception durable de la Ville de Lyon, et du guide de conception écologique des espaces publics paysagers (plante & cité) ainsi que l'outil de diagnostic de la valeur écologique des espaces verts lyonnais dans tous les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'espaces paysagers publics.
8. Contrôler les pratiques environnementales des entreprises sur la base d'une grille d'audit sécurité-environnement pour les marchés de travaux supérieurs à 10 jours.
9. Favoriser le recyclage des terres excavées, lorsqu'elles ne présentent pas de risque pour la santé, ni pour l'environnement.
10. Poursuivre l'effort de la diminution de la part de non-renouvelable dans les matériaux d'origine naturelle (carrière, tourbière...).

11. Privilégier les matériaux issus de filières courtes avec peu de transformations.
12. Acheter des végétaux moins consommateurs en intrants.
13. Anticiper les consommations en ressources naturelles (eau, énergie...).
14. Déployer la «clause bois».

Dans tous les marchés notifiés en 2017, la démarche a inclus un point au moins parmi les 14 objectifs visés.

ZOOM sur l'achat de végétaux durables ...

Dans le cadre de sa politique de commande publique d'achats de végétaux, la Ville a contractualisé des marchés d'acquisition de plantes vivaces, de végétaux arbustifs, rosiers et plantes sarmenteuses, de jeunes plans ligneux, d'arbres et cépées, et de gros sujets transplantés au minimum 4 fois, le tout dans une dynamique d'adaptation au changement climatique, et de performance en matière de protection de l'environnement.

Au-delà des choix de variétés nécessitant très peu d'arrosage et peu d'entretien, les fournisseurs, inscrits dans une démarche de développement durable, ont vu valoriser leur expertise en matière de :

- protection des cultures,
- stratégie de fertilisation,
- maîtrise des déchets,
- gestion de l'irrigation,
- plan de désherbage,
- préparation et entretien des parcelles,
- dématérialisation des commandes.



Jardin André Malraux, 5^{ème} arrondissement

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Lyon, première métropole récompensée par le prestigieux label 4 fleurs

La Ville s'engage pour une administration exemplaire : créé il y a plus de 60 ans, le label «Villes et Villages Fleuris» récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement propice à la qualité de vie des habitant-es et à l'accueil des touristes.

Si cette récompense reste symboliquement rattachée au symbole de la fleur, son champ d'action s'est élargi au fil des années, pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, laissant davantage de place à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

Lyon a décroché cette année sa 4^{ème} fleur, devenant ainsi la seule métropole française à détenir cette distinction. L'obtention de ce label national est la reconnaissance d'un travail initié il y a déjà de nombreuses années : depuis 2001, Lyon a gagné 50 hectares d'espaces verts grâce à la création d'une trame verte, véritable maillage végétal favorable à la biodiversité en milieu urbain.

Dès 2005, les bonnes pratiques la Ville ont été récompensées en se voyant accorder la première certification ISO 14 001 pour son management environnemental. Lyon a également reçu le label « jardin remarquable » attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication aux parcs de la Tête d'Or (6^{ème} arrondissement) et de Gerland (7^{ème} arrondissement). Neuf parcs et jardins (soit un dans chaque arrondissement) sont labellisés EcoJardin. Enfin, Lyon a été classée deuxième

ville de France pour la protection de la biodiversité par l'Observatoire des villes vertes cette année.



La cérémonie de la remise des 4 fleurs

FOCUS 2017



Réalisation d'une étude sur l'attractivité pour les pollinisateurs

La Ville a initié depuis plusieurs années une réflexion sur la flore sauvage et locale. Car si les variétés horticoles très présentes dans les massifs fleuris présentent des intérêts certains du point de vue paysager (éclat des couleurs, nombre de fleurs, etc.) ou des parfums développés, il n'est pas certain que leur emploi soit sans impact sur la faune.

Souvent, plus de pétales ou de parfum sont au détriment de la quantité, voire de la qualité du pollen ou du nectar, dont se nourrissent les insectes. Une corolle surdéveloppée peut également bloquer physiquement l'accès aux organes reproducteurs des fleurs. A l'inverse, la flore sauvage indigène est parfaitement adaptée aux insectes pollinisateurs d'une région. C'est pourquoi, la Ville souhaite en développer son utilisation à Lyon, afin d'améliorer la qualité écologique des espaces verts. Une grande variété de plantes indigènes est



La cérémonie en présence du Maire

ainsi produite dans le centre horticole municipal depuis plusieurs années : achillée millefeuille, bourrache, bleuet des champs, vipérine, grande marguerite, souci officinal... Ces plantes que tout le monde connaît sont désormais replantées par les jardiniers et refleurissent partout en ville.

Il n'est toutefois pas question d'abandonner les plantes horticoles, mais de concilier esthétique et intérêt écologique des massifs. Un suivi scientifique sur l'attractivité pour les pollinisateurs de la palette du fleurissement 2018 a donc été réalisé au cours de l'été 2017 au parc de Gerland sur des plates-bandes tests. Les plantes les plus intéressantes pour la faune pollinisatrice seront ainsi utilisées prioritairement dans les massifs au printemps-été 2018.



Fleur et pollinisateur



Gaura 'Rosy Jane'



ÉCONOMIE DURABLE COMMANDE RESPONSABLE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'économie est un moteur indispensable à la construction de la ville de demain. Pour améliorer la qualité de vie des Lyonnais-es, la Ville soutient le développement d'une offre commerciale qualitative dans chaque quartier. Au-delà de l'économie conventionnelle, elle soutient également les associations, coopératives et entreprises sociales qui répondent à de vrais besoins de la population, grâce à la délibération-cadre sur l'économie sociale et solidaire votée en septembre 2015.

Elle favorise l'emploi local à l'occasion de chaque ouverture d'enseignes et de commerces de proximité pour maintenir la richesse sur le territoire et participer à l'attractivité de toute l'agglomération. Lyon se positionne comme une référence pour l'entreprendre « autrement » au niveau national et international (coopération avec le Brésil, etc.)

Fidèle à la tradition de coopération et d'innovation qui implique la municipalité et tous les acteurs économiques locaux, la Ville encourage tout particulièrement la consommation responsable, plus respectueuse de l'environnement et plus favorable à l'emploi, en particulier dans ses marchés publics. Ses fournisseurs s'engagent aussi pour le développement durable.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

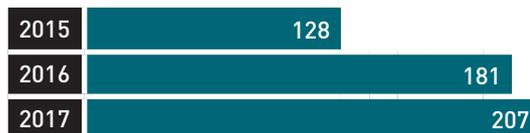
Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est un enjeu fort pour la Ville tant au niveau économique que pour son rôle d'animation et de lien social dans les quartiers.

Afin de répondre aux besoins des Lyonnais-es et aux nouveaux modes de consommation, la Ville soutient et accompagne le développement du commerce de proximité. La Ville s'implique ainsi aux côtés des commerçant-es et des artisan-es, valorise le vivier de l'économie sociale et solidaire et promeut l'entreprendre « autrement ». Enfin, elle développe le levier de la commande publique pour optimiser ses ressources, lutter contre le chômage et les discriminations, et protéger l'environnement.

La Ville repère l'innovation sociale et facilite l'accueil et l'aboutissement des projets structurants pour le territoire lyonnais.

INDICATEURS

Nombre de commerces, associations, coopératives et événements labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable »



FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

L'économie durable recouvre les notions suivantes :

- l'achat en coût global et l'analyse du cycle de vie (ACV) : ensemble des coûts engendrés pour la conception, la réalisation, l'investissement, l'exploitation et la maintenance, le démantèlement, le recyclage, l'élimination sur une période donnée et pour un périmètre déterminé ;
- l'économie circulaire : système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus ;
- l'économie sociale et solidaire : ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement ;
- le commerce équitable : un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international ;
- l'agriculture biologique : un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ;
- les circuits courts : un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Objectifs et résultats obtenus

Objectifs :

- organiser une fois par an une sensibilisation des directions gestionnaires et des acheteurs sur l'alimentation durable, le commerce équitable, l'agriculture biologique, les circuits courts et sur le label Lyon Ville Equitable et

Durable (LVED) ;

- informer de manière globale sur l'économie sociale et solidaire via différents canaux : articles sur l'intranet de la Ville, dans le magazine municipal interne et autres outils de communication interne (lettres de la Direction de la Commande Publique, flash infos, etc.) ;
- conclure au minimum un marché stratégique par an.

Résultats

- « Speed dating » de la commande publique responsable à destination des services de la Ville : l'ensemble des acheteuses-eurs de la Ville de Lyon a pu être sensibilisé à la prise en compte du développement durable dans tout acte d'achat. Pour la vingtaine de directions présentes, ce fut l'occasion de rencontrer les partenaires et experts de la Collectivité. A titre d'exemple, la Maison Lyon pour l'Emploi était présente pour favoriser le recours aux clauses sociales, et leur extension vers de nouvelles activités (prestations intellectuelles en particulier). Et le GESAT, groupement des structures de l'insertion de la région, a pu présenter le vaste éventail des prestations proposées par les associations et entreprises d'insertion qui accueillent des travailleurs en situation de handicap. Cet événement a permis aussi de fédérer les acheteuses-eurs les plus impliqués, et de leur faire prendre conscience de la transversalité des problématiques de la commande publique responsable.
- informer : la période des fêtes de fin d'années 2017 a été l'occasion pour la Ville de déployer une campagne d'affichage de rue, non seulement pour inviter les Lyonnais-es au marché équitable de Noël organisé avec les labellisés LVED, mais surtout pour les inciter à organiser les fêtes en mode « responsable » : repas local, artisanal, équitable et bio, cadeaux immatériels, solidaires, faits maisons, recyclés, durables... D'autres communications sont réalisées tout au long de l'année.
- notification du marché concernant la préparation et la distribution des repas des établissements scolaires de la Ville.



« Speed dating » de la commande publique responsable

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Les marchés de Lyon

Marchés alimentaires, marchés bio, marchés du soir, marché de la création ou de l'artisanat, et tous les autres marchés atypiques, sont des lieux de commerce, des lieux d'animation, de contact, d'échange et de partage, appréciés des Lyonnaises et des touristes où on peut acheter en bas de chez soi, en circuit-court et local.

Le linéaire cumulé des 134 marchés hebdomadaires lyonnais atteint aujourd'hui 19 km, dont 11 800 m de produits alimentaires, 5 300 m de produits manufacturés, et 1 600 m d'étals spécialisés (timbres, bouquinistes, artisanat, animaux...).

Les 46 marchés alimentaires lyonnais regroupent 1 700 commerçants, dont 1 079 abonnés.



Le marché alimentaire à Saint Jean, 5^{ème} arrondissement



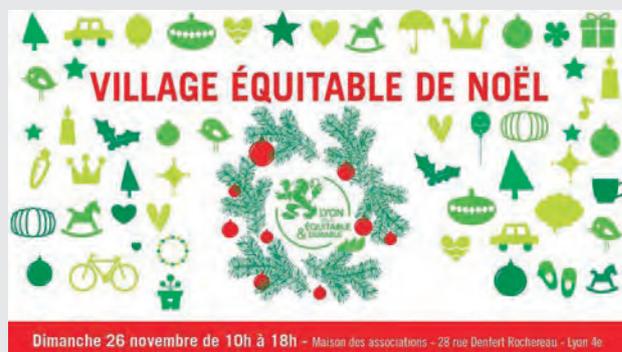
Le marché équitable de Noël

Après une première expérimentation en 2016, le marché équitable de Noël monte en puissance et s'installe progressivement dans le paysage.

Cet événement convivial et familial, organisé en partenariat avec les labellisés Lyon Ville Equitable et Durable (LVED), permet chaque année aux Lyonnaises-es et aux Lyonnais de découvrir toute l'étendue et la qualité de l'offre locale, pour des fêtes de fin d'année en mode responsable : réveillon à base de produits locaux, bio et équitables, cadeaux à fabriquer soi-même à partir de matériaux recyclés, cuisine participative pour sensibiliser à l'alimentation durable, accessoires de mode éthique, produits issus du commerce équitable, lutte contre l'obsolescence programmée, cadeaux immatériels qui redonnent à cette période toute sa valeur d'engagement, de solidarité et de fraternité, dans le respect des humains et de

la planète, prenant le contrepied d'une logique consumériste.

L'édition 2017 a permis la distribution d'environ 3 000 guides LVED, en particulier sur un marché. Elle a donné lieu à une balade urbaine gratuite à la découverte des labellisés LVED de la Croix-Rousse, à un jeu de piste destiné à sensibiliser les plus jeunes, et à des « ateliers du sensible » intergénérationnels, en partenariat avec les Dialogues en Humanité, événement labellisé LVED.



Le village de Noël

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Valorisation des déchets de chantier

La loi sur la transition énergétique de 2015 fixe comme objectif de valoriser 70 % du tonnage de déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.

Depuis 2016, un décret portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, dit décret « 5 flux », impose de trier à la source, et à collecter séparément les déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois. L'année 2017 a vu l'aboutissement d'un travail expérimental mené en interne, consacré à la gestion et à la valorisation des déchets de chantier de trois sites : la rénovation du service de restauration du Groupe Scolaire Condorcet dans le 3^{ème} arrondissement, l'aménagement des bureaux du Pôle décès et le remplacement des menuiseries du Groupe Scolaire Jean Macé dans le 7^{ème} arrondissement.

Le bilan de ces expériences fait ressortir trois priorités :

- la nécessité d'identifier les matériaux susceptibles de devenir des déchets avant toute commande responsable ;
- l'effort de « faire l'économie du déchet », c'est-à-dire d'éviter de le produire ;
- la nécessité de concevoir la gestion des déchets en respectant l'ordre des modes de traitement définis par le Code de l'Environnement : réutilisation, recyclage, valorisation énergétique (voire élimination, qui est la solution la moins recommandée).

Des pistes d'amélioration des procédures ont été repérées, comme par exemple la caractérisation des matériaux susceptibles d'être dangereux, de choisir les filières locales de traitement des déchets, de suivre leur destination, de centraliser les bordereaux de livraison, afin de comptabiliser les tonnages de déchets valorisés.

Ces pistes ont déjà été traduites dans une partie des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.



Une logistique développement durable dans les écoles

Le Pôle Logistique de la Direction de l'Éducation mène depuis plusieurs années des actions significatives dans le cadre du Développement Durable.

Il s'agit de mesures prises dans le cadre de marchés publics notamment pour l'achat de mobilier, de produits d'entretien, ou d'actions menées dans le champ d'intervention habituel : mise en place de la préimprégnation, et acquisition de certains matériels d'entretien.

- Pour le mobilier scolaire :

Dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges du marché de mobilier scolaire, des prescriptions strictes sont imposées aux soumissionnaires.

Ainsi, le bois doit être issu de forêts gérées durablement et certifié FSC ou PEFC.

Le FSC, « Forest Stewardship Council », est le « Conseil de Soutien de la Forêt. Son rôle est d'apposer l'écolabel FSC. Celui-ci garantit que le bois utilisé pour la production d'un produit à base de bois respecte la gestion durable des forêts. La certification PEFC, « Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes », est le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Il s'agit également d'une ONG à but non lucratif fournissant un écolabel. Le PEFC a été créé par des propriétaires forestiers européens pour répondre alors à la volonté de certifier les forêts européennes.

Par ailleurs, les panneaux de bois sont faiblement émissifs en formaldéhyde classés E1. La colle, le vernis et la peinture doivent être exempts de substances toxiques en respectant la norme en termes d'émission de composés organiques volatils (COV), et labellisés NF. La reprise du mobilier obsolète est confiée à VALDELIA afin que toutes les garanties soient prises en matière de recyclage, de réutilisation ou de destruction.

- Pour les produits d'entretien :

La gamme de produits d'entretien, accessible aux agents des écoles a été définie en concertation avec la Médecine Préventive, la Médecine scolaire et la Direction de Ecologie Urbaine. Les produits agressifs ont été supprimés et ne peuvent plus être commandés. Désormais, il n'y a plus de produits présentant des composés Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR) et des restrictions strictes sont imposées sur la Valeur limite d'Exposition (VLE) et les éthers de glycol.

À titre indicatif, ont été commandés en 2017 en gamme Ecolabel :

- 8 000l de détergent sol et surfaces,
- 6 000l de savon,
- 2 600l de gel wc,
- 750l de nettoyant dégraissant,
- 11 tonnes de papier wc (gros rouleaux),
- 4.5 tonnes de papier wc (petits rouleaux),
- 2 tonnes de serviettes de tables (prévisionnel à 6 tonnes en 2018 car passage en Ecolabel en cours d'année 2017),
- 3 tonnes d'essuie mains.

- Mise en place de la préimprégnation :

Depuis 2017, et jusqu'à l'horizon 2020, la Direction de l'Éducation met en place dans ses écoles la préimprégnation qui vient se substituer à la technique de nettoyage traditionnelle des sols (avec chariot, seaux, presse).

Le principe consiste à pré imprégner des franges dans une très faible quantité d'eau additionnée de très peu de détergent.

Le recours à l'eau et aux produits d'entretien est 5 fois moindre qu'avec la méthode de nettoyage traditionnelle. En moyenne, chaque agent utilise dorénavant pour le nettoyage des sols 2l d'eau et 5ml de produits pour nettoyer son secteur.

A titre indicatif, 15l d'eau et 25 ml de produit étaient utilisés dans le cadre de la méthode traditionnelle. Potentiellement, l'économie journalière est de 10 m³ d'eau et 20l de produit.

- Le matériel de nettoyage :

La Direction de l'Éducation emploie 50 agents des équipes de gros entretien. Ces équipes interviennent quotidiennement pour le soufflage et le nettoyage des cours des écoles de la Ville. Elles utilisent des souffleurs et des débroussailleuses à moteur thermique (parc de 60 machines).

Depuis 2016, le pôle Logistique remplace le parc actuel par des souffleurs et des débroussailleuses électriques. 25 souffleurs et 5 débroussailleuses électriques ont déjà été acquis. A l'horizon 2021, l'ensemble du parc sera électrique et les équipes de nettoyage seront dotées de matériel plus silencieux et non polluant.



L'évacuation des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les activités des services de la Ville font appel au service de déménagement interne à la Collectivité, pour vider des locaux. A cette occasion, le personnel concerné est amené à reconsidérer l'évacuation des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE).

En effet, jusqu'alors, tout était mélangé dans une benne dite « d'encombrants ». En 2017, la quantité augmentant annuellement, la Ville a décidé de les diriger vers la filière de recyclage spécialisée, via le marché actuel d'élimination des déchets.

Un espace d'entreposage leur est désormais dédié dans les magasins de la Collectivité. Une fois un certain volume atteint, une demande est émise au prestataire pour l'évacuation, ainsi que pour l'échange des caisses palettes.

Cela a représenté en 2017 près de 2,5 tonnes de déchets dans lesquels étaient répertoriés des climatiseurs, micro-ondes, réfrigérateurs, congélateurs, ventilateurs, lave-linge, aspirateurs, cafetières, claviers informatiques et autres matériels usagés.

Parallèlement, les équipes de déménagement et les magasiniers ont été sensibilisés au tri de ces déchets.



Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques.



La plateforme de vente aux enchères du matériel réformé de la Ville de Lyon

Agorastore est un site de vente aux enchères des biens d'occasion des mairies, organismes publics et grandes entreprises. Tout le monde peut enchérir et acquérir la grande variété de biens mis en vente : véhicules, immobilier, matériels professionnels, meubles, multimédia, etc.

De la même manière, chaque direction de la Ville de Lyon peut contribuer à ce dispositif, avec des objets mis en vente très variés : aires de jeux extérieurs, meubles de rangement de bibliothèque ou encore lave-vaisselle.

Donner une deuxième vie au matériel réformé de la Collectivité permet de libérer des espaces de stockage mais aussi participer aux économies financières. En effet, ceci engendre moins de frais d'évacuation ou de recyclage. C'est également réduire l'empreinte environnementale en diminuant les transports et les destructions de matériel et cela permet de mobiliser la conscience collective sur une façon de traiter les déchets autrement.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », telle est la devise que l'on pourrait attribuer à cette démarche.

Cette année, ce sont 378 ventes qui ont été réalisées pour un montant de 101 200 euros encaissés auxquels s'ajoutent 115 112 euros économisés.



Forum Développement Durable

« Tous acteurs d'une économie durable ! »

Le Forum développement durable à destination des agent-

es de la Collectivité, organisé en janvier 2017, avait pour objectif d'acculturer les participants au contenu de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il s'agissait de présenter ce champ de l'économie en l'illustrant de pratiques développées sur le territoire de Lyon, y compris en interne à la Collectivité.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a pour premier objectif « de définir et de reconnaître les spécificités d'un mode d'entreprendre différent générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux ».

L'ESS représente 10,5% de l'emploi français, concerne 221 325 établissements dans une multitude de secteurs : action sociale, sport et loisirs, activités financières et d'assurance, arts et spectacles, enseignement, santé, etc.

L'intervention introductive sur « L'économie solidaire, l'économie circulaire, l'économie collaborative : de quoi parle-t-on ? » de Saïd Yahiaoui, Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université Lumière-Lyon 2, a permis de clarifier ces notions connexes.

Les agent-es ont ensuite pu participer à des ateliers sur l'emploi, la finance alternative, l'entrepreneuriat autrement et la consommation responsable. Le but était de recueillir, à travers la participation d'acteurs actifs sur le territoire, des initiatives pouvant enrichir les pratiques de l'administration municipale.

L'affiche du Forum Développement Durable - janvier 2017



Forum DD - Conférence de Saïd Yahiaoui



Lancement de la Fabrique à Manger

La Ville réunit régulièrement depuis 2016 le Conseil Lyonnais de l'Alimentation Durable (CLAD), structure pionnière en France qui rassemble une trentaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés pour l'alimentation biologique, équitable, locale et dans les circuits-courts de proximité.

Le CLAD a permis en 2017 le lancement des premières « Fabriques à Manger », un nouveau rendez-vous des animations pour démocratiser l'alimentation durable, en particulier pour les familles populaires.

Le dispositif, coordonné par l'association la Légumerie, rassemble les professionnel·les de chaque quartier concerné, et associe étroitement chaque mairie d'arrondissement. Les deux premiers arrondissements qui accueilleront une « Fabrique à Manger » seront le 8^{ème} (en partenariat en particulier avec le Centre Social des Etats-Unis) et le 4^{ème} (au pied des Tours Pernon, en partenariat avec le bailleur social Grand Lyon Habitat).

Il s'agira de valoriser le plaisir de cuisiner en famille des produits frais, locaux et de saison, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée et-ou du commerce équitable, d'encourager les Lyonnais-es à pratiquer le jardinage urbain, même à petite échelle, à valoriser leurs déchets alimentaires, à lutter contre le gaspillage... pour démontrer par la pratique qu'il n'est pas forcément plus cher de bien manger, en valorisant les aspects de convivialité, de plaisir et de santé.

Rendez-vous en 2018 pour voir les premiers résultats concrets des Fabriques à Manger !

FOCUS



Un projet d'économie circulaire à l'opéra

Les opéras européens stockent des volumes de décors importants pendant des années, construits avec des matériaux dont la nature ou l'assemblage rendent leur réutilisation ou leur recyclage très difficile voire impossible. Malgré les trouvailles et ingéniosités dont font preuve leurs bureaux d'étude, aucune solution n'a encore produit des résultats environnementaux et financiers significatifs.

Pour tenter de résoudre ce problème, l'Opéra de Lyon a réuni six partenaires régionaux et européens autour d'un projet d'économie circulaire : le Centre international de ressources et d'information sur le développement durable (Saint-Etienne), la Cité du design de Saint-Etienne, les opéras du Liceu (Barcelone) et de la Monnaie (Bruxelles), la Chaire UNESCO de Barcelone sur le changement climatique, et AdMaS – centre de recherche sur les matériaux (université technologique de Brno, République Tchèque).

Le groupe de travail envisage d'intégrer dans ce projet de recherche :

1. une réflexion pratique sur les usages potentiels des éléments de décors, y compris en dehors des filières du spectacle vivant ;
2. une étude et des tests sur les matériaux et sur les principes de construction de décors, permettant à terme de mettre en œuvre des solutions innovantes.



Opéra L'Enlèvement au sérail - Copyright Stofleth



DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHAPITRE N°7

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

À l'échelle de la Métropole, la démarche Climat Énergie de la Ville est engagée et doit se poursuivre, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

86 actions concrètes et ambitieuses sont à réaliser d'ici à 2020, avec entre autres, la volonté de rénover et de construire des bâtiments publics et de l'habitat performants, développer des installations de production d'énergie renouvelable, acheter 100% d'énergie verte pour une ville plus agréable à vivre.

Il faut aussi adapter la Ville pour lutter contre la chaleur en ville, phénomène qui aura des incidences directes sur la santé publique : ainsi, le développement de la végétalisation dans les espaces publics agira comme un véritable climatiseur urbain.

Une part importante des investissements du plan de mandat contribue à la mise en œuvre de ce plan d'actions. Au total pour l'année 2017, ce sont 16 M€ investis dans la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, les aménagements d'espaces verts et l'acquisition de véhicules moins polluants, soit 15 % du montant total des investissements.

L'obtention du label d'excellence Cit'ergie® en 2015 nous incite à progresser, pour une qualité de vie qui préserve les personnes les plus vulnérables et précaires, pour une ville conviviale et solidaire, qui associe les Lyonnais-es comme acteurs prépondérants de notre Plan Climat Énergie Territorial.

CONTEXTE & OBJECTIFS

La Ville de Lyon est fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique.

En septembre 2015, elle renforce et élargit son plan d'actions en intégrant un volet « Territoire » et un volet « Adaptation » pour soutenir la transition énergétique et maintenir un cadre de vie agréable et réaffirme ses objectifs « 3 fois 20 » sur son patrimoine et ses services d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2010 :

- réduire de 20 % ses consommations d'énergie,
- réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre,
- atteindre une part de 20 % d'énergies renouvelables dans ses consommations.

INDICATEURS



D'ÉMISSIONS DE GES
entre 2010 et 2016

FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Maitrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les engagements de la Ville pour réduire son impact sur le changement climatique et réduire les GES sont traduits dans le Plan Climat Énergie de la Collectivité. Il s'agit :

- de réduire les émissions de GES de la Ville d'ici 2020, d'augmenter de façon significative la part d'énergies renouvelables et de poursuivre les efforts de réductions des consommations d'énergies ;
- d'utiliser les investissements publics municipaux pour encourager les filières sobres en carbone, soit existantes, soit en devenir, par le biais de la commande publique ;
- d'accompagner et inciter les acteurs du territoire, les partenaires et les citoyens à réduire leur impact sur le climat ;
- d'être vigilant sur la classe d'énergie, le choix du matériel, préciser des notions de performance énergétiques, mettre en place un suivi d'exécution et un contrôle avec pénalités.

Objectifs (à savoir les « 3 x 20 » du plan climat énergie à horizon 2020) et résultats obtenus

Objectifs par rapport à l'année de référence 2010 :

- N°1 : Réduction des émissions de GES de 20% ;
- N°2 : Réduction des consommations d'énergie de 20% ;
- N°3 : Couverture de 20% des consommations par les énergies renouvelables.

Résultats

- Émissions annuelles de GES et % de réduction par rapport à 2010 : -20,7 % (Objectif 1 : -20%) ;
- Consommations d'énergie et % de réduction par rapport à 2010 : -8 % (Objectif 2 : -20%) ;
- Part d'énergie renouvelable dans les consommations annuelles : 21,6 % (Objectif 3 : 20%) ;
- Réduction des consommations dans les bâtiments suite aux travaux de rénovation énergétique : -5,7 GWh/an (Objectif -14,5 GWh/an) ;
- Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un contrat de performance énergétique : 2 contrats notifiés en 2017 pour les constructions des groupes scolaires Girondins et Berliet ;
- Réduction des consommations de l'éclairage public suite aux travaux de rénovation : -7,9 GWh/an (Objectif -7 GWh/an) ;
- Réduction des émissions de GES de la flotte de véhicules : -411 TeqCO₂/an ;
- Production d'énergie renouvelable sur le patrimoine : 1 GWh/an (objectif 2 GWh/an) ;
- Achat d'électricité verte pour les bâtiments municipaux et l'éclairage public : 29,6 GWh/an (objectif : 22 GWh/an).



Chantier du Groupe Scolaire Berliet (8^{ème} arrondissement)

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Fête des lumières 2017

Sur les 46 projets (41 en 2016), 20 utilisaient uniquement des systèmes d'éclairages Led à faible consommation (16 en 2016), 2 disposaient d'alimentations embarquées sur batterie et un projet n'utilisait aucune alimentation électrique. Cette œuvre, «Les Luminuits» ne dévoilait en effet son contenu que grâce aux flashes des portables du public.

Le projet du Bassin de la République, les Pikooks, cerfs-volants lumineux (Led) alimentés par batteries, a reçu du public le prix Récylum des Lumières Durables. Il récompense, parmi 76 propositions artistiques (48 en 2016) répondant à des critères d'éco-responsabilité, le projet ayant le plus marqué

les spectateurs.

Concilier mise en lumière festive et grandiose du patrimoine lyonnais avec une responsabilité environnementale représentée, pour la Fête des Lumières, un défi de taille, que la Collectivité s'engage à relever chaque année en sensibilisant visiteurs et artistes à la dimension durable des projets proposés.

Cette année encore, l'œuvre qui a allié au mieux créativité, innovation technologique et développement durable a été récompensée par le trophée Récylum des Lumières Durables. Huit installations ont été présélectionnées pour leur caractère écoresponsable selon les critères de l'ADEME.

Dès la sélection des projets, une attention particulière est portée aux matériaux, au réemploi et aux transports du matériel et des équipes.

De plus, pour réduire la production de carbone, la Ville collabore avec les fournisseurs de transport en commun :

- les TCL augmentent leurs offres de transport et proposent des tarifs préférentiels pour les 3 soirées (gratuit le 8 décembre) ;
- les TER sont renforcés sur la région et offrent une réduction de 50% sur l'achat d'un billet TER Auvergne-Rhône-Alpes aller-retour pour Lyon, et des TGV sont affrétés de

nombreuses villes françaises à des tarifs attractifs.



La construction d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants, la crèche l'Escalade de Nelly (8^{ème} arrondissement)

Un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants associatif a vu le jour en 2017 dans le cadre du projet urbain partenarial Berliet.

Au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements neufs, la Ville a aménagé 650 m² pour accueillir 48 nouvelles places.

Construit dans une démarche basse consommation (BBC), l'équipement comporte une importante isolation thermique, des systèmes performants pour la ventilation et le chauffage, ainsi que des puits de lumière qui permettent d'améliorer le confort visuel et réduire les consommations d'électricité.



La crèche l'Escalade de Nelly



Rénovation des axes de circulation : la rue Duquesne (6^{ème} arrondissement)

La rénovation de la rue Duquesne (6^{ème} arrondissement) a permis d'améliorer le confort visuel des usagers de l'axe, par le choix technologique adopté (en l'occurrence, utilisation de LEDs couplées à des vasques sablées) et par l'emplacement des points lumineux.

De plus, l'opération permet une économie d'énergie annuelle de

58 388 kWh, soit une consommation d'énergie divisée par 5,6.



Schéma directeur Lumière du Parc de la Tête d'or : rénovation et mise en sécurité

Implanté au cœur de Lyon, le Parc de la Tête d'or bénéficie depuis les années 1960 d'un éclairage public permettant aux habitant-es de profiter pleinement des offres du parc, éclairage public qui participe à son embellissement.

La rénovation de cet éclairage public était nécessaire de par l'obsolescence du matériel et le coût énergétique associé. Un nouveau système a été mis en place en 2017 utilisant du matériel spécialement conçu à cet effet, couplé à une télégestion de l'éclairage.

Le matériel mis en place assure un éclairage des allées et un éclairage d'ambiance pour profiter de l'environnement immédiat et guider le visiteur. L'éclairage est raccordé à un centre de gestion qui permet un pilotage du système en adaptant l'éclairage aux heures de fonctionnement du parc.

Cette rénovation concerne l'ensemble de l'éclairage du Parc, soit 480 lampes. Grâce à cette rénovation, 50 000 kWh seront économisés chaque année.



Rénovation et mise en sécurité du Parc de la Tête d'or

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



La baisse des émissions de gaz à effet de serre pour le patrimoine et les services : une réalité !

Grâce aux actions concrètes portées sur la rénovation de son éclairage public et de ses bâtiments, l'achat d'énergie renouvelable et l'amélioration dans l'acquisition et la gestion de ses véhicules, la Ville de Lyon a atteint dès 2017 l'objectif de réduction de gaz à effet de serre qu'elle s'était fixée pour 2020. Les émissions calculées selon la méthode Bilan Carbone[®] ont diminué de 22 % par rapport à l'année de référence 2010.



Renouvellement du parc de véhicules et engins du garage municipal : moins polluer et moins consommer

La Ville de Lyon accélère l'amélioration de son parc de véhicules et engins. En 2017, 2 nouveaux pools de véhicules ont été mis en œuvre, l'un à proximité de l'Hôtel de Ville et l'autre au Quadrilatère abritant la mairie du 6^{ème} arrondissement et d'autres nouveaux services municipaux.

Des nouvelles voitures et vélos électriques sont aujourd'hui à disposition des personnels pour leurs déplacements professionnels. La Ville poursuit également l'amélioration du parc en ayant, en 2017, renouvelé en priorité une partie des véhicules les plus polluants, c'est à dire les vignettes Crit'Air 4 et 5, et ainsi émettre moins de particules pour une meilleure qualité d'air à Lyon.

Ces efforts conduisent en 2017 à une réduction des émissions du parc de véhicules de 20 % par rapport à 2010.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTÉ

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Date de 1^{re} immatriculation du véhicule - voiture particulière

- Essence et autres
- Diesel

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes

1 Crit'Air 1: Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables

1 Crit'Air 1: Euro 5 et 6 À partir du 1^{er} janvier 2011

2 Crit'Air 2: Euro 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus

2 Crit'Air 2: Euro 5 et 6 À partir du 1^{er} janvier 2011

3 Crit'Air 3: Euro 2 et 3 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus

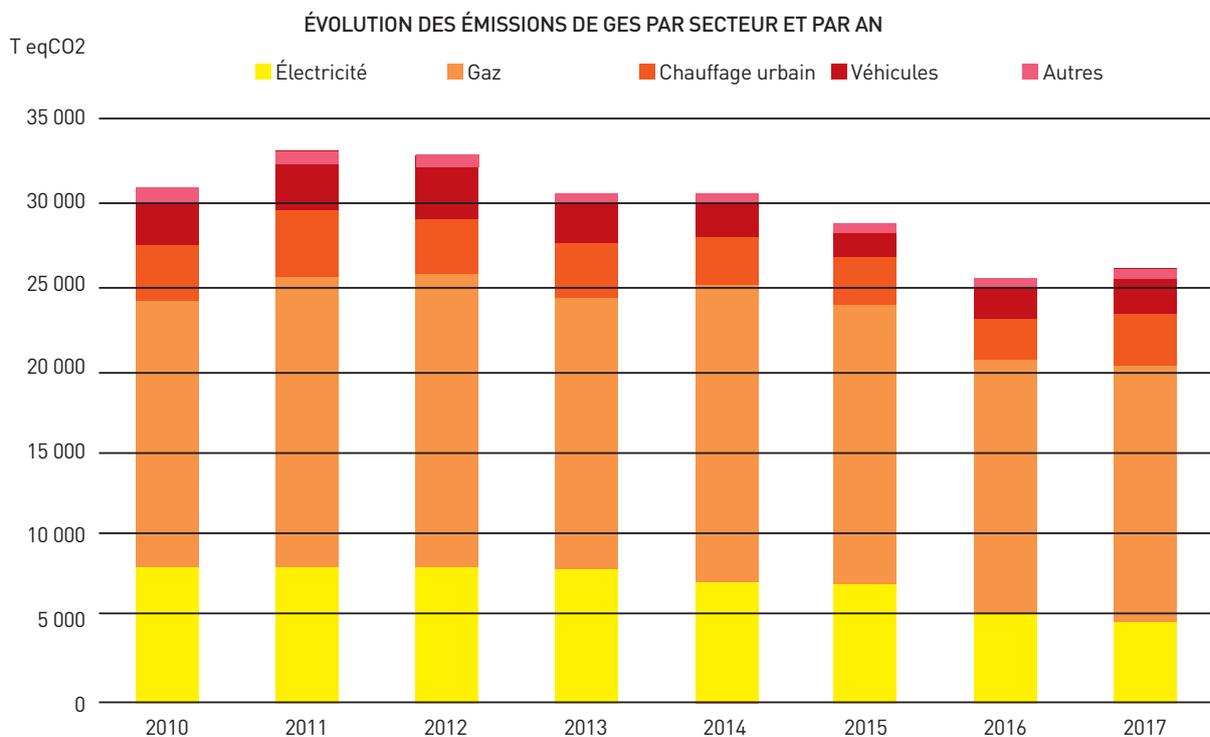
3 Crit'Air 3: Euro 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus

4 Crit'Air 4: Euro 3 Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus

5 Crit'Air 5: Euro 2 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air www.certificat-air.gouv.fr

Classement du certificat Qualité de l'air





Voiture électrique de la flotte de véhicules de la Ville



Forum Développement Durable

« Le climat change, changeons aussi ! »

Les forums développement durable organisés en interne à destination des agent-es de la Collectivité, abordent des thématiques qui permettent un partage des connaissances dans la transversalité.

Le thème du Forum qui s'est tenu en mai avait pour ambition d'explorer les leviers des changements de comportement pour appréhender le réchauffement climatique, aussi bien auprès des habitants que des agent-es de la collectivité.

Outre le retour d'une étude menée sur la précarité énergétique afin de saisir le niveau d'implication sur ce sujet des personnes concernées, le forum est revenu sur les réalisations menées auprès des usagers : les enfants des écoles primaires avec le Défi Class'énergie, les enjeux sanitaires liés aux usages des espaces publics aquatiques, la marche à Lyon.

Le changement des pratiques en interne a aussi été présenté à travers des thèmes comme la réduction des consommations d'énergie ou la gestion de la flotte de véhicules de la Ville.

Le forum s'est achevé par des ateliers sur la création de « nudges* », un outil qui permet d'accompagner le changement de comportement ; sur les méthodes de travail autour du management de l'énergie et sur une démonstration pratique du Bilan Carbone®.

*Nudge : ou « coup de pouce » en français, est une technique pour inciter des personnes ou une population ciblée à changer leurs comportements ou à faire certains choix sans être sous la contrainte ni obligations et qui n'implique aucune sanction.



Affiche du Forum DD : Le climat change, changeons aussi !

FOCUS



La rénovation énergétique de la patinoire Charlemagne (2^{ème} arrondissement)

La Ville a mené une importante opération de rénovation de la patinoire Charlemagne, l'un des cinq bâtiments les plus consommateurs d'énergie de la Ville de Lyon.

Les travaux, réalisés en un temps très court sur l'été 2017, ont concerné la réfection de la piste, la réfection de la production et distribution de froid et l'isolation d'une partie du bâtiment, pour un montant total de 4 150 000 €.

Les nouvelles installations techniques ont permis à la fois de diminuer les consommations électriques d'environ 50 %, et de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre, avec la mise en œuvre d'un système à ammoniac, un gaz neutre en terme de réchauffement global. Le système antérieur utilisait un fluide frigorigène, le R22, qui a un impact climatique 1 760 fois plus important que celui du CO₂.



La patinoire Charlemagne – 2^{ème} arrondissement

FOCUS 2017



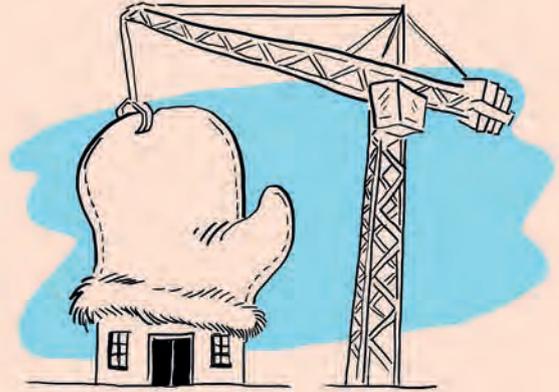
Participation de la Ville aux actions en faveur du dispositif Ecoréno'v de rénovation énergétique des bâtiments

La Ville a décidé d'abonder l'aide de la Métropole, avec l'objectif ambitieux d'éco-rénover 1 200 logements d'ici la fin du mandat, dans le cadre du dispositif « Ecoréno'v ». Une enveloppe de 1,4 million d'euros a été engagée par la Collectivité. L'aide est variable en fonction de la performance énergétique atteinte ; elle est maximale si le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) est atteint. Une attention particulière est apportée à la qualité architecturale des projets, en réunissant dans une commission l'ensemble des acteurs concernés (Architectes des Bâtiments de France, Agence Locale de l'Energie et du Climat,...) pour accompagner au mieux les projets. L'essentiel du parc de logements à Lyon est constitué de copropriétés, et le choix a été fait de concentrer l'aide de la Ville sur les copropriétés des années 1945 à 1990, très présentes dans les quartiers des 4^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Le processus de la prise de conscience puis la prise de décision des copropriétés est long. Grâce à l'action des deux collectivités, les premiers travaux ont démarré :

- dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le quartier Sainte-Blandine, la Ville a revalorisé son dispositif d'aides spécifiques en 2017 avec une enveloppe de 620 000 € de crédits d'investissement. Fin 2017, un projet de rénovation BBC d'une copropriété a ainsi été subventionné à hauteur de 27 500 € par la Ville de Lyon ;
- ainsi, fin 2017, deux copropriétés (dont une pour un projet BBC concernant 56 logements) ont bénéficié de cette aide, pour un montant total proche de 100 000 € ;
- dans le cadre du partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), une action de sensibilisation a par ailleurs été conduite auprès des copropriétaires du 5^{ème} arrondissement : une conférence a été organisée en Mairie annexe du 5^{ème} sur le thème de la rénovation énergétique, ce qui a permis d'expliquer aux personnes intéressées les enjeux et les clés de réussite d'une démarche de rénovation énergétique en copropriété.

IL Y A PLUS EFFICACE POUR ISOLER VOTRE LOGEMENT



Vous êtes propriétaire et vous souhaitez améliorer votre confort thermique tout en maîtrisant votre facture énergétique ? La Métropole peut vous aider !

APPELEZ LE 04 37 48 25 90

ECORENO'V
VOUS SIMPLIFIE L'ÉCO-RÉNOVATION

www.grandlyon.com/ecorenov

GRANDLYON
la métropole

Campagne de communication Ecoreno'v de la Métropole



L'extension du groupe scolaire Simone Signoret (8^{ème} arrondissement)

Au vue de l'évolution démographique du quartier Montplaisir, la réalisation d'une extension du groupe scolaire Simone Signoret s'est avérée nécessaire pour accueillir 4 classes supplémentaires, agrandir le restaurant et d'autres espaces communs.

Cette opération a été réalisée dans une démarche de qualité environnementale des bâtiments, intégrant notamment une forte isolation, des systèmes performants et une toiture végétalisée sur la partie extension.



L'extension du groupe scolaire Simone Signoret



MOBILITÉ

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Au regard des pollutions (aérienne, sonore et visuelle) causées par la voiture individuelle, il est indispensable d'aboutir à une baisse du nombre de déplacements sur ce mode, notamment sur les trajets de moins de 3 km.

Par ailleurs, du fait de micros déplacements sur le réseau pouvant entraîner une saturation des transports en commun, il s'agit d'inciter à la marche sur ces courtes distances.

L'Enquête Ménages Déplacements a permis de confirmer la qualité écologique de la mobilité des Lyonnais-es : 75% des déplacements se font autrement qu'en voiture ! Ce constat illustre les efforts réalisés en faveur des modes alternatifs à l'automobile et vient appuyer les choix réalisés pour le mandat municipal.

Le développement d'une ville plus apaisée, accueillante, est nécessaire pour permettre le « bien vivre ensemble ». À travers le développement des liaisons vertes, les espaces de nature seront mieux connectés entre eux et favoriseront la marche à pied en milieu urbain.

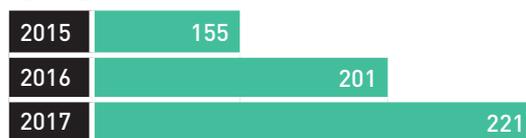
CONTEXTE & OBJECTIFS

Le développement des modes de déplacement « actifs » passe par le déploiement des zones apaisées et des trames vertes, espaces œuvrant en faveur des vélos et des piétons.

Les mesures en faveur de ces modes, et la politique du stationnement automobile, en lien avec la politique de mobilité globale, poursuivent le même objectif de report modal pour diminuer l'usage de la voiture en ville. Par ailleurs, la Ville poursuit ses efforts concernant son parc de véhicules affecté aux agents.

INDICATEURS

Nombre de kilomètres du réseau cyclable sur le territoire lyonnais



LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Préparation de la réforme liée au stationnement payant

La réforme de la politique du stationnement payant, prévue pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, a été étudiée depuis 2015. Elle contribue à améliorer la qualité de l'air à travers :

- la limitation de la recherche de places qui concerne jusqu'à 20% des flux de circulation (paiement du stationnement facilité et évolution de la tarification pour inciter à une meilleure rotation des véhicules et donc plus de places disponibles) ;
- la tarification de la vignette résident avec un coût différent entre la première vignette et deuxième vignette, pour agir sur la démotorisation des ménages ;
- le redécoupage des périmètres « Résident » afin que le zonage corresponde aux bassins de vie et non aux limites administratives des arrondissements, ce qui contribue à réduire les stationnements pendulaires intra-arrondissement ;
- la création de tarifs et abonnements avec une offre préférentielle pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, ceci afin d'inciter à l'utilisation de véhicules moins polluants ;
- l'incitation au report des déplacements des visiteurs vers les parcs en ouvrages pour la moyenne et longue durée et les modes alternatifs à l'automobile (marche, vélo et transports en commun) de par l'évolution de la tarification et la fixation d'un Forfait Post Stationnement dissuasif.



Nouveau parcmètre suite à la réforme du stationnement payant



Mise en place d'un travail sur la communication autour des usages de la rue

Suite au constat de l'évolution des usages de la rue (augmentation du trafic vélo et piéton, nouveaux modes de déplacement, méconnaissance des récentes règles du Code de la Route favorisant le partage de la voirie et les modes actifs) et aux sollicitations des habitants et des associations, la Ville de Lyon a lancé une démarche permettant de monter un partenariat entre acteurs publics et privés.

Il s'agit, à travers celui-ci, de communiquer sur les droits et devoirs de chacun des usagers de la voirie. L'objectif est d'améliorer la cohabitation entre ces usagers et de les sensibiliser sur le partage de l'espace public.

A terme, ce projet consiste à monter un large plan de communication comportant plusieurs types de supports (guide, flyers, affichages, vidéos, actions sur le terrain, quizz, web série, visuels de campagne numériques, etc.) diffusés régulièrement et sur plusieurs années.

Cette démarche proactive est pilotée par la Métropole et la Ville de Lyon, en appui des associations qui interviennent sur la définition du contenu tout comme la diffusion, en assumant aux côtés des collectivités un vrai rôle de pédagogues. Le Sytral, autorité organisatrice de la mobilité, est également associé, tout comme certains partenaires privés (les vendeurs de vélos et de voitures, les taxis, etc.).

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)

Le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) permet aux agents de rationaliser leurs déplacements domicile-travail et professionnels, en évitant de recourir à la voiture en mode « soliste ». C'est aussi un outil de sensibilisation en faveur des déplacements éco-responsables. Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, la Ville de Lyon a mis en place en 2017 plusieurs actions.

Concernant la flotte de véhicules de la Collectivité :

- pour les voitures : deux pools supplémentaires ont été ouverts pour permettre l'auto-partage (8 véhicules à la Mairie du 6^{ème} arrondissement, et 15 à l'Hôtel de Ville). La Ville de Lyon dispose déjà de 95 véhicules électriques (sur un total de 809 véhicules). Une étude a été lancée pour l'acquisition de 19 nouveaux véhicules électriques en vue de remplacer des véhicules thermiques. Leur déploiement est prévu en 2018 ;
- pour les vélos : deux pools de vélos sont à l'étude avec un total de 14 vélos, dont la moitié sera à assistance électrique. Des formations à l'utilisation de ces derniers sont prévues. Ces pools seront opérationnels en 2018.

Concernant le stationnement des vélos des agents :

8 parcs d'arceaux ont été étudiés pour équiper différents sites administratifs de la Ville et favoriser le développement des pratiques cyclistes.

Le déploiement des « balades urbaines » :

De nombreuses balades thématiques ont été proposées aux agents de la Ville sur la pause méridienne dans le but de découvrir la ville « autrement » tout en favorisant la marche à pied. Au total en 2017, plus d'une centaine d'agents ont participé à ces événements sur le thème du street art, de la place des femmes dans la ville, de la biodiversité et de la photographie. Ces balades urbaines qui rencontrent un grand succès seront poursuivies en 2018.



Balade urbaine sur la flore sauvage

FOCUS 2017



Poursuite du déploiement des double-sens cyclables et projet de mise en place d'une zone 30 en rive gauche du Rhône

Depuis l'essor du « Code de la Rue » (démarche visant à favoriser le partage de la rue entre tous les modes de déplacement, accompagnée d'une incitation à l'usage des modes actifs), le Code de la Route évolue. Parmi les aménagements cyclables favorisés, les double sens cyclables, demandés et utilisés, se multiplient (voies où les véhicules motorisés sont autorisés à circuler dans un sens, tandis que les cyclistes le peuvent dans les deux sens).

Ainsi, les double-sens cyclables ont couvert l'ensemble de la Presqu'île et du Vieux Lyon en 2017, avec 32 km supplémentaires sur ce seul projet.

Dans la continuité de ce déploiement par poche, de 2018 à 2020, la rive gauche du Rhône va être équipée d'environ 65 km de double-sens cyclables. Ces aménagements se développent également dans les nouveaux quartiers (Zones d'Aménagement Concerté, projet urbain partenarial) et certaines polarités de la Ville de Lyon.

Cet aménagement contribue à démultiplier les itinéraires des cyclistes et donc à éviter, notamment, leur circulation sur les trottoirs. Il est également très sécuritaire de par la parfaite visibilité entre le cycliste et l'automobiliste.

Pour accompagner ce projet et pour conforter le caractère de voirie apaisée du secteur, une réglementation « zone 30 » va être mise en place sur cette même poche.

Globalement, le kilométrage du réseau cyclable lyonnais est en forte hausse : il est passé de 147km en 2014 à 221km à la fin 2017. Le Plan d'Actions des Mobilités Actives de la Métropole vise 300km de réseau cyclable sur Lyon à la fin 2020.



Double-sens cyclable



À petits pas... un grand pas pour la mobilité des seniors

Pas facile de se déplacer, quand le corps fatigue et que la motivation baisse. Des réunions de coordination entre psychomotriciennes des résidences seniors a émergé un projet pour inciter les résidents à reprendre possession de leur quartier.... Le projet « À petits pas dans mon quartier » a vu le jour à la résidence autonomie Chalumeaux, dans le 8^{ème} arrondissement.

Un plan du quartier a été réalisé avec un groupe de résidents avec une nouvelle échelle de référence réalisée quotidiennement : les mètres ont laissé la place au trajet ascenseur-restaurant !

Les seniors peuvent ainsi mieux se rendre compte que la plupart des trajets résidence-services de proximité sont dans leurs capacités.

Par exemple : un aller résidence-pharmacie = quatre allers-retours ascenseur-restaurant !

Ce projet a été primé au concours «Les trophées régionaux de l'innovation sociale 2017» organisé par la CARSAT et AG2R La Mondiale, et a reçu le prix coup de cœur par le jury du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés dans le cadre du concours lutte contre l'isolement en partenariat avec le magazine Notre Temps.



Plan « À petits pas dans mon quartier »



ENFANCE - ÉDUCATION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'avenir du développement des métropoles se jouera dans leur capacité à s'articuler avec leurs territoires environnants, particulièrement en matière d'alimentation.

L'alimentation est un enjeu de santé, culturel, de vivre ensemble et environnemental. Développer le goût des enfants, c'est bien sûr leur proposer, dans le cadre d'une alimentation collective, une alternative à l'actuelle alimentation industrielle et ses excès de recours au sel avec les risques que cela recouvre.

C'est aussi leur apprendre à recevoir et découvrir une culture par la cuisine, à se l'approprier et à la partager. C'est enfin montrer comment la mise en place de règles de vie peut contribuer non seulement à un vivre ensemble agréable mais aussi à limiter la production de déchets. L'alimentation est un fait social total : elle est révélatrice de toute l'organisation d'une société.

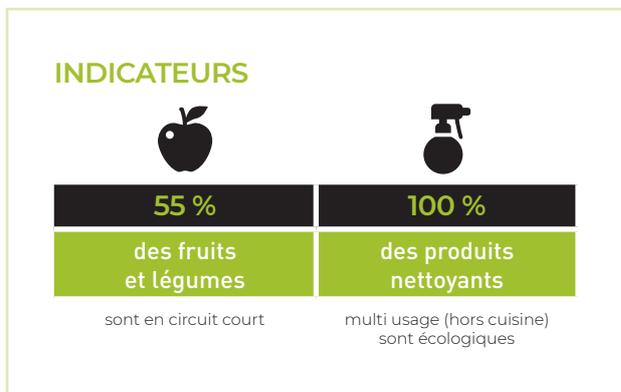
CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dès le plus jeune âge, la question de l'alimentation est centrale.

Pour cette raison, la majorité des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) municipaux est dotée d'une cuisine, permettant au quotidien l'ajustement des quantités préparées en fonction des enfants effectivement présents. Les repas sont ainsi adaptés à leurs besoins. La quantité des déchets et donc le gaspillage alimentaire sont ainsi maîtrisés.

Au sein des écoles, l'alimentation est utilisée comme vecteur d'éducation sur l'éducation au goût, le lien avec le territoire, le vivre ensemble, ... et comme point d'entrée pour l'éducation à l'environnement : sur la prévention santé, la réduction du gaspillage, ...

Les habitudes alimentaires se construisent dès le plus jeune âge et trouvent alors une continuité entre l'alimentation à la crèche puis à l'école.



LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



La limitation du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

La restauration scolaire s'est engagée dans la mise en place de mesures permettant la gestion du gaspillage alimentaire, avec l'aide de tous les acteurs impliqués. De nombreuses actions transversales sont organisées dans ce but.

- L'engagement, depuis 2015, d'un plan d'action sur la maîtrise du « trop commandé » et la gestion du gaspillage alimentaire, concrétisé par :
 - la création d'un groupe de suivi du « trop commandé » afin d'optimiser les commandes de repas et d'éviter l'écart entre les repas commandés et les repas consommés,
 - la poursuite du travail fait avec les agents de restauration dans le cadre du groupe de travail « Limitation des pertes alimentaires ». Il s'agit de temps de travail partagés sur les aspects techniques et éducatifs du temps de repas et sur les possibilités d'améliorations,
 - la sensibilisation des agents à la gestion prévisionnelle des enfants présents afin d'éviter le surplus de fabrication de repas par la cuisine centrale.
- L'éducation au choix et au goût de l'enfant, privilégiée par :
 - l'organisation de tests culinaires dans le cadre de l'élaboration de nouvelles recettes en vue d'une amélioration de la qualité des repas,
 - un partenariat avec l'Institut Paul Bocuse dans le cadre du projet « Comportements alimentaires 2015 » pour étudier le phénomène de rejets alimentaires chez les enfants de 2 à 6 ans,
 - la question de l'alimentation traitée par plusieurs accueils de loisirs, a permis aux enfants de mieux maîtriser leur rapport aux quantités. Ainsi une expérimentation menée dans une école élémentaire a fait de la lutte contre le gaspillage un enjeu éducatif partagé, et un levier pédagogique pour l'accompagnement des enfants au geste citoyen tout en favorisant leur autonomie. Le partage des connaissances et des pratiques pour la mise en place de tels projets favorise le fonctionnement de l'équipe présente auprès des enfants pendant le temps de midi.
- L'éducation des enfants au développement durable et à l'impact du gaspillage alimentaire à travers des projets éducatifs menés dans plusieurs écoles.
- L'encouragement du prestataire de la cuisine centrale à conventionner avec des organismes caritatifs afin de faire don des repas fabriqués en trop, en cas d'événements imprévus.
- La mise en place du tri sélectif des déchets et de leur pesée dans 14 restaurants scolaires, afin de quantifier les déchets générés et évaluer, en fonction des quantités, les obligations réglementaires de tri à la source et de valorisation.

- L'usage d'une platerie en verre trempé très hygiénique et légère, adaptée à l'âge des enfants et la manipulation par les agents. Cette platerie permet de limiter le poids porté par les enfants à 1,5 kg maximum et de respecter les conditions de travail des agents de restauration.
- Le conditionnement privilégié des aliments en bac inox à la place des barquettes jetables notamment, pour les entrées et certains desserts maison, afin de réduire la volumétrie de déchets non valorisables.



Le printemps des toques blanches : se nourrir d'idées nouvelles ou du bon goût pour les P'tis Gones

Au menu du Printemps des Toques Blanches, de grands chefs qui viennent échanger avec les cuisinièr-es des crèches municipales de la Ville, partagent de bonnes idées, leur savoir-faire et proposent des menus pour les enfants.

Au travers de cette opération, la Direction de l'enfance a souhaité mettre en avant le travail quotidien des cuisinier-e-s qui préparent sur place des repas sains adaptés aux plus petits.

La première étape a consisté en une sensibilisation des chefs des toques blanches lors de l'assemblée générale de l'association, ce qui a permis de présenter le projet devant un parterre de grands chef-fes de Lyon et de sa région.

Certains ont été sensibles à l'idée de cuisiner sur place dans les crèches, un excellent moyen de s'adapter à l'enfant et de transmettre une meilleure éducation au goût mais aussi de limiter les déchets, puisque les cuisinièr-es doivent ajuster les quantités chaque jour en fonction du nombre précis d'enfants présents pour le repas.

La deuxième étape a permis de co-élaborer des recettes. Au printemps 2017, quatre chefs ont participé à la mise au point des recettes avec le personnel de la Ville et notamment les cuisinièr-es. Ils ont été étonnés par le nombre de repas préparés tous les jours avec une telle inventivité : entre 28 et 90 repas par crèche, soit 1900 repas préparés par jour.

La troisième étape a été celle des temps de cuisine partagés. Durant les mois suivants, 5 crèches ont accueilli les chef-fes avec plusieurs cuisinier-es volontaires, ce qui a été l'occasion de travailler sur les saveurs et les aspects visuels des plats, si importants aux yeux des enfants...

A l'issue de ces temps un livret de recettes adaptées pour les plus petits a été co-construit. Il est en ligne sur le site de la ville :

www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2018-05/rectettes%20toques%20blanches.pdf



Grame : « Light Wall System ou le corps instrument »

Arriver sur scène sans instrument, se placer bien au centre et avancer les bras, les jambes, la tête, le corps dans la lumière... Voir son empreinte devant soi et entendre immédiatement un son qui se propage dans l'espace : le son du mouvement, de son propre mouvement, de sa respiration... Voilà ce que propose le Light Wall System.

Light Wall System est une interface où l'interprète produit des sons grâce aux déplacements de son corps à travers un faisceau lumineux. Cela se présente comme un véritable mur de lumière qui fonctionne comme un instrument dont on doit s'approprier la contrainte : moduler un son dans l'espace et pouvoir l'arrêter. Il s'agit avant tout de jouer, au sens propre du terme, de façon intuitive et innée dans la lumière.

Dans le cadre du partenariat tissé entre Grame, la Maison de la Danse et le studio des Hériveaux, une série d'ateliers ont été organisés sur le territoire du 8^{ème} arrondissement qui visait l'appropriation du dispositif Light Wall System par les élèves de cycle primaire et secondaire. Ces ateliers ont eu lieu dans le cadre de la Biennale Musiques en Scène et du festival Sens Dessus Dessous. Explorant les liens possibles entre musique et danse au travers du dispositif numérique interactif, Light Wall System, Grame propose aux jeunes non-musiciens de réellement jouer, avec cet outil, et jouer des sons comme l'on pourrait peindre sur une toile avec ses mains. Ces ateliers ont permis aux jeunes de vivre un moment de la vie des musiciennes, artistes et performeur-es d'aujourd'hui.

Le projet a eu deux volets :

- un parcours long à destination d'une classe de seconde en option Arts du son du Lycée Lumière (8^{ème} arrondissement) pour 30 élèves, qui a été mené pendant 4 mois au sein de l'établissement ;
- une série d'ateliers d'initiation au dispositif de captation du geste lors de la semaine du 26 février au 2 mars au studio Les Hériveaux, à destination de 290 élèves de cycle primaire et secondaire issus de 6 établissements scolaires du 8^{ème} arrondissement.

Les élèves se sont familiarisés avec l'environnement artistique et technique du dispositif et ont fait l'expérience de la musique et de la danse contemporaine. Ils ont tous été placés en situation de découverte, et ont été confrontés à une écriture musicale inhabituelle.

Le projet au sein du Lycée Lumière sera reconduit pour l'année scolaire 2018/2019. La collaboration entre l'enseignant musique, Jean-Luc Hyvoz, les élèves et le musicien intervenant Grame, Martin Malatray, a été très fructueuse et riche pour l'ensemble des parties, ce qui a donné envie de poursuivre l'aventure pour l'année prochaine.



Grame : « Light Wall System ou le corps instrument »



DEMOS et AÏCO, des dispositifs d'apprentissages musicaux collectifs et innovants pour les enfants des quartiers prioritaires

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Philharmonie de Paris ont lancé à la rentrée 2017, pour trois années scolaires, le projet du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) dans la Métropole de Lyon. 45 enfants lyonnais sont concernés, habitants les quartiers des Etats-Unis dans le 8^{ème} arrondissement, du Vergoin, dans le 9^{ème} arrondissement et de la Guillotière (3^{ème} et 7^{ème} arrondissements).

Avec Démon, une centaine d'enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et n'ayant jamais pratiqué la musique, vont découvrir la musique classique et jouer d'un instrument au sein d'un orchestre symphonique.

Démon défend l'idée que la musique doit jouer un rôle essentiel dans la vie sociale. Dynamique territoriale, intégration sociale, éducation artistique, accès à la culture, pédagogie de l'enseignement musical, les enjeux sont multiples. L'Auditorium-Orchestre National de Lyon s'engage dans ce projet structurant avec des musiciens volontaires de l'orchestre et crée les conditions pour que les enfants se familiarisent avec l'Auditorium et s'y sentent chez eux.

Par ailleurs, le Conservatoire de Lyon, en plus de ses nombreuses implications dans les parcours éducatifs des enfants de Lyon, expérimente depuis la rentrée un cours d'Apprentissage Instrumental et d'Invention Collective (AÏCO). Il s'agit d'un nouveau cours à l'antenne du Conservatoire du 8^{ème} arrondissement qui s'adresse à 18 enfants à partir du CE2, assuré par le collectif d'enseignants et un musicien intervenant. Y sont prodigués la formation musicale, l'apprentissage instrumental en petits sous-groupes, la pratique collective et un travail de création. Chaque promotion d'élèves est considérée comme un ensemble, tous instruments confondus (élèves et professeurs), que l'on engage dans un projet artistique créatif fédérateur.

Ce cycle est conçu pour être accessible aux enfants du quartier de l'antenne. A l'école qui abrite l'antenne, un parcours découverte de 2 ans en temps scolaire leur permet de choisir un instrument et d'intégrer en CE2 le cycle AÏCO, qui est également ouvert à des élèves ayant suivi le cycle découverte.



Concert de fin d'année - Bertrand Gaudillière/ITEM



Éducation à la citoyenneté

1987 – 2017 : 30 ans du procès Barbie

Dans la nuit du 3 au 4 juillet 1987, s'achevait le procès de Klaus Barbie tenu devant la Cour d'Assises du Rhône à Lyon. Reconnu coupable de Crime contre l'Humanité, il fut condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Ce procès a durablement marqué la mémoire de notre ville. Ce fut l'occasion de revenir sur une période sombre de notre histoire et à la mise en valeur, par la Ville de Lyon et par l'État, de lieux emblématiques des souffrances endurées mais aussi des actes héroïques accomplis : la prison de Montluc, la Maison d'Izieu, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation installé dans les locaux occupés par la Gestapo.

Trente ans après, il était important de revenir sur ce procès exemplaire, marqué par la dignité et la profondeur des témoignages des victimes de Barbie qui ne s'étaient guère exprimés jusque-là. De nombreuses associations et institutions se sont associées à la Ville pour cet événement mémoriel incontournable. Publié à plusieurs milliers d'exemplaires, un livret a été remis aux collégiens et lycéens de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône et ils furent 450 à assister à la table ronde organisée à l'Hôtel de Ville avec des acteurs et témoins du procès. L'occasion d'entendre les voix du procès, de comprendre ce qui s'est joué à Lyon il y a 30 ans, de s'interroger sur le fanatisme et ses expressions aujourd'hui et de poursuivre ce devoir de mémoire essentiel.

Dénomination de l'Esplanade Général Pierre Robert de Saint Vincent (1882-1954)

C'est à l'occasion de la « Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France », le 16 juillet, que l'esplanade située devant le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation a été dénommée « Esplanade Général Pierre Robert de Saint Vincent ». Ce choix de la Ville de Lyon vient rendre hommage à un serviteur de l'État, résistant héroïque.

Gouverneur militaire de Lyon, il reçut de l'intendant de police régional, le 29 août 1942, l'ordre de mettre des gendarmes à disposition pour encadrer l'embarquement en gare de Perrache de près de 600 juifs à destination de Drancy. Il refusa catégoriquement, et le départ n'ayant pu avoir lieu que le lendemain, ce délai permit à plusieurs personnes de s'enfuir et d'échapper ainsi à la déportation. Le 31 août, Vichy le limogea et le mit à la retraite d'office.

Proche du Général Frère, il poursuivit alors son action dans la Résistance, au sein de l'organisation clandestine Armée Secrète, et fut rappelé à l'Etat-major général en août 1944. En 1993, l'Institut de Yad Vashem à Jérusalem lui a décerné le titre de Juste parmi les Nations à titre posthume.

En ce lieu emblématique de tant de souffrances, où se trouvait jadis l'ancienne École des Services de Santé militaire, et sous l'Occupation, le siège de la Gestapo, il convenait de respecter la mémoire de la Résistance comme la mémoire de la Shoah. Le général Pierre Robert de Saint Vincent tend à rassembler ces deux mémoires qui comptent dans notre cité. Il était aussi

important de montrer, notamment aux nombreux étudiants qui traversent chaque jour cette esplanade pour se rendre à leurs cours à Sciences Po, ce que peuvent faire le courage et la détermination d'un homme pour enrayer la machine totalitaire, et qu'un haut-fonctionnaire, même habitué à l'obéissance aux ordres reçus, doit savoir, en certaines circonstances, faire prévaloir sa conscience.



Plaque de l'esplanade Général Pierre Robert de Saint Vincent

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



La Mairie du 7^{ème} arrondissement a ouvert un Point d'Accueil et d'Information Petite Enfance, lieu réservé à l'accueil des parents de jeunes enfants en recherche d'un mode de garde

La mairie du 7^{ème} arrondissement a ouvert un Point d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE 2), lieu réservé à l'accueil des parents en recherche d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants.

Les compétences du point PAIPE existant ont été élargies afin de donner aux parents un maximum d'informations sur les solutions de garde présentes dans l'arrondissement (crèches municipales, associatives, familiales ou encore assistantes maternelles). La différence avec le dispositif précédent tient à la qualité de l'information délivrée : tous les modes de garde sont désormais présentés.

Une spécialiste du secteur a été recrutée afin renforcer la qualité du service rendu au public, notamment la qualité de l'information délivrée.

L'objectif est de bien identifier le besoin des familles et de les accompagner dans leur recherche. Le PAIPE 2 participe également à la mise en place d'un observatoire local de la demande à partir du recensement des besoins des familles.

L'importance de cette évolution pour le 7^{ème} arrondissement tient au caractère particulier de la démographie de celui-ci. C'est en effet dans cet arrondissement que sont reçues le plus grand nombre de demandes de place en crèche (1 823 dossiers en 2017). Il est donc important que les parents reçoivent une information complète sur les modes de garde car les crèches ne peuvent satisfaire toutes les demandes, loin de là.



Éducation au Développement Durable et accompagnement de jardins pédagogiques des écoles lyonnaises : l'illustration du projet d'école élémentaire Diderot (5^{ème} arrondissement)

L'accompagnement d'un jardin pédagogique comme support de l'éducation au développement durable est une action portée par l'équipe pédagogique de l'école associant l'équipe péri scolaire.

Il s'agit d'une action partenariale, lancée et soutenue par la Ville de Lyon et ses directions de l'éducation et des espaces verts, à travers une subvention accordée à une association de proximité.

La Ville a également assuré la fourniture du terreau et des graines, l'entretien des bacs et le nettoyage. Grâce à cette action, des réalisations et événements ont permis de valoriser l'investissement collectif.



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Les politiques culturelles, d'aide à la création et patrimoniales regroupent une grande diversité de domaines : lecture publique, archives, archéologie, patrimoines matériels et immatériels, mémoires, arts plastiques, théâtre, danse, musique, enseignements artistiques, mais aussi des pratiques en amateur voire anthropologiques.

Elles présentent aussi une grande diversité, de la sphère publique et privée, d'opérateurs, de professionnels, d'amateurs, de l'éducation populaire, et des utilisateurs, participants...

La stratégie poursuivie est de développer les écosystèmes : en repérant et en mettant en réseau les parties prenantes (habitant-es, bénéficiaires, porteurs-ses d'initiatives, artistes, établissements...)

En développant l'information, la co-formation, en suscitant la coopération et les hybridations avec les domaines du Développement Durable, en s'appuyant sur les cadres des politiques transversales conduites par la Ville.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Une culture urbaine, humaine et durable :

La culture, la création, le patrimoine sont des engagements forts de la Ville qui engage sur ces champs près de 20% de son budget. Le service public de la culture se décline grâce à l'élaboration d'une offre et de services adaptés à tous les publics. L'objectif général est d'améliorer nos actions sur toutes les thématiques du développement durable définies par la Ville.

INDICATEURS



2 470 000 PASSAGES
dans les bibliothèques

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Boulevard Electro & Indie lors de la Fête de la Musique

Pour la Fête de la Musique 2017, le Boulevard Electro & Indie s'est pleinement inscrit dans une démarche écoresponsable développée en événementiel festif.

Ainsi, 10 associations ont travaillé ensemble à la programmation de 5 scènes sur le site de l'Avenue Jean Jaurès (7^{ème} arrondissement), pour accueillir environ 10 000 personnes, et se sont engagées entièrement dans le dispositif mis en place et coordonné par la Ville.

Ainsi, l'implication d'une équipe bénévole de 50 personnes par scène a permis :

- de travailler en collaboration avec l'association Aremacs sur la sensibilisation du public au tri des déchets, avec une équipe sur site qui a été formée sur cette question auprès de chaque buvette, aux abords des entrées du site qui sont des points de filtrage des contenants en verre et sur le site, à l'issue de l'évènement ;
- d'adopter la mise en place de gobelets consignés (éco-cup) sur chaque buvette en partenariat avec Cagibig.

Ce dispositif a plusieurs intérêts :

- assurer la propreté des lieux durant l'évènement et un nettoyage plus efficace à la clôture du site, ce qui est aussi une économie sur le coût de l'intervention d'un prestataire chargé du nettoyage ;
- former et responsabiliser des référents associatifs sur la question du développement durable, qui peuvent ainsi continuer à être impliqués sur cette thématique lors d'autres évènements ;
- sensibiliser le public à la question du tri des déchets ;
- baisser drastiquement le volume de gobelets en plastique au profit des éco cups et ainsi réduire le volume global de déchets lors de l'évènement.

Par ailleurs, sur l'ensemble du dispositif de la Ville de Lyon pour cette Fête de la Musique, la trentaine de porteurs de projets de scènes présents sur l'espace public, a été incitée à mettre en place des démarches éco-responsables : verres consignés, tri des déchets, produits vendus en buvette issus du circuit court, renoncement à l'impression de programmes papiers au profit d'une communication digitale, etc.



Boulevard Electro @laurent cerino



le Centenaire de la Paix

La fin de l'année 2017 a été marquée par le lancement des commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Au-delà du souvenir des champs de bataille, des anciens combattants, de l'horreur indélébile de la guerre, l'ambition de la Ville de Lyon est de faire revivre l'histoire tout en se tournant vers l'espoir qu'avait suscité la Paix à l'époque, pour comprendre à la fois son ambition et sa fragilité.

Pour sortir du cadre immuable de la représentation de la mémoire et élargir le spectre au-delà des cérémonies officielles qui restent des repères fondamentaux mais peinent à mobiliser, en particulier les jeunes générations, la Ville de Lyon a souhaité marquer ce centenaire par une programmation culturelle et pédagogique sous une bannière commune : « 2018, Centenaire de la Paix », en lien avec la Première Guerre mondiale mais pas seulement, car l'année 2018 est riche en symboles historiques : abolition de l'esclavage (1848), « J'accuse » d'Emile Zola (1898), naissance de Nelson Mandela (1918), Déclaration universelle des Droits de l'Homme et inauguration du Veilleur de Pierre (1948), assassinat de Martin Luther King (1968)...

Cette volonté de faire de la création artistique et du débat d'idées des vecteurs de mémoire a reçu un écho favorable de la part de nombreux acteurs et lieux culturels qui ont souhaité intégrer ce fil rouge de la Paix et des Droits humains à leur programmation afin d'offrir aux Lyonnais, dès l'automne 2017 et pendant les deux saisons culturelles suivantes, des manifestations originales, sources de réflexion et d'ouverture sur le monde.



Logo du Centenaire de la Paix



Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable

Le 13 décembre 2017, la Ville de Lyon, l'Etat et les directeurs et directrices des 28 plus importants établissements, événements ou services culturels, patrimoniaux ou de création ont signé la nouvelle Charte de Coopération Culturelle pour la période 2017 - 2020.

Trois cents engagements y sont présentés selon une trame nouvelle et articulée selon les enjeux de développement durable de la Ville : Ville Equilibrée (thématique urbaine), Ville Apprenante (Education, partage des savoirs), Ville Solidaire et Inclusive, Ville Participative, Ville d'Egalité (thématiques de l'accessibilité, et de l'égalité Femme-Homme, la lutte contre les discriminations), Ville d'Héritages, Ville Douce (thématique de l'éco-responsabilité) et Ville d'Innovation.

Les opérateurs culturels signataires sont : Les Archives Municipales de Lyon, Arty Farty pour les Nuits Sonores, la Bibliothèque Municipale de Lyon, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Conservatoire de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Lyon, l'Institut Lumière, la Direction des événements, le GRAME, la Maison de la Danse, le Marché Gare, le Musée d'Art Contemporain, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, le Musée des Beaux-arts, les Musées Gadagne, le Musée des Tissus / Musée des Arts Décoratifs, le Nouveau Théâtre du 8^{ème} NTH8, l'Opéra National de Lyon, le Périscope, l'Auditorium / Orchestre National de Lyon, le Service Archéologique de Lyon, les Nouvelles Subsistances, La Croix Rousse Scène nationale, le Théâtre des Célestins, le Théâtre du Point du Jour, le Théâtre Nouvelle Génération.

Pour en savoir plus : www.lyon.fr/culture/cooperation-culturelle



Logo de la Charte de Coopération Culturelle



Le Périscope

Le Périscope, salle de concert qui a fêté ses 10 ans en 2017, est partenaire et voisin d'ALPES (Association Lyonnaise de Promotion et d'Education Sociale). Régulièrement des échanges et des collaborations sont noués entre les deux structures sur différents sujets, ce qui amène à monter des projets d'action culturelle en commun.

En 2017, ce sont des étudiant-es du Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM) et des salarié-es d'une entreprise de nettoyage en formation de compétences premières qui se sont rencontrés pour créer « Tout le monde travaille ».

Les artistes musicien-nes sont intervenus sur une dizaine de séances, ce qui a permis d'appréhender le contenu de la formation sous un autre angle : aisance dans l'expression orale, apprentissage de la langue française, confiance en soi, cohésion et assurance au sein du groupe de stagiaires...

Afin de clôturer le cycle d'interventions, les stagiaires en formation et les musicien-nes ont créé une déambulation sonore entre les établissements connexes de l'ALPES, du Lobster (bureaux du Périscope) ainsi que de la salle du Périscope afin de montrer leur création aux partenaires, aux employeurs des stagiaires et aux professionnels des structures impliquées. Une vidéo de la restitution a pu être présentée aux équipes lors d'un événement en soirée dans la salle du Périscope.

FOCUS



La nouvelle bibliothèque de Gerland a ouvert ses portes dans le 7^{ème} arrondissement

Trois éléments font de la nouvelle bibliothèque de Gerland un équipement original :

- les locaux, tout d'abord : implantée au cœur de ce qui sera un nouveau centre de quartier (celui de l'ilot Fontenay et des Pavillons), avec des commerces, au rez-de-chaussée d'un immeuble réalisé par Lyon Métropole Habitat, la bibliothèque se compose d'un grand plateau de 1 038 m², de plain-pied et très lumineux ;
- son contenu ensuite, à la fois multiple et original : plus de 22 000 documents sont proposés au public sur tous supports (livres, dvd, cd, vinyles, etc.). Mais aussi deux patios, un hôtel à insectes et une grainothèque permet l'emprunt et l'échange de graines et favorise les échanges entre les usagers autour du jardinage et de la nature ;
- la bibliothèque dispose, en outre, d'espaces numériques très développés pour les petits et grands ;
- son côté participatif, enfin : des liens ont été tissés avec tous les acteurs du quartier : les écoles, les commerçants, le supermarché, les associations, le centre social et la MJC, les comités d'entreprise, jusqu'aux clients du marché.

Le projet de nouvelle bibliothèque a été bâti avec un comité représentatif d'habitants qui n'auront donc aucun mal à faire leur ce nouvel équipement.



Ouverture de la nouvelle bibliothèque de Gerland



Prix citoyen du patrimoine 2017



Le prix « Citoyens du patrimoine »

Le plan de gestion du patrimoine mondial de la Ville prévoit de renforcer la responsabilité patrimoniale des habitants.

Une des actions proposées en ce sens est la création du prix « Citoyens du patrimoine ». Il a vocation à exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon envers les citoyen-nes qui, par leurs initiatives individuelles ou collectives, œuvrent à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine sur son territoire.

Il est doté de 5 000 € par année au maximum. Cette somme est attribuée en tout ou partie au lauréat ou répartie entre les lauréats à la discrétion du jury.

Les réalisations lauréates font l'objet d'une mise en valeur dans les supports de communication de la Ville de Lyon et de ses partenaires : exposition dans les salons de l'Hôtel de Ville lors des « Rendez-vous du Patrimoine », communiqué de presse, revues, site internet, réseaux sociaux, etc.

À l'occasion du 2^{ème} Rendez-vous du patrimoine qui s'est tenu en mars 2017, la Ville de Lyon a décerné le prix « Citoyens du Patrimoine » au projet « Mémoire orale des ouvrières de Vaise », présenté par le Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon. Ce dernier s'est associé à l'Université Lumière Lyon 2 pour recueillir le témoignage d'ouvrières de ce quartier emblématique de l'industrie lyonnaise des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Outre ce premier prix doté de 3 000 €, le jury a également souhaité attribuer deux prix « Coup de cœur », dotés de 1 000 € chacun. Ces prix ont été attribués au Conservatoire de menuiseries de fenêtres anciennes, présenté par l'architecte Luc Goupil et au mensuel de bande dessinée sur l'histoire de Lyon « Les Rues de Lyon », présenté par l'association L'Épicerie séquentielle.



ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

Depuis 2002, la Ville s'est engagée dans une politique de prévention et de lutte contre les discriminations qui, en 2010, lui a permis d'être la première collectivité territoriale à obtenir le Label Diversité de l'AFNOR renouvelé en 2015 pour une période de 4 ans.

Dans ce cadre, une démarche « Égalycité » globale, coordonnée par la Mission Égalité, a été progressivement construite autour de 3 volets d'actions complémentaires et indissociables : l'égalité de traitement, l'égalité des chances, la promotion de la diversité.

Pour atteindre les objectifs assignés dans ces domaines, trois axes de travail ont été déterminés :

- la Ville en sa qualité d'employeur ;
- les services au public délivrés par la Ville et ses partenaires ;
- les politiques publiques déclinées sur son territoire.

La Collectivité a, par ailleurs, ratifié en 2012 la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » prolongée par un second plan de 90 actions en 2016.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les récentes avancées règlementaires ont permis de réaffirmer l'ancrage de l'action du secteur public sur un socle de valeurs fortes, valeurs qui font l'objet depuis plusieurs années d'actions récurrentes à la Ville comme le respect du principe de laïcité et de neutralité des agents publics, l'articulation vie privée - vie professionnelle ou encore l'accessibilité de tous et toutes au service public.

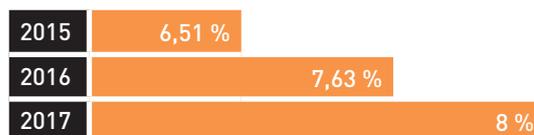
La Ville de Lyon a été la première collectivité à obtenir le Label Diversité délivré par l'AFNOR en 2010, qui reconnaît son activité durable en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations dans le cadre d'une démarche de progrès évaluée par un tiers extérieur tous les deux ans. Démarche renforcée par des Plans d'action en matière d'égalité femmes-hommes et de handicaps qui structurent sa politique intégrée de Responsabilité Sociétale.

La Mission égalité, rattachée au Secrétariat Général de la Ville, coordonne et développe des outils innovants qui

permettent aux agent-es de s'adapter concrètement aux enjeux de société. Fin 2017, la Ville de Lyon a été récompensée par la Commission Européenne avec l'obtention de l'Access City Award pour sa politique d'accessibilité à la vie urbaine pour les personnes en situation de handicap.

INDICATEURS

Taux de bénéficiaires à l'Obligation d'Emploi à la Ville de Lyon :



FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES



Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Avec le Label Diversité de l'AFNOR et la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Ville a engagé une politique volontariste en matière d'égalité des chances et de prévention des discriminations avec, entre autres, le Plan d'actions « Cultivons l'égalité Femmes-Hommes ».

Objectifs et résultats obtenus

Objectifs :

- mise en place d'une nouvelle « question de départage » et d'une « grille de cotation » pour le départage, dans les marchés de la Ville ;
- mise en place d'une mention de communication non discriminante dans les marchés de communication de la Ville.

Résultats

- la question de départage rédigée ainsi : « Le candidat décrira, de façon précise et concrète, l'action ou les actions de prévention des discriminations (le candidat devra choisir au minimum 1 axe parmi les 5 suivants : sexe, handicap, âge, origine, religion) qui seront mises en œuvre pendant l'exécution du marché et qui concerneront les moyens affectés à la réalisation du marché.

Il est demandé au candidat de décrire les modalités de mise en œuvre des actions choisies (tels que les moyens humains, matériels et financiers) en fonction des domaines d'action suivants : recrutement – rémunération – formation et développement des compétences – mixité des métiers – évolution professionnelle (le candidat devra choisir au minimum 1 domaine d'action). »

- une grille de cotation a été établie afin de permettre l'analyse des offres des candidats.
- mise en place d'une communication non discriminante dans les marchés de communication de la Ville : une mention a été rédigée pour les consultations de marchés de communication de la Ville. Cette mention qui s'est inspirée du « guide pour une communication visuelle et écrite sans discrimination de sexe », est la suivante : « Il sera accordé une attention particulière aux règles de communication visuelle et rédactionnelle sans stéréotype prenant notamment en compte les éléments suivants :
 - les interactions entre les personnes,
 - féminisation des textes,
 - représentations des individus,
 - activité exercée,
 - couleurs,
 - type de vêtements,
 - l'attitude des individus (position, regard, etc.),
 - leur place sur l'image,
 - l'environnement. »

C'est pourquoi, les chargé-es de communication ont bénéficié d'une formation à la communication non discriminante.

HANDICAP

En 2017, 8 % des agents de la Ville sont des personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE). La Ville dépasse ainsi le taux légal minimum d'emploi de 6%. Pour autant, il demeure nécessaire de rester vigilant et de continuer à recourir au secteur protégé et adapté, très qualitatif et pas forcément plus onéreux. La thématique du handicap recouvre 2 axes : les ressources humaines et les achats responsables. Ce dernier volet représente à lui seul un volume financier non négligeable, qui se doit d'être maximisé afin d'apporter une contribution supplémentaire au secteur du handicap.

Objectifs et résultats obtenus

Objectifs :

- des actions de sensibilisation et de formation des directeurs d'entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA = Entreprises Adaptées + Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et des acheteurs dès l'année 2017. A raison d'une fois par an, ces actions ont pour but de favoriser l'accès à la commande publique des structures du STPA et d'échanger sur les difficultés rencontrées par les directeurs de ces structures. Un échange des bonnes pratiques et une augmentation des réponses aux marchés publics sont recherchés.
- un accompagnement du réseau Groupement des Établisse-

ments du Secteur Adapté - du Travail (GESAT) au fil de l'eau : de la planification des marchés à la mise en œuvre des préconisations en lien avec les directions gestionnaires et les acheteurs, une étroite collaboration est nécessaire.

Résultats

- une action de formation des agents de la Ville et une action de sensibilisation des directeurs de structures adaptées sur le thème de la « dédiabolisation » de la commande publique a été réalisée en 2017,
- plusieurs sourcings et publications ont été réalisés sur une plateforme de dématérialisation dédiée.



Repassage au sein d'un ESAT

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Une collaboration entre l'ALGED et le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

La vocation de l'Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour Personnes Déficiées (ALGED) au service des personnes déficientes mentales est d'accueillir, former et accompagner les enfants et les adultes vers une vie aussi proche que possible de la normale, en valorisant leurs personnalités et leurs compétences.

C'est pourquoi, au sein de l'atelier d'art plastique du centre d'accueil de jour de l'île Barbe qui propose des activités tout au long de l'année et notamment de la gravure, a germé l'idée d'une collaboration avec le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique afin d'expérimenter différentes techniques.

Ainsi, huit résident-es adultes volontaires qui suivent ces cours chaque jeudi avec un animateur du centre, ont été accompagnés par l'intervenante en gravure du musée, Eléonore Litim, pour découvrir les techniques de la linogravure, de la pointe sèche sur plexiglass et de la Kitchenlithographie.

Après un temps de rencontre avec les participant-es et la présentation du déroulé des activités dans leur structure, le projet s'est bâti en trois temps avec des ateliers de trois heures chacun, au musée.

Les participant-es ont travaillé sur la recherche du dessin selon leurs envies, ont défini le choix d'un format de 10x10 cm et d'un papier de 15x15 cm, ce qui leur a permis de repartir avec un ensemble homogène constituant un petit portfolio composé de leurs impressions en Iris, de deux couleurs dégradées qui rehaussent le trait des gravures. Ils ont pu repartir également avec ces nouveaux savoir-faire et des connaissances techniques qu'ils ont pu s'approprier et reproduire dans leur atelier.



Atelier de gravure au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique



Avancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) et réalisation d'un Guide pratique

La Ville poursuit le recensement et la planification des travaux de mise en accessibilité de ses Établissements Recevant du Public (ERP) et de ses Installations Ouvertes au Public (IOP) inscrits dans son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). En sus des 680 ERP recensés, une cinquantaine d'IOP (espaces verts, terrains sportifs, cimetières, ...) ont été ciblés. Ainsi, aujourd'hui, plus de 90 % du patrimoine municipal est diagnostiqué.

Les techniciens et chefs de projet, formés en 2016, ont mis en pratique leurs connaissances. Ils peuvent désormais s'appuyer sur un guide de l'accessibilité, outil de travail interne aux services de la Ville, disponible depuis le printemps 2017. Ce guide, élaboré en concertation avec notamment les représentants des associations, rappelle la réglementation et la qualité d'usage attendue par thématique ainsi que les prescriptions fixées par la Ville.

Concrètement, entre 2016 et 2017, des opérations de restructuration et de rénovation ont permis d'améliorer l'accessibilité de plusieurs établissements : plusieurs groupes scolaires (Condé dans le 2^{ème} arrondissement, Mazonod et Condorcet dans le 3^{ème} arrondissement, Pagnol dans le 7^{ème} arrondissement, Simone Signoret dans le 8^{ème} arrondissement, Joliot-Curie dans le 5^{ème} arrondissement) ont fait l'objet de ces travaux.

Pour ce qui concerne le Groupe scolaire « Les Entrepôts » dans le 4^{ème} arrondissement, la mise en conformité des sanitaires, des douches et de l'ascenseur et la sécurisation des escaliers a été réalisée. Le montant des travaux s'élève à plus de 33 000 € TTC.

D'autres ERP (gymnases, crèches, mairies, établissements culturels) ont été rendus accessibles, notamment :

- le gymnase Serguei Vorontzov dans le 8^{ème} arrondissement : la mise en accessibilité a porté sur l'intégralité de l'équipement (création de sanitaires adaptés, aménagement des douches et vestiaire, sécurisation des escaliers, création d'un ascenseur), soit une opération de plus de 6 millions d'euros ;
- la crèche associative « Les Cocons de l'Ouest » dans le 5^{ème} arrondissement : la mise en accessibilité a concerné l'accès de cet établissement (création d'une place de parking PMR, modification de l'espace de manœuvre de la porte d'entrée, déplacement du visiophone à une hauteur conforme), sur l'amélioration de l'accessibilité à la cour et sur l'adaptation de mobilier. Le montant des travaux s'élève à 32 000 € TTC ;
- une salle municipale dans le 6^{ème} arrondissement et une maison de quartier dans le 2^{ème} arrondissement ont également fait l'objet de travaux de mise en accessibilité.



Groupe scolaire « Les Entrepôts » dans le 4^{ème} arrondissement

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Ateliers de l'égalité et de la laïcité

La publication en novembre du Livret « Laïcité et gestion du fait religieux » à destination des encadrants de la Ville de Lyon a été l'occasion de lancer un plan de formation et un cycle de quatre conférences pour les agents-es.

Ainsi, un pool de six agents a été habilité par l'Etat comme formateurs dans le cadre du cursus « Valeurs de la République et laïcité » du Commissariat général à l'égalité des territoires. Pour s'adapter au contexte municipal, ce pool a ensuite créé un module intitulé « Laïcité et neutralité : principe et obligation applicables à la Ville de Lyon » qui sera dispensé en interne avec quatre sessions programmées en 2018.

Ce module commencera par une approche historique et juridique du principe de laïcité pour comprendre comment appliquer l'obligation de neutralité en tant qu'agent public dans l'exercice des activités professionnelles.



Lancement des Ateliers de l'égalité et de la laïcité



Partage de la parentalité

Pour favoriser la parentalité dans le milieu du travail, les agents nouveaux pères reçoivent, depuis 2013, en cadeau, un kit naissance composé d'un sac fourre-tout et d'un bavoir. Ce kit est accompagné du livret "Égalité parentalité, tout pour vous aider dans votre rôle de père" présentant leurs droits en tant que pères pour les aider à trouver un équilibre dans leurs rythmes de vie, pour mieux vivre et mieux travailler.

En effet, il s'avère qu'au niveau national, secteurs public et privé confondus, seuls 4 % des congés parentaux sont pris par les pères et donc 96% par les mères. Les agents de la Ville de Lyon ne font pas exception, ces congés parentaux étant pris quasi exclusivement par les mères, ce qui peut impacter leur carrière. Seuls les congés paternité connaissent une progression depuis leur mise en œuvre à la Ville de Lyon.

Avec la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui encouragent le partage de la parentalité, la Ville de Lyon a actualisé en 2017 ce livret en introduisant des conseils pour anticiper l'arrivée d'un enfant dans une famille.

Ainsi, à l'arrivée d'un enfant, des droits sont désormais ouverts pour les deux parents. En complément, un guide détaillé a été mis en ligne sur l'intranet expliquant les impacts de la loi. Il entend également faciliter les démarches administratives en interne pour l'arrivée d'un enfant.



Le livret "Égalité parentalité" »

FOCUS



Publication du guide pour une communication visuelle et écrite sans discrimination de sexe

Un des enjeux de cette communication sans discrimination de

sexe est de ne pas reproduire ou aggraver des stéréotypes par la façon dont sont écrits les textes ou diffusées les images de la Ville, tout en rendant les femmes visibles dans le paysage communicationnel.

Un groupe de travail inter-direction associant des universitaires s'est réuni dès 2015 afin de débattre des enjeux et problématiques et, au final, de préparer ce guide pratique, facilement utilisable par les services.

Une mention relative à la communication non discriminante dans les marchés de communication de la Ville a également été intégrée.

Ce guide repose sur « la preuve par 3 » :

Avec 3 principes :

- éliminer les expressions sexistes,
- parler "des femmes" plutôt que de "la femme",
- clarifier les textes en explicitant la présence des femmes.

Et 3 engagements :

- donner toute leur place aux femmes, sans représentation sexiste,
- adopter une communication sans stéréotype de sexe,
- rédiger les textes sans discrimination de sexe.

Le choix a été opéré de conserver une certaine souplesse dans l'application des recommandations afin de faciliter son utilisation. Ainsi, la féminisation est essentiellement appliquée lorsqu'elle est porteuse de sens.



Guide pour une communication visuelle et écrite sans discrimination de sexe



SENSIBILISATION ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

La Ville de Lyon s'est engagée pour sensibiliser et éduquer les habitants-es au développement durable et pour communiquer et valoriser les actions mises en œuvre dans ce domaine.

Ces actions s'inscrivent dans 3 axes stratégiques :

- communiquer, valoriser et rendre visible aux Lyonnais-ses les actions de la Collectivité et des acteurs du territoire à travers ses outils de communication grand public,
- soutenir les acteurs de la ville (associations, entreprises, chambres consulaires, enseignants des écoles primaires,...) pour agir concrètement et promouvoir le développement durable pour toutes les générations de la ville,
- assurer l'information et la formation de tous ses agent-es pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable, pour valoriser leurs actions et celles des services dans ce domaine, faire de la Ville de Lyon une collectivité exemplaire.

La Ville soutient, en outre, l'éducation populaire via de nombreuses conventions et subventions. Parallèlement, elle mène une forte politique de formation pour ses agent-es, y compris en matière de développement durable.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'enjeu est de développer une culture partagée du développement durable et de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire.

La Ville de Lyon a pour objectifs d'informer les Lyonnais-es, de valoriser les événements sur son territoire et d'assurer la promotion de ses actions, grâce à des outils classiques et numériques très étendus qu'elle anime.

INDICATEURS

« Lyon nature* » a accueilli :



*« Activités nature » organisées par les services de médiation de 3 entités de la Direction des Espaces Verts de la Ville, regroupées sous le nom de « Lyon nature », à savoir : le Pôle Parcs & jardins, le Zoo et le Jardin botanique, dont les directions sont situées au cœur du Parc de la Tête d'or.

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES DU MONDE



Les subventions de la Ville aux associations à vocation internationale

37 associations ont été subventionnées par la Collectivité en 2017, dans le cadre de l'appel à projets internationaux, réparties sur les thématiques suivantes :

- l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale : 15 associations pour un montant de 92 500 €,
- la francophonie : 5 associations pour un montant de 27 000 €,
- l'internationalité du territoire : 13 associations pour un montant de 81 500 €,
- la solidarité internationale : 5 associations pour un montant de 23 000 €.

Par ailleurs, des associations ont été subventionnées qui ne rentrent pas dans l'appel à projets internationaux. Il s'agit des organisations suivantes :

- le nouvel Institut Franco-Chinois : 50 000 €,
- la Fondation pour l'Université : 25 000 €,
- Rhône Arménie Formation Échanges : 4 700 €,
- l'Association des Parents d'Élèves de la Section Japonaise : 12 000 €.

De plus, la Ville subventionne des associations dans le cadre de subventions d'urgence (suite à l'ouragan Irma) :

- Handicap international : 10 000 €,
- Croix Rouge Française : 10 000 €.

Le total des subventions s'élève à 335 700 € pour l'année 2017.



Les coopérations décentralisées menées par la Ville

- Le partenariat avec Porto-Novo (Bénin)

Le projet « Porto-Novo, Ville Verte », financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) lancé en 2016 s'est poursuivi. La Ville intervient aux côtés de la Métropole pour assurer des missions d'assistance technique pour accompagner la Ville de Porto-Novo dans la mise en œuvre de ce programme d'aménagement d'une partie de la lagune et, plus largement, dans la réflexion sur le développement urbain de la ville.

- Le partenariat avec Ouagadougou (Burkina Faso)

Pour la Métropole de Lyon et la Ville, l'année 2017 correspond à la poursuite du programme de coopération lancé en 2016. Il s'inscrit dans la poursuite des actions de coopération avec l'assistance technique sur le Programme Développement Durable de Ouagadougou (PDDO), cofinancé par l'AFD. Il couvre les domaines de coopération relatifs à la mobilité urbaine en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon et le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la

Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et les services urbains (déchets, assainissement, sécurité urbaine,...).

- Le partenariat avec l'Arménie

La coopération entre la Ville d'Erevan et la Ville de Lyon a débuté en 1992 affirmant la volonté de développer un partenariat et de favoriser les échanges entre les deux villes. La prochaine convention couvrira la période 2018-2020 et concernera les domaines suivants : développement de la gouvernance démocratique locale, promotion d'échanges d'expériences et réalisation de projets dans le domaine des Smart Cities, de l'aménagement urbain : mobilité, patrimoine, développement durable, gastronomie et agriculture biologique, promotion du développement économique et social et développement des emplois pour la jeunesse arménienne.

Des partenariats avec des institutions d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur comme le lycée professionnel franco-arménien et l'Université Française en Arménie partenaire de l'Université Lyon 3 sont déployés, ce qui a permis de former d'ores et déjà 2000 cadres depuis sa création. La majorité d'entre eux ont désormais un emploi en Arménie. Erevan organisera en 2018, le 17^{ème} sommet international de la francophonie qui se clôturera par un grand forum économique francophone organisé en marge du sommet. Pour le Président français, cette visite d'Etat permettra de renforcer la « relation particulière et durable » entre l'Arménie et la France, où vit une large diaspora arménienne.

- Les actions européennes

L'Access City Award, organisé par la Commission européenne, fait partie des actions visant à créer une Europe sans entraves pour les personnes handicapées. Ce prix récompense les villes qui sont source d'inspiration en matière de suppression d'obstacles à l'accessibilité dans toute l'Europe. Il est décerné à une ville qui a clairement et durablement amélioré l'accessibilité dans des domaines fondamentaux de la vie urbaine et qui présente des projets concrets en vue de poursuivre ces efforts.

La Commission européenne a récompensé la Ville de Lyon pour avoir mis l'accessibilité au cœur de la vie urbaine. Cette candidature, élaborée conjointement par la Mission égalité et le Service des relations internationales, a permis de valoriser sur la scène européenne des initiatives lyonnaises exemplaires :

- accès à l'emploi : 8 % des agents de la collectivité sont des personnes en situation de handicap, soit une proportion nettement supérieure au quota légal minimum de 6 % requis par la législation française,
- accès aux transports publics : réseau de bus 100 % accessible, 105 000 trajets réalisés via Optibus, le service public de transport en véhicule adapté,
- accès aux lieux recevant du public : 38 millions d'euros investis pour rendre accessible 700 équipements publics : écoles, parcs, terrains sportifs...



Le trophée Access-city-award



Le trophée Access-city-award remis à Thérèse RABATEL Adjointe au Maire et à Souhila OMAR, Chargée de mission à la Mission Egalité de la Ville

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Le guide du bon usage des locaux

Les services de la Ville ont notamment en charge l'accueil, l'entretien et la maintenance des bâtiments occupés par des services administratifs. 1 500 agent-es travaillent dans les bureaux à l'intérieur des différents bâtiments qui sont gérés par le service des Sites.

Afin de développer une aide aux usagers, en coopération avec les responsables d'équipe, un guide de bon usage des locaux a été créé. Il rassemble les coordonnées des différents responsables du service et il précise le numéro de téléphone du SVP Bâtiments. Destiné à répondre aux questionnements des occupant-es, le guide rappelle aussi quelques règles de bon usage des différents locaux, notamment sur le tri, les éco-gestes, la sécurité du site et le risque incendie.

Deux types de plaquettes d'information ont été distribués aux agent-es : la première destinée aux personnes présentes dans le bâtiment administratif avenue Jean Jaurès et la deuxième aux occupants des locaux du site central à l'Hôtel de Ville.

Les agent-es d'entretien du service ont été chargés de leur distribution et des explications nécessaires à la compréhension de ces guides ont été fournies.

Par ailleurs, les plaquettes sont remises aux nouveaux arrivants.

**DIRECTION CENTRALE
DE L'IMMOBILIER
Service des SITES
Secteur central**



Accueil du Public



Entretien des Locaux



Maintenance des Bâtiments

Le guide du bon usage des locaux



Le « Défi bâtiment » se déploie dans les mairies d'arrondissement (3^{ème} et 6^{ème} arrondissements)

Dans le cadre d'un groupe de travail interne intitulé « Mon tri ; Mes déchets », les mairies des 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements ont adhéré au « Défi Bâtiment ». Cette initiative a pour objet de faire adopter les éco-gestes par le plus grand nombre.

Ont été retenues les actions suivantes :

- les agent-es ont été invité-es au forum « Consommer autrement », organisé par la maison de l'emploi en direction des habitants de l'arrondissement qui recevait 24 exposants sur les thèmes de l'alimentation, la santé, le recyclage, ... ;
- le groupe a rencontré une entreprise sociale et solidaire (ESS), « la ruche qui dit oui », qui a exposé son activité dans la vente de produits locaux, issus de l'agriculture raisonnée... ;
- des échanges ont eu lieu avec un technicien de la Direction des espaces verts sur la faisabilité de plantation dans les bacs extérieurs, rue Garcin (3^{ème} arrondissement), ce qui a permis de retenir le choix de certaines plantes aromatiques ;
- des animations menées par 4 jeunes en service civique au sein de l'association « Uni cité », en partenariat avec la Métropole de Lyon, ont été organisées pour sensibiliser les agent-es aux éco-gestes, sous la forme de jeux de piste et de quizz sur les quatre thèmes suivants : tri, recyclage papier/déchets, technologies de l'information et de la communication, chauffage/climatisation ;
- des boîtes pour la récupération du marc de café ont été acquises et un partenariat a été noué avec le conseil de quartier Voltaire / Part Dieu pour l'utilisation commune du composteur ;
- des containers, à deux usages (déchets / tri) ont été positionnés dans des endroits stratégiques pour faciliter le geste du tri des déchets.



Opération de végétalisation dans le cadre du « Défi bâtiment »



Octobre 2017 : la Mission Management a 1 an

Créée en octobre 2016 au sein de la Direction Générale aux Ressources Humaines, la Mission management et accompagnement des cadres participe au développement d'une culture managériale.

Dans le cadre du Campus des managers, elle propose un suivi individualisé aux agents exerçant des fonctions d'encadrement, pour conforter leurs compétences managériales et développer leurs réseaux internes à travers un dispositif innovant : une formation dense de 13 jours répartis sur 10 mois ainsi qu'un accompagnement de projet de type « mobile coach ».

Les modules qui la constituent abordent les thèmes fédérateurs du leadership, des styles de communication, de la conduite d'entretien, des dispositifs de réorganisation, ...

Des témoignages d'experts internes leur donnent de la visibilité sur les grands projets de la Ville, la politique menée et les enjeux spécifiques impactant de manière directe ou indirecte leurs missions.

Il s'agit aussi d'ouvrir la palette des styles de management et de leur faire connaître quelle que soit leur catégorie d'emploi : management intergénérationnel, pilotage et animation de réunion, management par la créativité, ...

Pour animer ces modules de formation, une équipe pédagogique composée de plusieurs formateurs expérimentés avec des approches et personnalités différentes propose une animation pédagogique innovante qui encourage le dialogue dans le travail.

Le but est de construire un socle commun sur la question du management à la Ville, fondé sur un esprit collectif, dans une perspective de mieux être au travail, en définissant des règles de vie professionnelles partagées, traduisant concrètement les valeurs de la Collectivité en termes de bienveillance et de participation.

Les managers sont incités à diversifier leurs équipes, à bousculer les stéréotypes, à manager l'intergénérationnel, l'interculturel, à favoriser l'égalité femmes-hommes. Ils sont encouragés à employer des personnes en situation de handicap, à lutter contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

Chaque année une nouvelle promotion accueille des managers issus de l'ensemble des délégations ou des grandes directions

de la Ville. Le bilan des deux premières promotions révèle que ce sont les femmes qui bénéficient de ce dispositif (8 femmes sur 12 participants).

De nouveaux itinéraires de formation, ateliers pratiques ainsi que de nombreux groupes de travail internes dédiés en 2017 au management et à l'accompagnement, prouvent l'intérêt suscité par ces questions qui préparent l'avenir et amènent les managers à travailler la bienveillance et la prise de recul sur leurs pratiques, afin de progresser et de faire progresser leurs équipes !

Pour tendre vers le « Mieux-vivre au travail » et éviter le développement des risques psychosociaux ...



La communication interne au service du Développement Durable

La thématique du Développement Durable (DD) est largement et très régulièrement couverte par les supports de la communication interne de la Ville :

- dans les 4 numéros de Reflets, le magazine des agents municipaux, cette thématique a été abordée dans un dossier, sept brèves et huit articles.

À titre d'exemples, retraçant cette variété dans la sensibilisation des agents, peuvent être cités : un article sur la collecte et le traitement des déchets aux Halles Paul Bocuse ; sur les baisses de consommation d'énergie au Musée des Beaux-Arts complété par un focus sur la dynamique positive du bilan énergie de la Ville.

Les agents ont pu également découvrir le Défi bâtiment du Griffon, visant à sensibiliser le personnel de cet immeuble à un comportement cohérent avec le développement durable. Les brèves sont variées comme la remise du prix « Territoire de commerce équitable », le forum interne Développement Durable ou la mise en lumière des « nudges », ces petits coups de pouce pour des changements de comportement effectif dans des différentes thématiques du DD.

- sur le Kiosque, l'intranet de la Collectivité : Ainsi, 22 publications ont été valorisées sur la page d'accueil, soit environ 2 par mois. Par ailleurs, la thématique du développement durable est présente dans différentes rubriques : développement durable, mission égalité, démocratie participative, maîtrise de l'énergie. Une nouvelle rubrique sur les missions du CCAS a été ouverte en 2017. De plus, sur la page d'accueil, l'actualité du DD est régulièrement présentée à l'ensemble des 4 à 5 000 intranauts : les inscriptions aux forums DD, Lyon récompensée par l'Access City Award 2018 en décembre 2017, des articles et un concours sur les déchets de bureau, etc.

- à travers des campagnes internes : Par exemple, la démarche Eco folio a permis de pousser une réflexion sur les papiers utilisés. Tous les papiers utilisés à la Ville sont labélisés PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council), issus de forêts gérées durablement. Un renforcement de l'usage de papier recyclé avec notamment les « cocoon paper » et les « cyclus paper » permet de développer les communications sur des papiers 100% recyclés.



EMPLOI ET INSERTION

LA STRATÉGIE POURSUIVIE

L'emploi : une préoccupation au cœur de la vie des habitants-es. La Ville de Lyon s'attache depuis 2008 à lier le développement économique et urbain du territoire et l'accès à l'emploi.

Grâce à l'appui de ses partenaires, elle conduit une politique volontariste pour développer des partenariats avec les entreprises, faciliter l'accès à l'information et à une offre de services de proximité et soutenir la mise en place d'actions adaptées pour les personnes les plus en difficultés pour intégrer le marché du travail.

Elle a notamment mis en place un service dédié aux entreprises spécialisées dans l'aide aux recrutements liés aux grands projets urbains, le développement et l'animation des projets de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage des donneurs-ses d'ordre dans le cadre des clauses sociales, la promotion des métiers qui recrutent, et la construction de solutions d'emploi et de formation pour les habitants-es.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Lyon a mis en place un plan d'action mutualisé avec pour objectif de favoriser des parcours d'emploi et de formation pour les Lyonnais-es et les entreprises du territoire, par le partage des moyens et des savoirs faire des acteurs-rices.

Ceci est rendu possible par le rapprochement des outils territoriaux qu'elle pilote : la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, Allies Plie et la Mission Locale de Lyon.

INDICATEURS

Dans le cadre de l'opération « jobs d'été » de la Ville, les quelques 100 postes ouverts ont permis à plus de :



2 300 JEUNES
d'acquérir une 1^{ère} expérience
véritable tremplin à l'emploi.

FOCUS

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Insertion

Dispositif permettant à l'acheteur de se saisir de la commande publique comme « levier » favorisant l'emploi et l'insertion des publics en difficulté sociale et professionnelle par l'intégration de « clauses sociales » au sein de ses achats. Pour ce faire, l'acheteur peut :

- soit imposer un engagement d'insertion aux entreprises attributaires des marchés,
- soit réserver un achat à une entreprise accueillant des travailleurs handicapés, en insertion ou défavorisés,
- soit acheter directement une prestation d'insertion.

Avec l'appui et l'expertise de la Maison Lyon pour l'Emploi, l'acheteur pourra évaluer l'outil semblant le plus pertinent en rapport avec son besoin d'achat.

Objectifs et résultats obtenus

Objectifs :

- 500 personnes mises à l'emploi et insertion
- 90 000 heures d'insertion
- 5 marchés innovants

- 3 sessions de sensibilisation
- 2 nouveaux marchés d'insertion

Résultats

1. Nombre de personnes mises à l'emploi et insertion : 336, soit 67,2% de l'objectif.
2. Nombre d'heures d'insertion : 77 275 heures, soit 85,8% de l'objectif.
3. Nombre de marchés innovants : 2 [patinoire Charlemagne et mise sous plis], soit 40% de l'objectif.
4. Nombre de sessions de sensibilisation : 3 actions soit 100% de l'objectif.
5. Nombre de nouveaux marchés d'insertion : 0.



Extension du Groupe Scolaire Simone Signoret (8^{ème} arrondissement)

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE

AU BÉNÉFICE DE SES HABITANT-ES



Mission locale : un partenariat avec les entreprises d'intérim, l'exemple de la Garantie Jeune

L'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail constitue un véritable enjeu pour notre société, notamment pour les jeunes les plus en difficultés. En France, 15 % des jeunes de 16 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ainsi, le fait de pouvoir « accéder au premier emploi » est central car c'est ce premier emploi qui servira de tremplin pour la suite de leur parcours professionnel.

À Lyon, près de 11 000 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, ont été en contact avec la Mission locale pour être aidés dans leur recherche d'emploi.

En 2017, pour la première année, 485 jeunes adultes ont pu bénéficier du nouveau dispositif « Garantie Jeunes » : l'objectif est d'amener des jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande précarité sociale et familiale, à s'installer de façon autonome dans la vie active, grâce à un accompagnement intensif et collectif.

Cet accompagnement en Garantie jeunes s'appuie sur un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une Mission locale et propose un programme basé sur le principe de « l'emploi d'abord ».

Il offre au jeune un parcours personnalisé et dynamique, combinant expériences de travail, mise à niveau des connaissances/compétences clefs et suivi social.

Pour animer ce dispositif, la Mission Locale de Lyon et les enseignes de travail temporaire de notre territoire ont signé en mai 2017 une convention de partenariat avec pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à l'entreprise de ces jeunes.

C'est la première fois qu'un partenariat de cette envergure est formalisé puisque 19 agences d'emploi ont accepté d'être signataires de cette convention.

Animé par une équipe dédiée de 10 personnes, les résultats de ce dispositif sont très encourageants :

- 12 promotions ont été mises en place entre octobre 2016 et décembre 2017, soit 37 groupes dont 2 dédiés aux jeunes réfugiés ;
- 250 jeunes ont bénéficié d'un contrat de travail dont 57 jeunes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- 12 jeunes sont entrés en contrat d'alternance ;
- chaque mois, des jeunes sortent de ce dispositif d'accompagnement renforcé : sur 90 premiers jeunes sortis du dispositif, 57% sont en sorties dites « positives » et ont accédé à un emploi ou une formation qualifiante. Les autres poursuivent leur recherche avec une connaissance accrue du monde du travail et des premières expériences à valoriser.



Semaine de l'Emploi et du Numérique (SEN)

Du 27 novembre au 1er décembre 2017, la Maison Lyon pour l'emploi a co-organisé avec les Missions Locales du Rhône, la première édition de la Semaine de l'Emploi et du Numérique (SEN).

Une semaine unique d'événements et de rencontres pour découvrir une filière en développement, qui offre des perspectives d'évolutions professionnelles dans de multiples secteurs d'activité et qui recrute des profils variés.

L'objectif était de créer une dynamique de filière tout en valorisant les initiatives locales.

Les enjeux de la première édition étaient de :

- lutter contre la fracture numérique et les freins à l'emploi,
- communiquer sur les écoles et les organismes de formation ainsi que sur les filières métiers du numérique,
- renseigner sur la digitalisation des entreprises et l'entrepreneuriat dans et avec le numérique.

Les cibles de cet événement étaient les jeunes, les seniors, les femmes, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion professionnelle, les entreprises, les institutions, les professionnels de l'accompagnement, les entrepreneur-es...

Cet événement a réuni plus de 3 000 participants.



Favoriser l'accès à l'emploi de ses habitant-es

Dans le cadre de la manifestation « 1 Semaine pour 1 Emploi » qui réunit plus de 100 manifestations sur toute la région auvergnate et rhônalpine, la Ville de Lyon et Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes sont partenaires et co-organisateurs du Forum emploi Lyon.

L'édition 2017 a réuni à Lyon plus de 100 recruteurs et a reçu 3 700 visiteurs.

La Ville a également accueilli 98 jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés en quartiers prioritaires, dans le cadre de jobs d'été, au sein de 36 services de la Collectivité.

Plusieurs d'entre eux se sont vus proposer de nouvelles missions, dans leur service d'affectation ou au sein d'autres services de la Ville.

POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Clauses sociales et marchés d'insertion dans la commande publique de la Ville

Sur cette année 2017, les clauses sociales et marchés d'insertion ont permis de générer 77 275 heures d'insertion au profit de 336 personnes éloignées du marché du travail.

Ceci constitue une augmentation significative par rapport à l'année 2016 (+ 15 146 heures), ce qui s'explique par des opérations de travaux qui intègrent plus facilement des

clauses sociales mais aussi par une diversification des secteurs d'activité (fourniture de pièces détachées, nettoyage des sanitaires non surveillés, relevé topographique, etc.) et des directions de la Ville de Lyon qui s'impliquent dans une démarche d'achat socialement responsable, conformément au Schéma de Promotion des Achats Responsable (SPAR) adopté par la Ville en 2016.

La hausse s'explique aussi par une augmentation non négligeable des marchés d'insertion qui permettent aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique de créer des parcours au profit des personnes éloignées de l'emploi, sur des supports d'activité divers (propreté des locaux, confection de tringles et de rideaux, ouverture et fermeture des parcs et jardins, etc.).

Cette augmentation pourrait se confirmer sur l'année 2018 avec des opérations de travaux intégrant des volumes d'heures d'insertion importants concernant le groupe scolaire des Girondins (7^{ème} arrondissement) et le groupe scolaire Berliet (8^{ème} arrondissement).



Les cimetières au service de l'insertion

Dans le souci de participer à l'insertion par l'activité économique, la Direction des Cimetières fait appel depuis 2014 à des entreprises d'insertion, dispositifs conventionnés ayant pour objet l'embauche et le suivi de salariés en vue de faciliter leur insertion sociale.

En 2017, une entreprise d'insertion a aidé activement les équipes de la Ville à entretenir le cimetière de la Guillotière Ancien. Elle a également réalisé l'enherbement du rond-point central du cimetière de la Guillotière Nouveau ainsi qu'un espace dédié aux jardins cinéraires.

Ceci s'est traduit par trois commandes de prestations auprès de l'entreprise AIJE titulaire du marché, pour un total de 1 330 heures.

FOCUS



La première édition du Salon de la reconversion professionnelle des femmes le 26 septembre 2017

La première édition du Salon de la reconversion professionnelle des femmes a été organisée par l'association « Profession'L » en partenariat avec la Maison Lyon pour l'emploi, Pôle emploi et les partenaires associatifs locaux tels que le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles).

Organisé autour de 4 pôles (formation, recrutement, création d'entreprise, accompagnement individuel), ce salon a été une véritable réussite : une fréquentation dépassant toutes les attentes avec 2 600 visiteuses sur la journée, 250 participantes aux conférences plénières, 16 workshops de 200 participantes, 6 ateliers de 70 participantes et 70 stands.

Cette première édition atteste d'un réel besoin sur le territoire. Les retours des participantes au questionnaire de satisfaction montrent tout leur intérêt pour cette manifestation.

A l'occasion de cet évènement, la Ville de Lyon et la Maison Lyon pour l'Emploi ont édité le guide des femmes actives gratuit de 35 pages, conçu pour aider les femmes en reconversion, à la recherche d'un emploi, d'une formation, en projet de création ou de développement d'activité. Il permet de connaître l'ensemble de l'offre de service spécifique dédié aux femmes sur notre territoire.

L'action sera pérennisée en 2018 sur 2 jours.

SALON DE LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

MARDI 26 SEPTEMBRE 9h à 17h
Palais de la Bourse CCI - Lyon
Entrée libre & gratuite

Profession L
Salon de la reconversion professionnelle des femmes

FORMATION
RECRUTEMENT
CRÉATION D'ENTREPRISE
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

www.salonprofessionnel.com

En partenariat avec : VILLE DE LYON, CCI - Lyon, Pôle emploi, TUM, PREMIER SECTEUR, Causette

#PLyon #ProfessionL

Salon professionnel



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SYNTHÈSE **2017** DES INDICATEURS DE SUIVI

SYNTHÈSE **2017** DES INDICATEURS DE SUIVI DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.	Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	69
2.	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	72
3.	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	75
4.	Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère.....	77
5.	Épanouissement de tous les êtres humains	79

1.

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

MOBILISATION DE MOYENS POUR FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE ACTEURS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Charte de bénévolat intergénérationnel pour les étudiants-es logés-es en résidence seniors, par l'intermédiaire d'une convention avec le CROUS

Les étudiants-es logés-es dans les résidences seniors du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) signent une charte du bénévolat. Quelques heures par mois, ils donnent de leur temps pour impulser des animations selon leur compétence ou accompagner les résidents individuellement.

	2015	2016	2017
Nombre de résidences	9	10	10
Nombre d'étudiants-es logés-es	54	60	59
Exemples d'activités proposées	Concert de musique, atelier bien être, accompagnement aux musées, initiation et conseil en informatique	Accompagnement des résidents-es pour faire leurs courses à l'extérieur, ateliers de loisirs créatifs, etc...	Accompagnement des résidents-es pour faire leurs courses à l'extérieur, ateliers de loisirs créatifs, etc...

Postes de travaux d'intérêt général, proposés à la Justice dans les services de la Ville de Lyon :

2015	2016	2017
103	104	57

OUTILS D'OBSERVATION ET DE CONNAISSANCE DES POPULATIONS VIVANT SUR LE TERRITOIRE, DE LEURS MODES DE VIE, DES RÉSEAUX ET DES LIEUX DE SOCIABILITÉ

Dans le cadre de la démarche participative mise en place par le Réseau des Observatoires d'Aide à la Décision et à l'Evaluation (ROADE) :

2015	2016	2017
<p>En avril – présentation de la méthodologie statistique d'élaboration de la prospective scolaire (travail annuel DAU).</p> <p>Multiples échanges numériques (courriels) techniques en cours d'année.</p> <p>Formation GaïaMundi et Formation PageCarto pour les membres du ROADE et les agents DDT volontaires.</p> <p>Association des représentants d'habitants à l'Observatoire de la santé des lyonnais : poursuite des travaux annuels de l'Observatoire : 4 groupes techniques dont 1 avec les représentants des conseils de quartiers, une réunion collective et production annuelle du rapport de l'Observatoire 2015.</p>	<p>Dispositif ROADE : relance régulière des réunions trimestrielles, avec la structuration des outils et le partage d'objets de travail transverses (exemple observatoire de la demande d'accueil du jeune enfant).</p> <p>Sous l'égide du ROADE, un groupe de travail interne de structuration des outils : Organisation et partage</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fichiers de données brutes, - de l'archivage, - des productions. <p>Formation PageCarto (capacité à créer ses propres modules cartographiques interactifs).</p> <p>Enrichissement du site VLKO d'accès rapide aux indicateurs socio-économiques sur Lyon et la Métropole, avec des modules interactifs de cartographie de même qualité de détail que Google Maps (outil libre utilisé : UMAP) permettant de se situer et d'afficher des indicateurs et graphiques adaptés aux questions éducatives et de développement social local.</p> <p>Trois ateliers de présentation de VLKO avec de 25 à 30 personnes par atelier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif ROADE : 4 réunions d'échanges sur nos travaux respectifs - Lancement de la démarche d'observatoire des besoins en petite enfance : appui du réseau à la Direction de la Petite Enfance pour construire avec les PAIPE cet observatoire (2 réunions en 2017 avec les PAIPE et coordonnatrices territoriales) <p>Partage de constat sur l'aggravation de la situation des familles monoparentales via l'observation emploi/insertion, l'observation CCAS et l'évolution des données CAF.</p> <p>Document de synthèse de 2 pages (cartes).</p>

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PUBLICS FAVORISANT LE SENTIMENT DU « VIVRE ENSEMBLE » (MOBILIER URBAIN ACCUEILLANT, PRÉSENCE DE L'EAU ET DU VÉGÉTAL, MIXITÉ DES FONCTIONS CIRCULATION/DÉTENTE/RESTAURATION/HABITATION, COHABITATION DES USAGES, ETC)

Indicateurs (hectares)	2015	2016	2017
Hectares réservés à la réalisation d'espaces verts et de places publiques		42.4	
Hectares destinés à accueillir de futurs équipements publics		22.33	
Hectares réservés pour aménager des cheminements piétons		1.24	
Hectares classés en zone UL (zone réservée aux activités de loisirs)		454	
Hectares entièrement accessibles au public	436.8 hectares, moyenne de 8.8 m ² par habitant.		

PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE PAR LES HABITANTS-ES DE LEUR QUARTIER

2015	2016	2017
44 jardins partagés	45 jardins partagés	48 jardins partagés

Nombre de MIF (Micro Implantations Florales) dénombrées sur l'ensemble de la Ville de Lyon :

2015	2016	2017
100 nouvelles « MIF » créées, soit au total 625 MIF et près de 6,8 km de rues jardinées.	125 nouvelles « MIF » créées, soit au total 750 MIF et près de 7,3 km de rues jardinées.	114 nouvelles MIF créées, soit au total 864 MIF et près de 8 km de rues jardinées.

PARTICIPATION À UN RÉSEAU D'ÉCHANGE ENTRE TERRITOIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Concernant Echos-Paysage :

2015	2016	2017
Invité d'honneur sur le stand central du Salon professionnel Paysalia à Lyon Eurexpo. Signature d'un accord cadre de partenariat avec l'association Plante&Cité.	7 manifestations Echos-Paysage ont réuni plus de 500 professionnels (Ecojardin, Terre végétale, marque plante locale).	4 journées techniques Echos Paysage qui ont réuni 275 participants. Célébration des 10 ans du réseau Echos Paysage à l'occasion du salon professionnel Paysalia à Lyon Eurexpo.

EXISTENCE D'OBJECTIFS PARTAGÉS AVEC LES PARTENAIRES EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE DIMINUTION DE LA PRÉCARITÉ ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE

Dans le cadre du fichier « Canicule » (plan d'alerte et d'urgence préfectorale qui permet une action de prévention, d'assistance et d'action ciblée auprès des publics âgés et fragiles) :

2015	2016	2017
3 épisodes caniculaires (du 29/06 au 08/07, du 13/07 au 23/07 et du 05/08 au 09/08). Près de 500 personnes ont été contactées et "veillées" par le CCAS.	1 épisode caniculaire (du 25/08 au 28/08). 513 personnes ont été contactées et « veillées » par les équipes du CCAS.	4 épisodes caniculaires (du 20 juin au 29 août), soit 19 jours d'activation. 496 personnes contactées et « veillées » par les équipes du CCAS.

2015	2016	2017
Les antennes Solidarités ont traité 208 informations préoccupantes. Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 31 sinistres ayant nécessité l'évacuation de 91 ménages (soit 146 personnes). 45 de ces ménages ont été accompagnés dans la durée par le « pôle sinistres ».	Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 50 sites ayant nécessité l'évacuation de 83 ménages (soit 190 personnes). 48 de ces ménages ont été accompagnés dans la durée par le « pôle sinistres ».	Le « pôle sinistres » a été sollicité par la Direction Sécurité et Prévention pour intervenir sur 40 sites ayant nécessité l'évacuation de 73 ménages accompagnés dans la durée (soit 233 personnes).

SUIVI CONCERTÉ DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, SANS EMPLOI

2015	2016	2017
<p>La Mission Locale a accueilli 12 341 jeunes dont 3 891 nouveaux.</p> <p>1 681 étaient domiciliés dans les quartiers QPV 1039 en QVA.</p> <p>1 071 jeunes étaient inscrits en parcours CIVIS.</p> <p>2 179 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 918 à une formation professionnelle.</p>	<p>La Mission Locale a accueilli 11 776 jeunes dont 3 507 nouveaux.</p> <p>1 874 étaient domiciliés dans les quartiers QPV*, 1200 en QVA*.</p> <p>2 522 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 944 à une formation professionnelle.</p>	<p>La Mission Locale a accueilli 12 182 jeunes dont 3 374 nouveaux.</p> <p>1851 étaient domiciliés dans les quartiers QPV*.</p> <p>2 414 jeunes ont accédé à l'emploi et près de 778 à une formation professionnelle.</p>

- * QPV et QVA : La géographie prioritaire est l'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles. Il existe deux niveaux de géographie prioritaire :
- les quartiers de la politique de la ville (QPV) qui mobilisent l'essentiel des moyens de l'Etat. Ils sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.
 - les quartiers de veille active (QVA), identifiés par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, qui ont un statut moins prioritaire mais où les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire.

Nombre de personnes reçues dans les antennes de proximité mutualisées de la Maison de l'Emploi/Mission locale (Pentes, Duchère, Gerland et, depuis 2016, Mermoz et Voltaire) :

2015	2016	2017
6 960	9 627	12 374

Concernant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – volet insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation :

2015	2016	2017
<p>2 397 personnes étaient en parcours dont 740 nouvelles entrées parmi lesquelles 27% sont issues de quartiers CUCS.</p> <p>277 personnes sont sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois ou un CDI ou une formation qualifiante.</p> <p>432 personnes sont sorties pour des raisons administratives ou pour des ruptures ou abandons,</p> <p>le taux de sorties positives est de 39%.</p> <p>Ainsi, 1 372 personnes ont bénéficié de 2684 contrats de travail soit 57 % de personnes mises en situation de travail.</p> <p>Une durée de parcours de 22,45 mois. Une personne mobilise en moyenne 2,41 étapes en moyenne.</p> <p>Les femmes représentent 52% de la totalité des publics PLIE.</p>	<p>2 415 personnes étaient en parcours dont 728 nouvelles entrées parmi lesquelles 27% sont issues de quartiers CUCS.</p> <p>313 personnes sont sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois ou un CDI ou une formation qualifiante.</p> <p>381 personnes sont sorties pour des raisons administratives ou pour des ruptures ou abandons,</p> <p>le taux de sorties positives est de 45%.</p> <p>Ainsi, 1 395 personnes ont bénéficié de 2556 contrats de travail soit 57 % de personnes mises en situation de travail.</p> <p>Une durée de parcours de 22,70 mois. Une personne mobilise en moyenne 2,18 étapes en moyenne.</p> <p>Les femmes représentent 53% de la totalité des publics PLIE.</p>	<p>2 423 personnes étaient en parcours dont 705 nouvelles entrées parmi lesquelles 29% sont issues de quartiers CUCS.</p> <p>394 personnes sont sorties à l'emploi avec un CDD de 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante.</p> <p>377 personnes sont sorties pour des raisons administratives, pour des ruptures ou abandons,</p> <p>le taux de sorties positives est de 41%.</p> <p>Ainsi, 1 408 personnes ont bénéficié de 2 446 contrats de travail soit 58 % de personnes mises en situation de travail.</p> <p>Une durée de parcours de 22,96 mois. Une personne mobilise en moyenne 2,22 étapes en moyenne.</p> <p>Les femmes représentent 52% de la totalité des publics PLIE.</p>

PROGRAMME D'ACTIONS OU D'INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION ET DE L'INTÉGRATION DES MINORITÉS (GENS DU VOYAGE, SANS DOMICILE FIXE, ÉTRANGERS)

Les Antennes Solidarités ont :

2015	2016	2017
<p>Réalisé : 125 955 accueils (69% physique, 31% téléphonique). Ce nombre a baissé de 2% depuis 2014.</p> <p>1 980 domiciliations sont actives au 31/12/2015 (Suite à la loi ALUR, le CCAS a revu les durées de validité de ses domiciliations et a supprimé les domiciliations inactives).</p> <p>3 195 aides à l'intégration scolaires attribuées pour un total de 254 380 €.</p>	<p>Réalisé : 112 412 accueils (72% physique, 28% téléphonique).</p> <p>1 698 domiciliations sont actives (au 31/12/2016).</p> <p>2 953 aides à l'intégration scolaire attribuées pour un total de 221 170 €.</p>	<p>Réalisé : 84 568 accueils physiques et 30 994 accueils téléphoniques</p> <p>1 908 domiciliations sont actives (au 31/12/2017) : soit une hausse de 13%</p> <p>2041 aides à l'intégration scolaire attribuées pour un total de 180 376 €</p>

EXISTENCE D'OBJECTIFS CHIFFRÉS DE COHÉSION SOCIALE (HANDICAP, PARITÉ, NON DISCRIMINATION...) DANS LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la démarche Egalité de la Ville et de la labellisation AFNOR « Diversité » :

2015	2016	2017
39 directions engagées dans la démarche de labellisation représentant 76% des effectifs.	42 directions engagées dans la démarche de labellisation représentant 80% de l'effectif engagé dans labellisation.	60 directions engagées dans le label et 100% de l'effectif engagé dans la labellisation.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ, Y COMPRIS CELLE DITE « ORDINAIRE »

	2015	2016	2017
Indicateurs du Zoo de Lyon	68 espèces dont 31 en programme d'élevage et 36% considérées en danger par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)*.	66 espèces dont 34 en programme d'élevage et 50% considérées en danger par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).	66 espèces au total dont 36 espèces en programme d'élevage et 51 % d'espèces considérées comme menacées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).
Indicateurs du Jardin Botanique	13 222 taxons dont 1 742 avec un statut de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) et 17 063 végétaux.	13 222 taxons dont 1 855 avec un statut de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) et 17 792 végétaux.	13 259 taxons, dont 888 menacés selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) et 16 951 plantes en collections.

* Union Internationale pour la Conservation de la Nature (qui recense les catégories en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables).

EVÈNEMENTS OU LIEUX FÉDÉRATEURS PERMETTANT DES ÉCHANGES AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Nombre de personnes accueillies dans le cadre des animations pédagogiques de Lyon Nature*:

2015	2016	2017
17 721	17 046	17 403

* « Activités nature » organisées par les services de médiation de 3 entités de la Direction des Espaces Verts de la Ville, regroupées sous le nom de « Lyon nature », à savoir : le Pôle Parcs & jardins, le Zoo et le Jardin botanique, dont les directions sont situées au cœur du Parc de la Tête d'or.

LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La Ville dispose encore d'une dernière exploitation agricole de 6 hectares sur le quartier de Saint Rambert (Lyon 9^{ème}).

LA RÉDUCTION DES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

Indicateurs sur les toitures végétalisées :

	2015	2016	2017
Patrimoine global depuis 2001	24 toitures végétalisées soit un total de 20 573 m ² .	28 toitures végétalisées soit un total de 22 292 m ² .	29 toitures végétalisées soit un total de 22 515 m ² .
Projets en cours ou réalisés	2 nouvelles toitures ont été réalisées pour 653 m ² .	4 nouvelles toitures livrées soit un total de 1 719 m ² .	1 nouvelle toiture livrée pour une surface de 223 m ² . 3 projets en cours soit une surface totale de 1 077 m ² .

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

	2015	2016	2017
Plans d'ambrosie arrachés	516	84	453
Pigeons capturés	2 373	3 924	2 148
Opérations de dératisation menées	1 042	1 255	1 102
Relevés de pièges moustique tigre	112	112	116
Démoustication	179 enquêtes ; 57 traitements	270 enquêtes dont 32 traitements	121 enquêtes dont 40 spécifiquement pour le moustique tigre ; 18 traitements
Concernant la lutte contre les chenilles processionnaires du pin :	545 enquêtes ou contrôles et 118 mises en demeure de régies ou propriétaires de ces arbres.	49 enquêtes ou contrôles et 378 mises en demeure de régies ou propriétaires de ces arbres.	39 enquêtes. Aucune mise en demeure*

*Aucune mise en demeure pour les chenilles processionnaires en 2017 en raison de nouvelles procédures internes dans la lutte contre les chenilles processionnaires et un nouvel arrêté municipal de début d'année.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES SOLS (SITES POLLUÉS, CONSERVATION OU RESTAURATION DE LA QUALITÉ AGRONOMIQUE, LUTTE CONTRE L'IMPERMÉABILISATION ET L'ÉROSION, LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS CHIMIQUES)

Indicateurs de la Direction Centrale de l'Immobilier :

2015	2016	2017
<p>En matière de « pollution des sols » : 10 études historiques portant sur 46 131 m² de terrains ; 5 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (17 336 m²) ; 2 plans de gestion (12 385 m²) ; 4 études de suivi du gaz au sol (14 226 m²) ; 11 expertises et avis complémentaires (54 271 m²).</p>	<p>En matière de « pollution des sols » : 6 études historiques portant sur 72 075 m² de terrains ; 14 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (45 257 m²) ; 1 plan de gestion (6 600 m²) ; 6 études de suivi de gaz des sols (21 273 m²) ; 8 expertises et avis complémentaires (18 710 m²).</p>	<p>En matière de « pollution des sols » : 13 études historiques portant sur 42 159 m² de terrains ; 22 diagnostics de sols, incluant ou non un volet sur les risques sanitaires (60 787 m²) ; 1 plan de gestion (4 000 m²) ; 12 expertises et avis complémentaires (34 284 m²).</p>

Préservation et restauration de la qualité des sols, l'action de la Ville sur les espaces verts :

2015	2016	2017
<p>Rive droite : Cimetières de Loyasse et Croix-Rousse Passage en 0-phyto total sur les cimetières de la Croix-Rousse et de Loyasse. Seul le cimetière de Saint-Rambert est encore traité à l'aide de pesticides. Travaux de création de jardins partagés au sein du cimetière de la Croix-Rousse.</p> <p>Rive gauche : Cimetière de la Guillotière Passage en 0-phyto total sur les cimetières de la Guillotière. Les 21 hectares du site sont entretenus par du désherbage manuel et, ponctuellement, du désherbage thermique. Travaux de création de jardins partagés au sein du cimetière de la Guillotière Nouveau.</p> <p>Engazonnement, végétalisation de nouveaux espaces Début des travaux de création d'un bassin aquatique de 50 m³ dans le carré M9 du cimetière de la Guillotière Nouveau, dans le but de créer un espace propice à la méditation.</p>	<p>Rive droite : Cimetières de Loyasse et Croix-Rousse Maintien du 0-phyto total sur les cimetières de la Croix-Rousse et de Loyasse. De gros efforts sont nécessaires afin que l'aspect esthétique des 20 hectares des sites soit acceptable (herbes hautes dans les allées, etc...).</p> <p>8 tables de culture potagère installées sur le site de la Croix-Rousse Ancien.</p> <p>Rive gauche : Cimetière de la Guillotière Maintien du 0-phyto total sur les cimetières de la Guillotière.</p> <p>Une quinzaine de tables de culture potagère installées entretenues par les agents volontaires de la Direction des Cimetières.</p> <p>Engazonnement, végétalisation de nouveaux espaces Délibération du Conseil municipal le 06/06/2016, pour le lancement de la réfection des allées et circulations dans les cimetières pour un montant de 900k€. Intégrations de la végétalisation de certains espaces dans les choix d'aménagements. Refonte paysagère de l'accueil du cimetière de la Croix-Rousse autour d'un petit bassin aquatique, livraison du chantier prévue en 2017.</p>	<p>Objectif systématique de désimperméabilisation des sols à chaque réaménagement d'espaces verts. Zéro pesticide et zéro engrais chimique dans tous les espaces verts.</p>

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES EAUX (EAUX DE SURFACE ET EAUX SOUTERRAINES)

Dans le cadre de la surveillance des milieux, les eaux de surface font l'objet d'analyses microbiologiques et chimiques, le Service Communal d'Hygiène et Santé réalise des prélèvements :

2015	2016	2017
215 prélèvements	220 prélèvements	189 prélèvements sur les eaux de surface auxquels s'ajoutent 51 prélèvements sur nappe

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)

2015	2016	2017
Campagnes de diagnostics QAI réglementaires dans 35 EAJE municipaux et dans un groupe scolaire (Entrepôts) en lien avec une campagne plus large de suivi de la qualité de l'air extérieure et intérieure. 9 Diagnostics radon.	129 campagnes de diagnostics de la Qualité de l'Air Intérieur réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public municipaux.	76 campagnes de diagnostics de la Qualité de l'Air Intérieur. 7 diagnostics radon.

EXISTENCE D'UN PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

Par la Direction des Espaces Verts : 100% des déchets sont valorisés.

2015	2016	2017
2 nouveaux jardins labellisés EcoJardin : le parc du Clos Layat (8 ^{ème} arrondissement) et les jardins de Confluence (2 ^{ème} arrondissement).	9 jardins labellisés dont 2 renouvelés : Parcs Chambovet (3 ^{ème} arrondissement) et de Montpellas (9 ^{ème} arrondissement).	9 jardins labellisés dont 2 renouvelés : Jardin des Plantes (1 ^{er} arrondissement) et Trame verte Champvert (5 ^{ème} arrondissement).

3.

DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

EXISTENCE D'UNE STRATÉGIE LOCALE PARTAGÉE D'INCITATION ET D'APPUI À DES PRATIQUES DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- En 2014 : la Ville de Lyon a renouvelé son titre « territoire de commerce équitable » pour deux ans (2014-2016), délivré par 3 associations à l'origine de la campagne (Artisan du monde, Planète Forme pour le commerce équitable et Max Havelar France).
- En 2016 : la ville a renouvelé son titre avec une mention spéciale du jury pour la sensibilisation des entreprises.

Auprès des habitants :

2015	2016	2017
200 structures sont labellisées « Lyon, ville équitable et durable » par la collectivité. Elles proposent une offre aux particuliers et aux professionnels dans plus de 20 secteurs d'activités.	210 structures sont labellisées « Lyon, ville équitable et durable » par la collectivité. 34 000 guides « Lyon, ville équitable et durable » diffusés.	230 structures sont labellisées « Lyon, ville équitable et durable » par la collectivité. 33 000 guides « Lyon, ville équitable et durable » diffusés.

DISPOSITIF DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE ENTRE ACTEURS DIVERSIFIÉS AUTOUR DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION RESPONSABLE

2015	2016	2017
Le club des labellisés « Lyon, Ville Equitable et Durable » s'est réuni 9 fois et a mobilisé plus de 350 personnes.	1 850 personnes impliquées dans les événements « Lyon, Ville Equitable et Durable ».	Le club des labellisés « Lyon, Ville Equitable et Durable » s'est réuni 8 fois et a mobilisé plus de 370 personnes.

PORTANT SUR DES BESOINS EN FORMATION ET COMPÉTENCES NOUVELLES

Par la Mission Egalité :

2015	2016	2017
<p>46% des effectifs de la Ville, tous statuts confondus, sensibilisés au Plan de Lutte contre les Discriminations, soit 3 914 agents formés.</p> <p>Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap dépassé en 2015 (6,95%*) soit 505 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE**).</p> <p>- 79% constitue le taux de réalisation du plan d'action 2012-2014, qui a été évalué en 2015, « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » (Lyon, ville communicante : 81% ; Lyon, Ville employeur : 67% ; Lyon, Ville prestataire de service : 82%) lié à la signature en mars 2012 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.</p>	<p>56% des effectifs de la Ville, tous statuts confondus, sensibilisés au Plan de Lutte contre les Discriminations, soit 4 650 agents formés.</p> <p>Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap en 2016 (7,63%*) soit 567 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).</p>	<p>60% des effectifs de la Ville, tous statuts confondus, sensibilisés au Plan de Lutte contre les Discriminations, soit 5 200 agents formés.</p> <p>Taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap 8,1% soit 580 agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.</p> <p>58% constitue le taux de réalisation du plan d'action 2016-2019 « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » (Lyon, ville communicante : 78% ; Lyon, Ville employeur : 45% ; Lyon, Ville prestataire de service : 56%).</p>

* chiffres au 31 décembre de chaque année.

** nouvelle appellation de la RQTH.

MISE EN PLACE DE CRITÈRES / CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Bilan des clauses sociales et marchés d'insertion :

	2015			2016			2017		
	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	Totaux	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	Totaux	CLAUSES D'EXECUTION	MARCHES D'INSERTION	Totaux
Nombre d'heures réalisées	34 356	53 119	87 475	25 902	36 227	62 129	33 775	43 500	77 275
Nombre de personnes concernées	197	249	446	144	243	387	119	219	336
Nombre d'opérations concernées	27	6	33	24	5	29	24	6	30
Nombre d'entreprises accompagnées	55	10	65	43	13	56	43	10	53

Dont bilan des clauses d'insertion utilisées par la Direction de la Construction et la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments :

2015	2016	2017
<p>Direction de la Construction : 12 opérations concernées, représentant 5 360 heures d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : 4 opérations concernées 5 414 heures d'insertion.</p> <p>Au total : 22 entreprises accompagnées, 63 bénéficiaires d'un ou plusieurs contrats « clauses ».</p>	<p>Direction de la Construction : 5 opérations concernées, représentant 3 360 heures d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : le volume d'insertion est réparti sur 13 corps d'état et 46 contrats et représente environ 11 000 heures par an.</p>	<p>Direction de la Construction : 12 opérations concernées, représentant ainsi 5 589 heures d'insertion réalisées pour 29 personnes en parcours d'insertion.</p> <p>Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) : le volume d'insertion est réparti sur 4 opérations, représentant environ 7 137 heures réalisées pour 32 personnes en parcours d'insertion.</p>

4.

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Bilan énergie des bâtiments municipaux :

2015	2016	2017
15 études énergétiques réalisées	14 études énergétiques réalisées	27 études énergétiques réalisées
Suivi mensuel de 400 abonnements d'eau et de 350 sites en chauffage consommations	Suivi mensuel de 400 abonnements d'eau et de 350 sites en chauffage consommations	Suivi mensuel de 400 abonnements d'eau et de 350 sites en chauffage consommations
Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) : 71 GWh CUMAC*	Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) : 34 GWh CUMAC*	Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) : 15 GWh CUMAC*
Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures/an.	Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures/an.	Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures/an.

* CUMAC : quantité d'énergie finale CUMULÉE et Actualisée sur la durée de vie du produit.

2015	2016	2017
Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 13.7M€/an dont : - Chauffage : 5.3 M€ ; - Electricité : 6.33 M€ ; - Eau : 2.07 M€. Consommations d'eau : 778 000 m³/an. Consommations d'énergie finale : 130.3 GWh/an dont : - Chauffage : 83.4 GWh ; - Electricité : 46.9 GWh ; Production photovoltaïque : 0.283 Gwh.	Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 13.6 M€/an dont : - Chauffage : 6.6 M€ ; - Electricité : 7 M€ ; - Eau : 2.099 M€. Consommations d'eau : 776 000 m³/an. Consommations d'énergie finale : 158.751 GWh/an dont : - Chauffage : 104.8 GWh ; - Electricité : 53.948 GWh ; Production photovoltaïque : 0.28 Gwh (277 Mwh).	Achat d'énergies : environ 2 700 abonnements et 12 000 factures / an. Dépense : 14.66 M€/an dont : - Chauffage : 5.6 M€ ; - Electricité : 6.8 M€ ; - Eau : 2.14 M€. Consommations d'eau : 788 000 m³/an. Consommations d'énergie finale : 158.751 GWh/an dont : - Chauffage : 108.16 GWh ; - Electricité : 54.97 GWh ; Production photovoltaïque : 0.27 Gwh (275 Mwh).

Bilan énergie de la Direction de l'éclairage urbain :

	1989	2000	2014	2015	2016	2017
Consommation en kWh	35 054 785	40 836 525	31 118 330	30 856 545	28 669 074	27 307 945
Nombre de lampes installées	42 244	61 848	72 712	74214	74549	76 805

Emissions de Gaz à Effet de Serre :

2010	2016	2017
30 900 TeqCo2	25 700 teqCo2	25 400 teqCo2

EXISTENCE D'ACTIONS MOBILISANT LES HABITANTS-ES

Participation au défi « Familles à énergie positive » (défi en équipe pour réaliser au moins 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent) :

2010	2016	2017
141 familles de la Métropole dont 39 lyonnaises.	84 familles de la Métropole dont 17 lyonnaises.	136 familles de la Métropole dont 20 lyonnaises

TRADUCTION DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CLIMAT DANS LES CHOIX ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (AGRICULTURE, INDUSTRIE, TERTIAIRE, TOURISME), D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'HABITAT, DE MOBILITÉ-TRANSPORTS, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, D'ACTION SOCIALE, DE SPORT, DE CULTURE...

Pour l'action sociale :

- Chaque année, le CCAS provisionne 100 k€ afin d'aider l'accompagnement des ménages en situation de précarisation énergétique.

Pour le sport :

- En 2015 : 126 tonnes de déchets verts ont été transportées vers une plateforme externe et 194 m3 ont été transportés vers une plate-forme de co-compostage interne ; pas de souches évacuées pour la Direction des Sports ;
- En 2016, 131 tonnes de déchets verts ont été transportées vers une plateforme externe et 113 m3 ont été transportés vers une plate-forme de co-compostage interne ;
- En 2017, 105,86 tonnes de déchets verts auraient été transportées vers une plateforme externe et 5 m3 auraient été transportés vers une plate-forme de co-compostage interne.

Pour l'éducation :

- Chaque année, 4 000 enfants sont concernés par l'action d'éducation à la pratique urbaine du vélo visant à former les futurs utilisateurs des modes de déplacements doux.

PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES DU SCHÉMA DE PROMOTION DE L'ACHAT RESPONSABLE (SPAR) DANS LES ACHATS PUBLICS

2015	2016	2017
<p>120 consultations par la DCP dont 117 (98%) pourvues d'une fiche Développement Durable.</p> <p>79 (68%) comportent des engagements environnementaux et/ou sociaux.</p> <p>83% comportent une clause sur la non-discrimination.</p>	<p>119 consultations respectent les thématiques du SPAR (certaines consultations relèvent de plusieurs thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - santé : 47 ; - GES - Maîtrise des énergies : 20 ; - Economie durable (yc/ gestion des déchets, valorisation, coût global) : 20 ; - Insertion : 10 ; - Handicap : 11 ; - Qualité Environnementale des Bâtiments : 2 ; - Développement Durable selon l'objet du marché : 9. 	<p>150 consultations respectent les thématiques du SPAR (certaines consultations relèvent de plusieurs thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - santé : 65 ; - GES - Maîtrise des énergies : 16 ; - Economie durable (yc/ gestion des déchets, valorisation, coût global) : 20 ; - Insertion : 13 ; - Handicap : 11 ; - Qualité Environnementale des Bâtiments : 5 ; - Plusieurs thématiques : 20 ;

5. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

SATISFAIRE LES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, D'ALIMENTATION ET À DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Concernant l'accès aux besoins essentiels en matière sociale, les actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

	2015	2016	2017
Nombre d'entrées au service de bains-douches	22 948 entrées. (fermeture pour travaux du site Delessert à partir d'août 2015).	24 304 entrées. (réouverture du site Delessert. Fermeture définitive du site Flesselles).	38 254 entrées (+57% en un an).
Nombre de repas distribués dans le restaurant social dans le cadre d'un accompagnement par les travailleurs sociaux	57 840 repas servis (soit une moyenne de 233 repas par jour).	41 965 repas servis (soit une moyenne de 170 repas par jour).	52 552 repas servis (soit une moyenne de 211 repas par jour).
Nombre de demandes d'aide facultative étudiées par les Antennes Solidarités du CCAS	10 967 demandes payées.	10 210 demandes payées.	8 167 demandes payées.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ

2015	2016	2017
609 dossiers pour insalubrité et 15 procédures d'interdictions d'habiter. 662 prélèvements de poussières pour la recherche de plomb. 34 logements expertisés pour saturnisme dont 2 pour saturnisme infantile.	649 dossiers pour insalubrité et 9 procédures d'interdictions d'habiter. 418 prélèvements de poussières pour la recherche de plomb. 26 logements expertisés pour saturnisme et 65 dossiers de saturnisme infantile.	663 dossiers insalubrité et 6 procédures d'interdictions d'habiter. 262 prélèvements poussières. 21 logements expertisés et 83 dossiers plomb.

QUALITÉ SANITAIRE DES BÂTIMENTS ET DES ERP

2015	2016	2017
93 gymnases, piscines et ERP culturels donnant lieu à 235 analyses. 824 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.	132 gymnases, piscines et ERP culturels donnant lieu à 270 analyses. 739 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.	136 gymnases, piscines et ERP culturels donnant lieu à 326 analyses. 782 analyses d'eaux dans les piscines publiques et privées.

CONCERNANT LE SPORT, PLUSIEURS ACTIONS SONT EN COURS

2015	2016	2017
15 classes CLIS (renommées ULIS en 09/2015) et 118 enfants en situation de handicap accueillis au sein des activités sportives proposées par la Ville de Lyon (dispositif CLIS). 3 000 enfants inscrits au dispositif Divertisport.	8 classes ULIS (intégrant 103 enfants) plus 71 autres enfants en situation de handicap accueillis, sur le temps scolaire, en activité Physique et sportive. 3 000 enfants inscrits au dispositif Divertisport.	Les classes ULIS (intégrant 223 enfants porteurs de handicap) intégrées au sein de classes « classiques ». 10 enfants nécessitent la présence d'un animateur spécifique, sont accueillis au sein de Divertisport soit 25 semaines d'animation.

CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (CHIFFRES PAR SAISONS CULTURELLES)

	Sept. 2015-avril 2016		Sept. 2016-avril 2017		Sept.2017-avril 2018	
	Nb de cartes	Recettes	Nb de cartes	Recettes	Nb de cartes	Recettes
Cartes Musées	7 162	124 949 €	9 443	150 048 €	8 928	142 180 €
Cartes Culture	22 386	279 482 €	23 932	277 104 €	27 567	325 538 €
Abonnement BML	38 648	223 347 €	39 198	193 230 €	42 530	221 072 €
Tous types d'abonnements	68 196	627 778 €	72 573	620 382 €	78 725	688 790 €

STRATÉGIE À LONG TERME DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'HABITAT POUR OFFRIR AUX HABITANTS-ES DES CONDITIONS DE VIE DURABLE (QUARTIERS NEUFS, HABITATS ANCIENS)

Total des avis sanitaires élaborés par la Direction de l'Ecologie Urbaine dont les avis sanitaires et prescriptions émis sur autorisations d'urbanisme et projets dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

2015	2016	2017
2 471 dont 929	2 823 dont 1 108	2 944 dont 1 033

Dans le cadre de rénovation de résidences autonomes séniors par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

2015	2016	2017
<ul style="list-style-type: none"> - Suite de fin des travaux dans 4 résidences : Hénon (4^{ème} arrondissement), Chalumeaux (8^{ème} arrondissement), Jaurès (7^{ème} arrondissement), La Sauvegarde (9^{ème} arrondissement). - Poursuite des travaux dans deux résidences : Thiers (6^{ème} arrondissement) et Clos Jouve (1^{er} arrondissement). - 130 logements rénovés dans 14 résidences seniors. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des travaux dans 3 résidences : Clos Jouve (1^{er} Chalumeaux (8^{ème}) et La Sauvegarde (9^{ème}). - Poursuite des travaux dans les résidences Thiers (6^{ème}) et Hénon (4^{ème}). - Début de chantier à Marius Bertrand (4^{ème}) et Jean Zay (9^{ème}). - Démarrage opération de rénovation de 75 logements sur 13 résidences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des opérations de réhabilitation des résidences Hénon (4^{ème}), Thiers (6^{ème}) et Marius Bertrand (4^{ème}). - Suivi de l'opération de réhabilitation pour Jean Zay (9^{ème}). - Début de chantier à Rinck (2^{ème}). - Démarrage de l'opération de rénovation de 36 logements répartis sur 13 résidences.

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'EXCÈS DE DÉCÈS PAR ARRÊT CARDIAQUE : LE PLAN MUNICIPAL DE DÉPLOIEMENT DES DÉFIBRILLATEURS

2015	2016	2017
105 défibrillateurs automatisés externes (DAE) dont 1 installé dans l'année.	106 défibrillateurs automatisés externes (DAE) dont 1 installé dans l'année.	110 défibrillateurs automatisés externes (DAE).

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS DES PARTICULIERS

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2015	2016	2017
15 kg produits par les services ou collectés sur la voie publique.	15 kg produits par les services ou collectés sur la voie publique.	22 kg produits par les services ou collectés sur la voie publique.

LUTTE CONTRE L'EXPOSITION AU BRUIT

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2015	2016	2017
- 305 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs. - 194 mesures sonométriques réalisées. - 507 avis rendus.	- 364 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs. - 207 mesures sonométriques réalisées. - 419 avis rendus.	- 401 saisines pour bruits de voisinage, des équipements, des activités commerciales et industrielles non classées, des activités sportives et de loisirs. - 195 mesures sonométriques réalisées. - 429 avis rendus.

LUTTE CONTRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES (RADIOFRÉQUENCES)

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2015	2016	2017
71 mesures spectrales effectuées dans le cadre du programme de mesures dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) dits sensibles (locaux de la petite enfance, écoles, collèges, lycées, locaux de soins). 75 demandes instruites de saisines et demandes de mesures issues des riverains d'installations radioélectriques et radiotéléphoniques.	165 mesures spectrales dont 39 dans les ERP d'enseignement et 8 crèches et 5 établissements d'enseignement supérieur. 171 signalements et demandes de mesures issues des riverains.	85 mesures spectrales dont 15 dans des ERP municipaux. 97 signalements de champs électromagnétiques dont 65 pour la téléphonie mobile.

POLLUTIONS DES SOLS ET INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Par le Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) :

2015	2016	2017
6 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération. 184 avis sur les sites et sols pollués.	4 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération. 234 avis sur les sites et sols pollués.	7 dossiers soumis à autorisation faisant l'objet d'une délibération. 233 avis sur les sites et sols pollués.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Dossiers instruits par la Direction du Commerce et de l'Artisanat (DECA) concernant le commerce sédentaire pour maîtriser la « pollution visuelle » :

2015	2016	2017
565 dossiers	558 dossiers	582 dossiers

EXISTENCE D'UN PLAN D'ACTION POUR LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES HABITANTS, DES DÉCIDEURS ET DES ACTEURS

Les conseils de quartiers :

2015	2016	2017
Environ 3 500 membres de conseils de quartier, dont 1 200 abonnés à la newsletter.	Environ 4 399 membres de conseils de quartier, dont 2 111 abonnés à la newsletter.	4 916 membres de conseils de quartier, dont 2 843 inscrits à la newsletter.

2015	2016	2017
<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 1 080 bâtiments protégés par la ZPPAUP. - Plus de 450 bâtiments sont aujourd'hui préservés au titre de leur intérêt patrimonial. - 30 «périmètres d'intérêt patrimonial» pour une superficie totale de 445 hectares. - Au total, 427 hectares et 323 ha de zone tampon soit 750 ha de la ville sont inscrits au Patrimoine de l'UNESCO. 	Chiffres inchangés.	Chiffres inchangés.

DE LA MOBILITÉ

Vélo'v, initié par le Grand Lyon, compte :

	2015	2016	2017
Nombre de vélos et de stations	4 002 vélos sur 348 stations	4 000 vélos sur 348 stations	4 000 vélos sur 348 stations
Nombre d'abonnés	63 900 abonnés	67 840 abonnés	68 450 abonnés
Nombre de locations	8,5 millions	8,6 millions	8,5 millions

Le Plan Modes Doux, document planifiant le réseau cyclable et les services vélo sur le Grand Lyon :

	2015	2016	2017
Nombre de Km de réseau cyclable	168	201	221
Nombre d'arceaux à vélo sur voirie	5 500	6 797	7 540

Nombre de mesures : « cédez le passage cyclistes au feu » :

2015	2016	2017
74 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes »	161 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes »	271 carrefours sont désormais réglementés en « Cédez le passage au feu : cyclistes »

Les actions en faveur du partage de l'automobile :

2015	2016	2017
Citiz : sur Lyon 39 stations sur voirie ou en parc, 96 véhicules thermiques (dont 3 hybrides). Bluely : 73 stations sur Lyon, 248 voitures électriques sur Lyon-Villeurbanne. Arrêt de Sunmoov. Plateforme de covoiturage de la Métropole : 19 000 inscrits.	Citiz sur Lyon : 33 stations sur voirie ou en parc. Bluely sur Lyon : 74 stations sur Lyon. Plateforme de covoiturage de la Métropole : 20 500 inscrits.	Citiz sur Lyon : 33 stations sur voirie ou en parc. Bluely sur Lyon : 75 stations. Plateforme de covoiturage de la Métropole : 24 000 inscrits.



LYONendirect 04 72 10 30 30 Appli Lyon lyon.fr

EN APPLICATION DU DÉCRET N°2011-687 DU 17 JUIN 2011